Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS

PROJET de PERFORMANCE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

2018 / 2024

PARTIE 1 SUR 2 : 2018 / 2020

SOMMAIRE

ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016 3
COMPETITIONS DE REFERENCE 2018 – 2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS 10
STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2018 – 2024 19

PPF – NATATION ARTISTIQUE 21
1. SPORTIFS 21
2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES 27
3. CONVENTION PARALYMPIQUE 30
4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ 31
5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES 32
6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT 33
7. ENCADREMENT 34
8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT 38
9. EVALUATION 40

PPF – NATATION COURSE 41
1. SPORTIFS 41
2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES 48
3. CONVENTION PARALYMPIQUE 54
4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ 55
5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES 56
6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT 58
7. ENCADREMENT 62
8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT 67
9. EVALUATION 69

PPF – NATATION EAU LIBRE 70
1. SPORTIFS 70
2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES 76
3. CONVENTION PARALYMPIQUE 80
4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ 81
5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES 82
6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT 83
7. ENCADREMENT 85
8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT 89
9. EVALUATION 91

PPF – PLONGEON 92
1. SPORTIFS 92
2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES 99
3. CONVENTION PARALYMPIQUE 101
4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ 102
5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES 104
6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT 105
7. ENCADREMENT 108
8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT 112
9. EVALUATION 114

PPF – WATER-POLO 115
1. SPORTIFS 115
2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES 120
3. CONVENTION PARALYMPIQUE 123
4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ 124
5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES 125
6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT 126
7. ENCADREMENT 127
8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT 130
9. EVALUATION 132

ANNEXES 133
1. ANNEXE 1 : Cahier des charges des structures concourant au PPF de la NATATION ARTISTIQUE 133
2. ANNEXE 2 : Cahier des charges des structures concourant au PPF de la NATATION COURSE 140
3. ANNEXE 3 : Cahier des charges des structures concourant au PPF de la NATATION EAU LIBRE 151
4. ANNEXE 4 : Cahier des charges des structures concourant au PPF du PLONGEON 152
5. ANNEXE 5 : Cahier des charges des structures concourant au PPF du WATER-POLO 159
6. ANNEXE 6 : Convention SHN / Fédération 164

ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

LES CHIFFRES CLES – NATATION SYNCHRONISEE

- Les Equipes de France JEUNES
  - 8 comités régionaux sont représentés à minima une fois
  - 1 comité régional regroupe à lui seul plus de 50% des sélectionnées (Provence)
  - 80% des sélectionnées sont issues de nos structures du PES
- Les Equipes de France SENIORS
  - 8 comités régionaux sont représentés à minima une fois
  - 1 comité régional regroupe à lui seul plus de 40% des sélectionnées (Provence)
  - 100% des sélectionnées sont issues du pôle France de l'INSEP (80% passées par un pôle Espoir à un moment de leur carrière)

Les Equipes de France JEUNES :

Les Equipes de France SENIORS :

◆ Points forts :

- Une augmentation du nombre de licenciés dans la discipline
- Des résultats en progression par rapport à l'olympiade précédente
- La définition d'un vrai parcours de la jeune nageuse
- La qualité du double projet
- Le rassemblement sur un même lieu l'Equipe de France Senior et une partie de l'Equipe de France Juniors (confrontation directe)
- Une capacité forte à mobiliser les énergies
- Formation continue des entraineurs
- Colloque technique annuel

◆ Points faibles :

- Le turn-over des nageuses peut handicaper les possibilités de progression durable
- Le volume de travail dès le plus jeune âge peu adapté avec le système scolaire
- Les moyens octroyés pour rivaliser avec les meilleures équipes (professionnalisation)
- L'accès aux équipements
- Un équilibre des ressources humaines fragile

LES CHIFFRES CLES – NATATION COURSE

◆ Les Equipes de France JEUNES

- 25 comités régionaux sont représentés à minima une fois
- 4 comités régionaux regroupent à eux seuls près de 50% des sélectionnés (Midi-Pyrénées / Côte d'Azur / Ile-de-France et Languedoc-Roussillon)
- 25% des sélectionnés sont issus de nos pôles Espoirs
- 3 pôles Espoirs n'ont qualifié aucun nageur durant les quatre années de l'olympiade
- Le pôle Espoirs de Toulouse (30%) et celui de Font-Romeu (15%) sont les structures les plus représentées à ce niveau de pratique

◆ Les Equipes de France SENIORS

- 18 comités régionaux sont représentés à minima une fois
- 5 comités régionaux regroupent à eux seuls un peu plus de 77% des sélectionnés (Provence / Côte d'Azur / Midi-Pyrénées / Ile-de-France et Picardie)
- 70% des sélectionnés sont issus de nos Pôles France
- Le pole France de Marseille (35%) est la structure la plus représentée à ce niveau de pratique
- 95% des médailles individuelles de l'olympiade sont décrochées par des nageurs inscrits dans les pôles France
- 3 pôles France glanent à eux seuls plus de 90% des médailles individuelles de l'olympiade (Marseille - 54% , Nice - 22% et Amiens avec 16%)

Les Equipes de France JEUNES (médailles individuelles) :

Les Equipes de France SENIORS (médailles individuelles) :

◆ Points forts :

- Quelques individualités très fortes
- Un collège d'entraineurs expérimentés
- Les nageurs des pôles France ont produit des performances dans les compétitions internationales
- Les nageurs des pôles France constituent « exclusivement » les Equipes de France.
- Un accompagnement financier des structures du PES renforcé tout au long de l'olympiade
- Rapprochement de la discipline avec l'eau libre

- Points faibles :
  - Un manque de densité à l'international
  - Des faiblesses dans certaines épreuves
  - Le niveau de notre natation à l'international chez les Jeunes
  - La faible progression des populations des pôles Espoirs
  - Le Vieillissement des cadres de l'Equipe de France
  - Peu de renouvellement des nageurs de l'Equipe de France
  - La formation et le statut des entraineurs des pôles Espoirs
  - La faiblesse du partenariat entre les pôles France et les pôles Espoirs
  - Un accompagnement insuffisant en matière d'aide à la performance (évaluations et recherche)

LES CHIFFRES CLES – EAU LIBRE

- Les Equipes de France JEUNES
  - 17 comités régionaux sont représentés à minima une fois
  - 3 comités régionaux regroupent à eux seuls plus de 50% des sélectionnés (Ile-de-France / Côte d'Azur et Normandie)
  - 50% des sélectionnés sont issus de nos pôles Espoirs (8)
  - Le pôle Espoirs de Rouen (35%) est la structure la plus représentée à ce niveau de pratique
- Les Equipes de France SENIORS
  - 13 comités régionaux sont représentés à minima une fois
  - 3 comités régionaux regroupent à eux seuls plus de 50% des sélectionnés (Ile-de-France / Lorraine et Nord-Pas-de Calais)
  - 40% des sélectionnés sont issus de nos structures du PES
  - 100% des médailles de l'olympiade sont décrochées par des nageurs non inscrits dans nos structures du PES

Les Equipes de France JEUNES :

Les Equipes de France SENIORS :

◆ Points forts :

- Des résultats chez les jeunes et chez les seniors en très nette progression par rapport à l'olympiade précédente
- Des titres et des médailles sur l'épreuve olympique (10km)
- Un savoir-faire sur les stratégies de préparation et d'évaluation
- Un rapprochement de la discipline avec la natation course

◆ Points faibles :

- Des difficultés à mettre en place des actions croisées avec les nageurs de demi fond
- Un très faible nombre de nageurs qualifiés en Équipe de France Séniors et Juniors issus des pôles France Natation Course

LES CHIFFRES CLES – PLONGEON

◆ Les Equipes de France JEUNES

- 5 comités régionaux sont représentés à minima une fois
- 1 comité régional regroupe à lui seul 45% des sélectionnés (Lyonnais)
- 65% des sélectionnés sont issus de notre PES
- Le pôle Espoirs de Strasbourg (45%) est la structure la plus représentée à ce niveau de pratique

◆ Les Equipes de France SENIORS

- 4 comités régionaux sont représentés à minima une fois
- 2 comités régionaux regroupent à eux seuls plus de 85% des sélectionnés (Ile-de-France et Lyonnais)
- 90% des sélectionnés sont issus des différentes structures du PES (pôle France INSEP à 90%)
- 100% des médailles de l'olympiade sont décrochées par des plongeurs du pôle France de l'INSEP

Les Equipes de France JEUNES :

Les Equipes de France SENIORS :

◆ Points forts :

- Progression de la discipline depuis deux olympiades
- Deux plongeurs médaillés chez les seniors lors des dernières compétitions de référence

◆ Points faibles :

- La diminution du nombre de CTS plongeon sur l'olympiade
- Le nombre restreint de techniciens plongeon dans nos clubs
- Une détection encore trop insuffisante
- Le manque de lien entre les structures du PES et les clubs formateurs
- Le manque d'équipements dédiés à la pratique de l'activité

LES CHIFFRES CLES – WATER POLO

◆ Les Equipes de France JEUNES

- 10 comités régionaux sont représentés à minima une fois
- 4 comités régionaux regroupent à eux seuls plus de 75% des sélectionnés (Ile-de-France / Côte d'Azur / Nord-Pas-de-Calais et Provence)

◆ Les Equipes de France SENIORS

- 10 comités régionaux sont représentés à minima une fois
- 5 comités régionaux regroupent à eux seuls près de 75% des sélectionnés (Côte d'Azur / Provence / Nord-Pas-de Calais / Lorraine et Ile-de-France)
- 40% de l'équipe de France masculine présente aux Jeux Olympiques de Rio est issue du PES 2009-2013 (pôle France jeunes de l'INSEP)

Les Equipes de France JEUNES :

Lors de l'existence du PES masculin, les équipes jeunes ont toujours fait parti du TOP10 et même deux fois 5ème. Depuis la fermeture des structures fédérales, les résultats n'ont jamais été aussi faibles

Pour les filles, la conséquence de la fermeture du pôle France de Nancy à est la difficulté d'avoir des filles prêtes à pouvoir renouveler l'équipe de France

Les Equipes de France SENIORS :

Les résultats des équipes de France féminines et masculines n'ont jamais été aussi bons, avec les enchainements Championnats d'Europe, Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe.

◆ Points forts :

- Les récents résultats obtenus par les collectifs féminins et masculins
- L'augmentation du nombre de jours de stage de preparation
- L'expérience emmagasinée grâce aux différentes confrontations internationales
- L'encadrement des équipes nationales est renforcé avec la présence de préparateurs physique et d'analystes vidéos
- Le recrutement d'un entraîneur national indépendant et dédié pour l'équipe de France masculine
- Les meilleurs joueurs français commencent à jouer dans les meilleurs championnats européens
- Un intérêt populaire en augmentation
- Un intérêt médiatique croissant

◆ Points faibles :

- L'âge de nos internationaux
- La formation de la relève et l'absence de structure de formation
- Le nombre d'étrangers dans les championnats français
- Un PES non rénové durant l'olympiade, pas de filière de HN
- Le manque d'actions sportives à l'échelon régional, étape incontournable avant d'accéder à l'échelon national et international.
- Le déficit de cadres techniques pour organiser et optimiser le rayonnement sur le plan régional
- La formation des officiels.
- La formation des entraîneurs.
- Le manque d'accès aux bassins pour organiser des stages dans de bonnes conditions

COMPETITIONS DE REFERENCE 2018 – 2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS

NATATION ARTISTIQUE

L'objectif principal est un podium aux Jeux Olympiques de 2024. Deux plans vont ainsi se succéder avec des feuilles de route.

I. OBJECTIF TOKYO 2020 – DUO DANS LES SIX PREMIERS – Qualification du ballet d'équipe et 7ème place au minimum

ANNÉE	COMPÉTITION	OBJECTIF	EPREUVES
2017/2018	MONDE JUNIOR	TOP 8	DUO
	EUROPE	TOP 5	SOLO/DUO/EQ
	EURO JUNIOR	TOP 4/5	SOLO/DUO/EQUIPE
	COMEN	TOP 3	SOLO/DUO/EQUIPE/COMBO
2018/2019	MONDE	TOP 6/7	SOLO/DUO/EQUIPE
	EURO JUNIOR	TOP 4	SOLO/DUO/EQUIPE
	CPE EUROPE		Epreuves non connues
	COMEN	TOP 3	SOLO/DUO/EQUIPE/COMBO
2019/2020	**JO**	**TOP 6/7**	**DUO/EQUIPE**
	MONDE JUN	TOP 6	SOLO/DUO/EQUIPE
	EUROPE	TOP 4	DUO/EQ
	EURO JUN	TOP 4	SOLO/DUO/EQUIPE
	COMEN	TOP 3	SOLO/DUO/EQUIPE/COMBO

L'objectif du duo français sera de se classer dans les six premiers aux JO de TOKYO. Le ballet d'équipe français possède maintenant une vraie chance de se qualifier aux JO de TOKYO (décision FINA en novembre 2017 : 10 équipes de 8 nageuses aux JO 2020 et 22 duos). L'objectif du ballet d'équipe sera de se classer au minimum à la 7ème place.

II. OBJECTIF PARIS 2024 : PODIUM AUX JO

ANNÉE	COMPÉTITION	OBJECTIF	EPREUVES
2020/2021	MONDE	TOP 5/6	SOLO/DUO/EQ
	EURO JUNIOR	TOP 4	SOLO/DUO/ EQUIPE
	COMEN	TOP 3	SOLO/DUO/EQUIPE/COMBO
2021/2022	MONDE JUNIOR	TOP 6	SOLO/DUO/EQUIPE
	EUROPE	TOP 4	SOLO/DUO/EQ
	EURO JUNIOR	TOP 4/5	SOLO/DUO/EQUIPE
	COMEN	TOP 2	SOLO/DUO/EQUIPE/COMBO
2022/2023	MONDE	TOP 3/4	SOLO/DUO/EQUIPE
	EURO JUNIOR	TOP 4	SOLO/DUO EQUIPE
	CPE EUROPE	TOP 3	Epreuves non connues
	COMEN	TOP 2	SOLO/DUO/EQUIPE/COMBO
2023/2024	**JO**	**TOP 3/4**	**DUO/EQUIPE**
	MONDE JUN	TOP 5	SOLO/DUO/EQUIPE
	EUROPE	TOP 3	DUO/EQUIPE
	EURO JUN	TOP 3	SOLO/DUO EQUIPE
	COMEN	TOP 2	SOLO/DUO/EQUIPE/COMBO

Nous devons faire le choix de privilégier les épreuves olympiques avec une montée en puissance progressive mais en proposant une réelle performance concurrentielle. Le solo sera une éventualité pour mettre en valeur le duo. Le « Highlight » pourra être une épreuve utilisée pour aider la progression en techniques de portés durant les étapes de World Series de la FINA. Le but final étant de monter dans la hiérarchie aux Championnats du Monde 2021, et d'atteindre les objectifs intermédiaires fixés pour atteindre le podium en 2024.

CALENDRIER DES COMPETITIONS DE REFERENCE EAU LIBRE SENIORS DAMES et MESSIEURS				
	2017	**2018**	**2019**	**2020**
Compétitions	Championnats du Monde de BUDAPEST	Championnats d'Europe GLASGOW	Championnats du Monde de Gwangju (KOR) (Sélection J.O TOKYO 2020	J.O de TOKYO 2020
Résultats attendus	Figurer dans les **5 premières nations**/ 2 médailles dont 1 titre/ le plus de nageurs possibles dans les 8 premiers	Figurer dans les **3 premières au Classt** ds médailles/4 médailles dont 2 titres /le plus de nageurs possibles dans les 5 premiers	Avoir **3 qualifiés pour les J.O de TOKYO** à l'issue des Championnats du Monde	**2 médailles dont 1 titre**

CALENDRIER DES COMPETITIONS DE REFERENCE EAU LIBRE SENIORS DAMES et MESSIEURS				
	2021	**2022**	**2023**	**2024**
Compétitions	Championnats du Monde FUKUOKA (JAP)	Championnats d'Europe … ?	Championnats du Monde 2013 de … ? (Sélection J.O Paris 2024)	J.O de Paris 2024
Résultats attendus	Figurer dans les **5 premières nations**/ 3 médailles dont 1 titre/ le plus de nageurs possibles dans les 8 premiers	Figurer dans les **2 premières au Classt** ds médailles /3 médailles dont 2 titres /le plus de nageurs possibles dans les 5 premiers	Avoir **4 qualifiés pour les J.O. de Paris** à l'issue des Championnats du Monde	**2 médailles dont 1 titre ou 3 médailles si le Relais Mixte** aux JO

NATATION COURSE

	Olympiade 2020			
Compétitions internationales	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
JO				Tokyo
Ch. du monde	**Budapest**		**Gwangju**	
Ch. d'Europe		**Glasgow**		***à désigner***
Universiades	Taipeï		Napoli (ITA), 3 - 14 July 2019	
Jeux méditerranéens		Tarragone		
Ch. d'Europe Juniors	Netanya	Helsinki	*à désigner*	*à désigner*
Ch. du monde Juniors	Indianapolis (États-Unis)		Budapest (Hongrie)	
COMEN	Gzira (Malte)	Limassol (Chypre)	*à désigner*	*à désigner*
FOJE	Györ (Hongrie)		*à désigner*	
JOJ		Bunos Aires		
Gymnasiades		Rio de Janeiro (Brésil)		*à désigner*
Ch. du monde 25m		Hangzhou (Chine)		Abu Dhabi, UAE
Ch. d'Europe 25m	Copenhague		*à désigner*	

OBJECTIFS	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
CE (50 m)		**9 médailles, dont 2 titres**		**10 médailles, dont 3 titres**
CM (50 m)			**3 médailles**	
JO				**3 médailles, dont 1 titre**

	Olympiade 2024			
Compétitions internationales	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
JO				**Paris**
Ch. du monde	***à désigner***		***à désigner***	
Ch. d'Europe		***à désigner***		***à désigner***
Universiades			*à désigner*	
Jeux méditerranéens		*à désigner*		
Ch. d'Europe Juniors	*à désigner*	*à désigner*	*à désigner*	*à désigner*
Ch. du monde Juniors	*à désigner*		*à désigner*	
COMEN	*à désigner*	*à désigner*	*à désigner*	*à désigner*
FOJE	*à désigner*		*à désigner*	
JOJ				
Gymnasiades		*à désigner*		*à désigner*
Ch. du monde 25m		*à désigner*		*à désigner*
Ch. d'Europe 25m	*à désigner*		*à désigner*	

OBJECTIFS	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
CE (50 m)		**12 médailles, dont 4 titres**		**15 médailles, dont 6 titres**
CM (50 m)	**4 médailles, dont 1 titre**		**6 médailles, dont 2 titres**	
JO				**6 médailles, dont 2 titres**

PLONGEON

OBJECTIF TOKYO 2020 : CALENDRIER DES COMPETITIONS DE REFERENCE POUR LE PLONGEON				
	Saison 2016 – 2017	**Saison 2017 – 2018**	**Saison 2018 – 2019**	**Saison 2019 - 2020**
Jeux Olympiques	-	-	-	- 6 sélectionnés olympiques (10m individuel masculin et féminin, 3m individuel masculin) **- 1 médaille 10m individuel masculin** **- 1 finale au 10m individuel féminin**
Jeux Olympiques de la Jeunesse	-	- 1 finale au tremplin de 3m masculin	-	-
Championnats du monde	- 1 médaille d'or au Team Event - 1 finale au 10m individuel masculin - 1 finale au tremplin de 3m masculin	-	- 1 top 5 au 10m individuel masculin (obtention d'un quota pour la France 1 an avant). - 1 top 8 au 10m individuel féminin (obtention d'un quota pour la France 1 an avant). - 1 finale au tremplin de 1m masculin	-
Championnats du monde junior	-	- 1 finale au tremplin de 3m masculin - 1 finale au tremplin de 1m masculin	-	- 1 finale au tremplin de 3m masculin - 1 finale au tremplin de 1m masculin
Championnats d'Europe	- 1 médaille d'or au Team Event - 1 médaille au tremplin de 1m masculin - 1 médaille d'or au 10m individuel masculin	- 1 médaille au Team Event - 1 médaille au 10m individuel masculin - 1 finale au 10m individuel féminin - Finale au tremplin de 1m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin	- 1 médaille au Team Event - 1 médaille d'or au 10m individuel masculin (obtention d'un quota aux JO de Tokyo 2020 1 an avant) - 1 médaille au 10m individuel féminin - 2 finalistes au tremplin de 3m masculin - 2 finalistes au tremplin de 1m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin	- 1 médaille au Team Event - 1 médaille d'or au 10m individuel masculin - 1 médaille au 10m individuel féminin - 2 top 8 au tremplin de 3m masculin - 2 top 8 au tremplin de 1m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin
Championnats d'Europe junior	- 2 finalistes au tremplin de 1m masculin - 1 finale au tremplin de 3m masculin	- 1 finale au tremplin de 1m masculin - 1 finale au tremplin de 3m masculin	- 1 top 8 au tremplin de 1m masculin - 1 top 8 au tremplin de 3m masculin	- 1 top 6 au tremplin de 1m masculin - 1 top 6 au tremplin de 3m masculin

OBJECTIF PARIS 2024 : CALENDRIER DES COMPETITIONS DE REFERENCE POUR LE PLONGEON

	Saison 2020 – 2021	Saison 2021 – 2022	Saison 2022 – 2023	Saison 2023 - 2024
Jeux Olympiques	-	-	-	**- Equipe de France olympique complète en individuel et synchronisé** **- Finaliste au 10m individuel masculin** **- 1 Top 8 au 10m individuel féminin** **- Finales individuelles au 3m individuel féminin et masculin** **- 2 top 6 sur les épreuves synchronisées féminines et masculines de 3m** **- 2 top 6 sur les épreuves synchronisées féminines et masculines de 10m**
Jeux Olympiques de la Jeunesse	-	- 1 finale au tremplin de 3m masculin - 1 finale au 10m individuel	-	-
Championnats du monde	- 1 finaliste au 10m individuel féminin - 2 finalistes au tremplin de 1m - 2 finalistes au tremplin de 3m	-	- 1 top 8 au 10m individuel féminin (obtention d'un quota pour la France 1 an avant). - 2 top 8 au tremplin de 1m - 2 top 12 au tremplin de 3m masculin (obtention de deux quotas pour la France 1 an avant). - Top 8 en plongeon synchronisé pour toutes les hauteurs	-
Championnats du monde junior	-	- Finalistes sur toutes les hauteurs individuelles	-	- Finalistes sur toutes les hauteurs individuelles et synchronisées
Championnats d'Europe	- 1 médaille au Team Event - 1 top 6 au tremplin de 1m masculin - 2 finalistes au tremplin de 3m individuel	- 1 médaille au Team Event - Finalistes sur les épreuves mixtes - 1 Top 5 au 10m individuel féminin - 2 Finalistes au tremplin de 1m masculin - 2 finalistes au tremplin de 3m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé féminin	- 1 médaille au Team Event - Finalistes sur les épreuves mixtes - 1 médaille au 10m individuel féminin - 1 top 8 au tremplin de 1m masculin - 2 finalistes au tremplin de 3m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin féminin	- 1 médaille au Team Event - Finalistes sur les épreuves mixtes - 1 médaille au 10m individuel féminin - 1 médaille au tremplin de 1m masculin - 2 finalistes au tremplin de 3m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin et féminin
Championnats d'Europe junior	1 finale a minima sur toutes les épreuves individuelles par sexe	1 finale a minima sur toutes les épreuves individuelles et synchronisées par sexe	1 finale a minima sur toutes les épreuves individuelles et synchronisées par sexe	1 finale a minima sur toutes les épreuves individuelles et synchronisées par sexe

WATER-POLO

FRANCE WATERPOLO

Calendrier International

Senior	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FINA	JO Rio	CM Budapest	WC	CM Gwangju	JO Tokyo	CM Tokyo	WC	CM	JO Paris
	WL	WL	WL	WL	WL	WL	WL	WL	WL
LEN	CE Belgrade		CE		CE		CE		CE
Autres		JM - U		U		JM - U		U	
	82-94		86-98						90-02
		89-98		91-00		93-02		95-04	
Jeune	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
LEN		CE U17 2000		CE U17 2002		CE U17 2004		CE U17 2006	
FINA	CM U18 1998		CM U18 2000		CM U18 2002		CM U18 2004		CM U18 2006
LEN	CE U19 1997		CE U19 1999		CE U19 2001		CE U19 2003		CE U19 2004
FINA		CM U20 1997		CM U20 1999		CM U20 2001		CM U20 2003	

Objectifs 2018

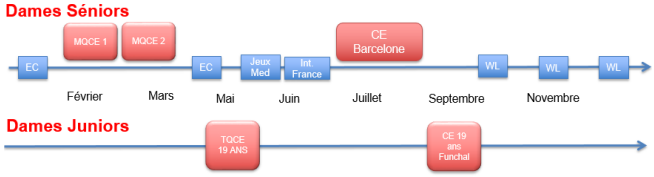

- Seniors, réduire l'écart avec les meilleures nations, finir au pire 7eme
- Juniors, finir dans les 12 premières places

Objectifs 2019

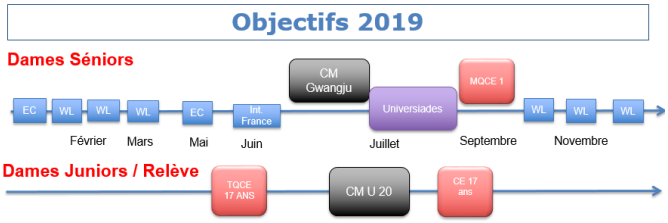

- Seniors, réduire l'écart avec les meilleures nations, dans les 6 premières places des universiades
- Juniors, finir dans les 12 premières places

Objectifs 2020

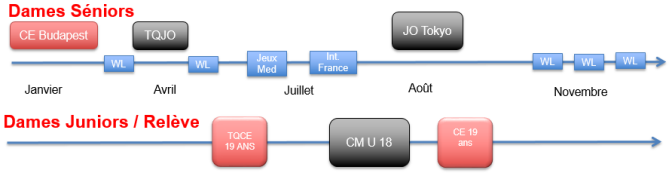

- Seniors, réduire l'écart avec les meilleures nations, finir au pire 7eme
- Juniors, finir dans les 12 premières places

Objectifs 2018

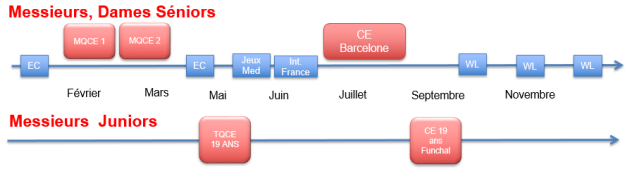

- Seniors, réduire l'écart avec les meilleures nations, dans les 8 premières places
- Juniors, finir dans les 8 premières places, se qualifier pour les CM

Objectifs 2019

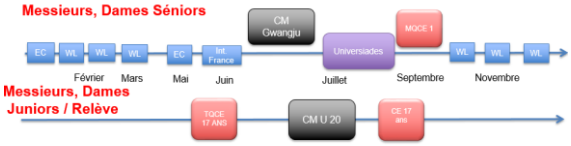

- Seniors, réduire l'écart avec les meilleures nations, finir au pire 7eme
- Juniors, finir dans les 8 premières places, relève finir dans les 12 premières places

Objectifs 2020

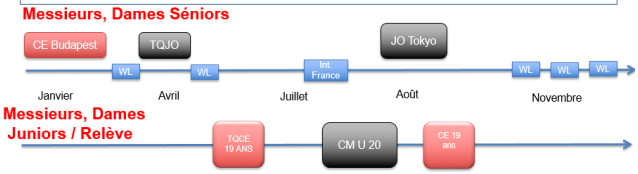

- séniors, être dans les 8 premières places aux CE, se qualifier pour les JO
- Juniors, être dans les 8 premières places

Objectifs 2021

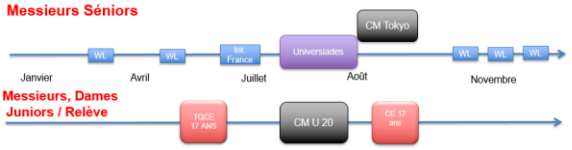

séniors, finir dans les 4 premiers des universiades avec la génération 2024

Juniors, être dans les 8 premières places

Objectifs 2022

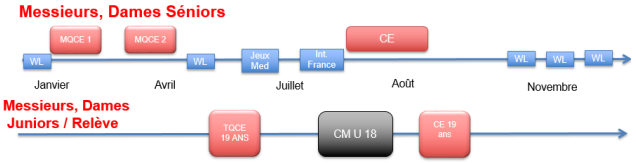

Séniors, finir dans les 6 premières des CE

Juniors, être dans les 12 premières places

Objectifs 2023

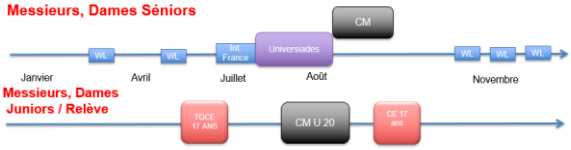

Séniors, finir dans les 6 premières places des CM

Juniors, être dans les 12 premières places

Objectifs 2024

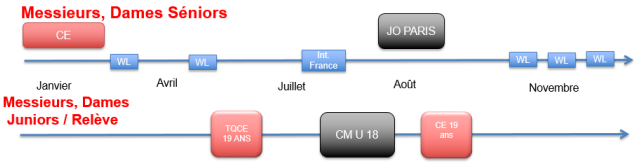

Séniors, finir dans les 4 premières places des CE, et 3 premières places des JO

Juniors, être dans les 12 premières places

STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2018 – 2024

Politique du haut niveau au sein de la fédération

La Fédération française de natation est pourvoyeuse de médailles internationales, notamment sur l'événement majeur que représentent les Jeux Olympiques.

La nouvelle gouvernance de la FFN, depuis son élection en avril 2017, place la performance olympique de manière encore plus centrale. Le cap ambitieux est fixé : ***remporter des médailles olympiques dans les cinq disciplines à Paris 2024***, dans une toute nouvelle piscine que la FFN propose de gérer en mode héritage.

Une analyse fine des ressources propres d'une part et de l'utilisation des moyens extérieurs d'autre part, a permis d'envisager la feuille de route pour viser cette ambition. Dès la première année du nouveau mandat, la Fédération a fait des choix forts en ce sens : création d'une Direction du haut niveau en soutien aux cinq disciplines, diminution des charges fédérales (vente d'un étage entier du siège), réforme de la licence (dispositif novateur visant à doubler le nombre de licences fédérales en deux ans), réinjection des moyens économisés et créés dans le haut niveau.

La FFN accentue non seulement sa politique haut niveau, mais l'oriente aussi clairement vers la haute performance. En totale adéquation avec le rapport Onesta récemment publié, la distinction est faite entre le niveau de performance requis pour atteindre une médaille olympique et le « simple » haut niveau qui consisterait à s'entraîner de manière intensive et donc à « mériter » une attention.

En ce sens, l'utilisation des moyens pour le haut niveau est clairement orientée vers l'accompagnement jusqu'aux médailles olympiques. A chaque étage du Projet de Performance Fédéral (PPF), cette question de la performance olympique (à court, moyen ou long terme selon l'âge) est la nouvelle grille de lecture commune à nos cinq disciplines.

Place du PPF dans le projet global de la fédération

Notre PPF s'inscrit dans une démarche tout à fait novatrice. Sa construction a été le fruit d'un travail concerté avec la direction technique nationale, les élus de la Fédération et l'ensemble des partenaires en Région.

Au sein de la DTN, sa construction a été l'occasion d'un dialogue inédit entre les cinq disciplines.
Au sein de la Direction du haut niveau, elle a entraîné l'organisation de cinq section différentes qui accompagneront la performance des sportifs.
Enfin, la construction de ce PPF s'est faite en lien avec l'ensemble des partenaires en Région. Un tour de France des Régions a permis de rencontrer dans chacune d'elles le conseil régional, la DRJSCS, le(s) CREPS, les ligues de la FFN, les pôles de l'ancien PES, et les CTS affectés sur le territoire.

La place du PPF au sein de la FFN est donc toute particulière dans la mesure où il est l'occasion de renouer, d'entretenir, d'optimiser le dialogue avec tous les partenaires de la performance d'un sportif de notre Fédération.

Ce PPF 2018-2024 a aussi une place importante dans la politique de la Fédération, dans le poids que la nouvelle présidence souhaite redonner aux clubs et aux ligues régionales. Les deux programmes distincts mettent en acte cette ambition politique.

Place des deux programmes au sein de cette politique pour atteindre les objectifs énoncés

Le programme d'accession est en lien direct avec la politique fédérale mise en avant : donner du poids aux ligues régionales et mettre le club au centre du projet.
La volonté d'encourager chaque ligue à construire son projet régional autour d'une structure (existante ou nouvelle) est mise en œuvre dans la strate accession du PPF. Si la Direction technique nationale calibrera la faisabilité au regard de cahiers des charges, la politique sportive en termes d'accession au haut niveau sera bien portée et pilotée par chaque ligue régionale.

Le programme d'excellence est pour sa part en lien avec la politique fédérale mise en avant : donner du poids aux clubs avec des services d'exception au sein de ses deux structures dédiées. En focalisant nos actions sur les sportifs de haut niveau, le PPF permet une identification de chaque club qui crée de la performance de niveau international.

Approche spécifique par discipline, par genre, par spécialité et par public

Si la philosophie du PPF se veut commune, nos cinq disciplines amènent des spécificités à prendre en compte.

Les problématiques d'un sport collectif, amènent à penser différemment le PPF du water-polo. Avec un regroupement inéluctable de l'élite pour que l'équipe de France joue ensemble, mais des situations différentes en femmes et en hommes. Les premières sont d'ores et déjà en phase d'être regroupées, alors que le fonctionnement chez les hommes est beaucoup plus axé sur les clubs. Une distinction sera donc présentée dans le PPF du water-polo entre masculin et féminin.

Les problématiques d'un sport d'équipe très précoce et quasiment exclusivement féminin, apportent aussi des spécificités au PPF de la natation artistique.

La particularité d'un sport acrobatique aux contraintes importantes d'infrastructures, amène sa spécificité au PPF du plongeon.

La particularité du rapport entraîneur/ nageur qui peut naître à tout endroit où existe une piscine, amène le PPF de la natation course et de l'eau libre à penser le chemin vers la médaille olympique de manière singulière.

Toutes ces spécificités nous encouragent à présenter 1 PPF par discipline, avec la même ligne directrice présentée précédemment, mais avec les adaptations nécessaires pour chacune pour que les cinq disciplines aient les moyens d'aller chercher des médailles olympiques en 2024.

PPF – NATATION ARTISTIQUE

1. SPORTIFS

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

Liste des sportifs de haut niveau
"ELITE" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve synchronisée.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau
"SENIOR" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve synchronisée.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve synchronisée « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4ème et la 12ème place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4ème et la 8ème place d'une épreuve synchronisée « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau
"RELEVE" / 12 ans à 23 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, ou Championnats du Monde et se classer entre la 17ème et la 24ème place d'une épreuve synchronisée « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 13ème et la 20ème place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve synchronisée « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 5ème et la 12ème place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.

• Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.

Liste des sportifs DES COLLECTIFS NATIONAUX
12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde ou aux Championnats d'Europe.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors, aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens.

• Réaliser les conditions requises pour une pré-sélection aux compétitions internationales de référence seniors ou juniors.

• Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'excellence du PPF.

Liste des sportifs ESPOIRS
12 ans à 17 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Réaliser les conditions requises pour une pré-sélection aux compétitions internationales de référence Juniors ou Jeunes.

• Concourir aux Championnats de France par catégorie d'âge et être retenu(e) après l'analyse des performances sportives et l'évaluation des caractéristiques morphologiques et techniques.

• Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'accès au haut-niveau du PPF.

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

ENVIRONNEMENT DU SPORTIF :

Au quotidien :

Le sportif de haut niveau en natation artistique s'entraine quotidiennement au minimum. La plupart du temps, il nage deux fois par jour, le matin tôt puis en milieu d'après-midi, sur sa structure. Le volume d'entraînement est de 30 à 35 heures par semaine.
Les charges d'entraînement sont comparables à celles de la gymnastique. Le temps de pratique pure en natation artistique nécessite en effet une préparation importante et une récupération conséquente. Le(la) nageur(se) artistique de haut niveau est donc énormément pris(e) par sa pratique sportive. La pratique est très diversifiée (natation, danse, souplesse, préparation physique générale, gymnastique, acrobatie, technique spécifique, chorégraphie…). Par conséquent, la pratique de haut niveau exige un encadrement nombreux et diversifié.

En stage :

L'Equipe de France Senior et une partie de l'Equipe de France Junior est rassemblée à l'INSEP (nécessité dans un sport collectif de synchronisation parfaite). Il conviendra toutefois de prévoir des stages à l'extérieur et notamment avec les pays phares de la natation artistique (Russie et Japon).

En compétition :

L'équipe de France de natation artistique est organisée de manière commune sur les événements internationaux. Tous(tes) les nageurs(ses) artistiques sont soumis(es) au même fonctionnement.

L'ensemble de l'équipe de France et son staff est logé dans le même hôtel. Le staff médical (kiné, médecin) est à disposition de l'ensemble des nageurs(ses) artistiques.

DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL.

La fédération considère le suivi socioprofessionnel comme l'un des facteurs à part entière de la performance des nageurs(ses) artistiques.
Dans ce cadre, une des 5 sections de la *Direction du haut niveau* de la FFN est spécifiquement dédiée au suivi socioprofessionnel des SHN.

Plusieurs cadres de la Fédération sont impliqués dans cette section :

- l'agent qui pilote l'ensemble des sections de la *Direction du haut niveau* : le directeur du haut niveau ;
- l'agent responsable de cette section, (référent suivi socio-professionnel RSSP), à l'interface des besoins des SHN propres à la discipline et des dispositifs institutionnels et législatifs spécifiques mobilisables dans ce domaine ;
- l'agent directeur de la discipline, en tant qu'expert des contraintes sportives de la performance de Haut Niveau et des besoins des sportifs pour l'atteindre ;
- l'agent coordonnateur du centre d'entraînement national, à l'INSEP en tant que référent fédéral au sein de l'institution et garant de la conduite du projet sportif et de formation des SHN (lien avec les entraîneurs des nageurs(ses) et des acteurs dans l'institution) ;
- les 4 agents coordonnateurs des Centre Nationaux d'Accès au Haut Niveau (CNAHN) en tant qu'appui locaux et experts de la situation matérielle et fonctionnelle des SHN (lien avec les entraîneurs des nageurs(ses) artistiques) ;
- les 13 agents Directeurs technique régionaux (DTR) en tant que coordonnateurs des actions des cadres techniques sur leur Région, en lien avec les responsables des structures référencées comme CNAHN, et relais auprès des institutions déconcentrées (DRJSCS, DDJSCS, rectorat , universités ...) et territoriales (conseils régionaux, conseils généraux etc..).

L'ambition fédérale est de placer chaque nageur(se) artistique SHN dans une situation sociale lui permettant de viser le plus haut niveau. Ainsi, est la Fédération souhaite créer les conditions d'une réussite d'ensemble en ajustant les réponses selon le moment de vie (scolarité, orientation, études Post Bac, insertion professionnelle) au regard de sa situation sportive particulière (âge, niveau sportif, objectifs sportifs et environnement, reconversion…). En ce sens, l'accompagnement du SHN identifié dans une population cible prendra une forme individualisée.
A la frontière entre les problématiques à court terme et celles à long terme, la section du suivi socioprofessionnel prend à la fois en compte les demandes et besoins actuels du nageur(se) artistique, dans l'optique d'être le plus performant et viser une médaille olympique, et à la fois la situation plus globale du SHN en tant que futur(e) ancien(ne) nageur(se) artistique et la transition inéluctable vers une vie professionnelle.
Chaque situation est donc individualisée pour satisfaire à l'ensemble des cas parmi tous(tes) les nageurs(ses) artistiques de haut niveau.

Les liens avec les partenaires institutionnels sont renforcés : Etat (Police, Armée…), Régions (CIP régionales) mais aussi les grandes entreprises à mission de service public (EDF, SNCF). En parallèle, des liens avec des partenaires privés sont à l'étude (banque CIC notamment). En parallèle de ces possibilités, des élus ont été nommés pour soutenir la dynamique de la section du suivi socio-professionnel. Ainsi, en lien avec ses clubs et ses partenaires propres, la Fédération se préoccupe de développer des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins et soutenir une population plus large de SHN dans leur quête de haute performance conjuguée à leur projet de formation.

CONVENTION SPORTIF / FEDERATION : VOIR EXEMPLE TYPE EN ANNEXE 6

Pour être proposé par le DTN à la Direction des sports pour une mise en liste ministérielle SHN, chaque nageur(se) artistique doit signer une convention qui le lie à la Fédération.

Ce conventionnement devenu obligatoire depuis la loi du 27 novembre 2015 est bel et bien mis en œuvre à la FFN et tous les SHN renvoient leur convention signée avant le 1er novembre de chaque année.

Ladite convention est en annexe 6 de ce PPF. Elle représente la base utilisée pour tous, qui est ensuite individualisée pour chaque SHN.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES

La Fédération fixe des primes à la performance pour les événements internationaux et les verse directement aux nageurs(ses) artistiques sur ses fonds propres uniquement.

Les aides personnalisées transmises en parallèle de la Convention d'Objectifs signée avec l'Etat (via le CNOSF) sont distribuées à discrétion du DTN sur avis du Directeur du haut niveau et de la Directrice de la discipline natation artistique. Elles prennent en compte la situation sociale et le potentiel des SHN. La philosophie de cette répartition prend en compte :

- l'intégration du centre national d'entraînement (INSEP) ;
- les besoins spécifiques à l'entraînement de chaque nageur(se) artistique SHN pour être performant(e) ;
- les conditions de vie du (de la) nageur(se) artistique SHN (logement…) ;
- les conditions de travail/ d'études du (de la) nageur(se) artistique SHN (aménagement du temps, formation…).

MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU EN ARRET DE LONGUE DUREE POUR CAUSE DE BLESSURE OU MALADIE.

En situation exceptionnelle de blessure ou maladie handicapant la pratique sportive des nageurs(ses) artistiques SHN, la Fédération met son centre national d'entraînement à disposition (INSEP).

Le suivi médical et paramédical sert à la gestion des cas particuliers pour mieux :

- Accompagner le(la) nageur(se) artistique dans ce moment difficile de sa carrière sportive ;
- Apporter des réponses rapides et claires quant à la reprise (ou non) de l'entraînement ;
- Accompagner le(la) nageur(se) artistique progressivement vers la reprise de l'entraînement de haut niveau (ou vers la retraite sportive).

2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

LE PROGRAMME D'ACCESSION AU HAUT NIVEAU :

Ce programme a vocation à former le meilleur niveau des jeunes catégories en vue d'alimenter l'excellence (voir plus bas). La problématique collective de la discipline amène à structurer cette strate accession à travers des « ***Centre Nationaux d'Accès au Haut Niveau*** ». Ce CNAHN est le lieu de formation de nos jeunes athlètes vers l'excellence sportive.

Les Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau (CNAHN) :

Etant donné la dimension collective de la Natation Artistique (discipline de synchronisation collective), il impose de regrouper les athlètes en des lieux de grande qualité de prestation permanente, sur le support de clubs de haut niveau national.
Au regard de ce contexte et de notre population d'athlètes listés (liste « Espoir », Liste « Collectif National » et liste « SHN »), il apparaît que le nombre idoine de structures soit de quatre.
La FFN souhaite organiser les moyens matériels, humains et structurels autour de ces structures nationales qui viseront l'accès vers le très haut niveau et donc aux Equipes de France.
L'implantation de ces structures se réfléchit au regard des objectifs qui lui sont fixés (voir cahier des charges en annexe 1). Elle doit être proposée par la FFN et validée par les dirigeants des ligues régionales concernées.
De la détection à la formation de cadres en passant par les compétitions, la recherche ou encore le suivi médical, ce CNAHN piloté par une ligue est le lieu de l'accès au plus haut niveau. Il a donc vocation à accueillir tout ou partie des nageurs artistiques inscrits sur la liste ministérielle des sportifs Espoirs, des sportifs du Collectif National et les listes des Sportifs de Haut Niveau.

Le cahier des charges des Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau (en annexe 1) entraînera la validation possible de **4 structures** sur le territoire national :

- PACA - Pays d'Aix Natation ;
- Pays de la Loire - Léo Lagrange de Nantes ;
- Grand Est - Ballet Nautique de Strasbourg ;
- Occitanie.

Chaque saison, la situation générale (structures reconnues ou non) sera examinée pour mettre à jour le PPF. Dans tous les cas, chaque CNAHN ne sera exempt des 3 critères qui guident la politique fédérale en termes d'accession au sport de haut niveau :

- répondre au cahier des charges dans son ensemble ;
- être proposé par la FFN et validé par le comité directeur de la ligue concernée ;
- obtenir la validation du DTN et du Directeur du HN.

En parallèle de ces CNAHN, les clubs qui réalisent des performances significatives sont considérés comme partenaires en fonction d'un cahier des charges spécifiquement dédié (annexe 1).

La structure identifiée comme Centre National d'Accès au HN regroupera une partie importante des nageurs artistiques en devenir. Néanmoins, une part d'entre eux peut continuer à s'entraîner dans son club dans les catégories Avenirs et Jeunes. Pour cette raison, nous labellisons les clubs qui amènent leurs jeunes athlètes à performer à l'échelle nationale.
Cette reconnaissance de clubs partenaires d'accession est fondamentale pour que chaque CNAHN soit réellement un outil au service de tous les clubs et de l'accès au haut niveau.

Pour être reconnu « club partenaire d'accession », un club devra répondre au cahier des charges correspondant.
Pour la saison 2018-2019, les clubs suivants peuvent être concernés :

- AS Corbeil (structure IdF INSEP) ;
- Stade Français (structure IdF INSEP) ;
- Aqua Synchro Lyon ;
- Hyères Nat Synchro ;
- CN Saint Cyprien.

Cartographie des Centre Nationaux d'Accès au Haut Niveau :

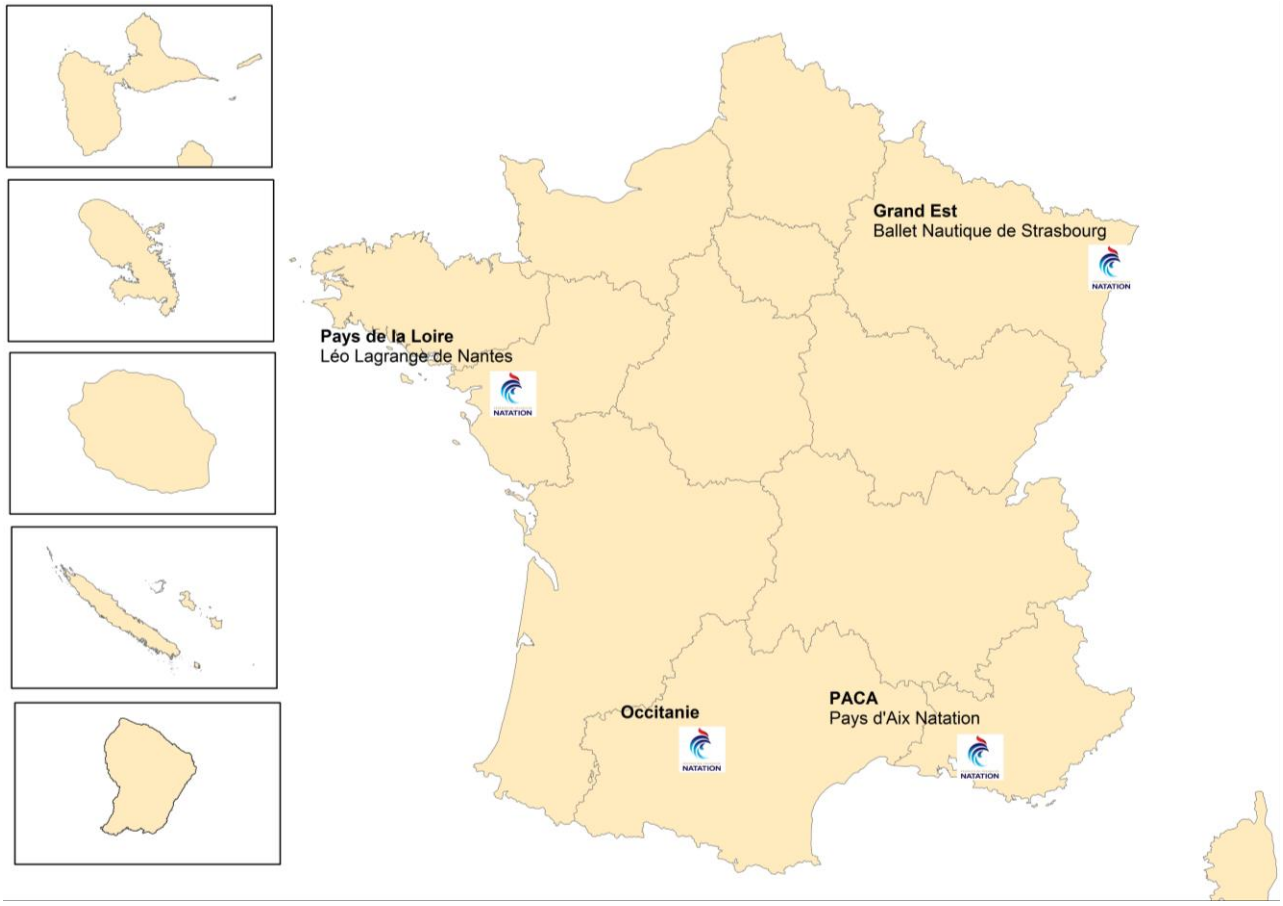

LE PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE :

L'excellence sportive de la natation artistique se base sur le suivi individuel de chaque nageuse artistique inscrite sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Pour optimiser ce suivi, un centre national d'entraînement est clairement positionné comme centre ressource et de regroupement de l'élite française. L'objectif de ce programme est d'identifier, structurer et accompagner le plus haut niveau national d'une part et de viser un podium olympique en 2024 d'autre part.

La FFN souhaite optimiser les moyens matériels, humains et financiers de l'Etat et de la Fédération autour d'un établissement national : l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (***INSEP***). Ce centre national est positionné comme le lieu de référence de la discipline natation artistique. Identifié comme le lieu d'entraînement des sportifs de haut niveau, mais aussi les lieux d'entraînement des équipes de France, il intègre aussi toutes les composantes de la performance internationale (recherche, suivi individualisé, suivi médical et paramédical…). Ce ***Centre National d'Entraînement*** est le lieu de l'excellence sportive. Il accueille donc toutes (ou quasi) les nageuses artistiques inscrites sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Chaque saison, le groupe inscrit sur cette structure est remis en question en fonction des résultats des tests d'entrée : la concurrence est ouverte.

La FFN met en place une prestation haut de gamme pour les nageuses artistiques de cette structure en centralisant les moyens du haut niveau. Au-delà d'une politique ambitieuse sur les composantes de la performance (suivi médical, paramédical, recherche…), …), la Fédération organise pour les nageuses artistiques de l'INSEP un encadrement spécifique :

- un encadrement technique spécifique en Natation Artistique en nombre suffisant. Dans un sport très technique comme celui-ci, il convient de proposer un nombre important d'entraîneurs.
- des intervenants extérieurs spécialistes (danse, PPG, acrobatie, chorégraphie…).

La possibilité est donnée à l'Equipe de France d'être en contact avec les meilleures équipes du monde mais aussi de se confronter sur les étapes de Coupe du Monde (WORLD SERIES FINA).

Cartographie :

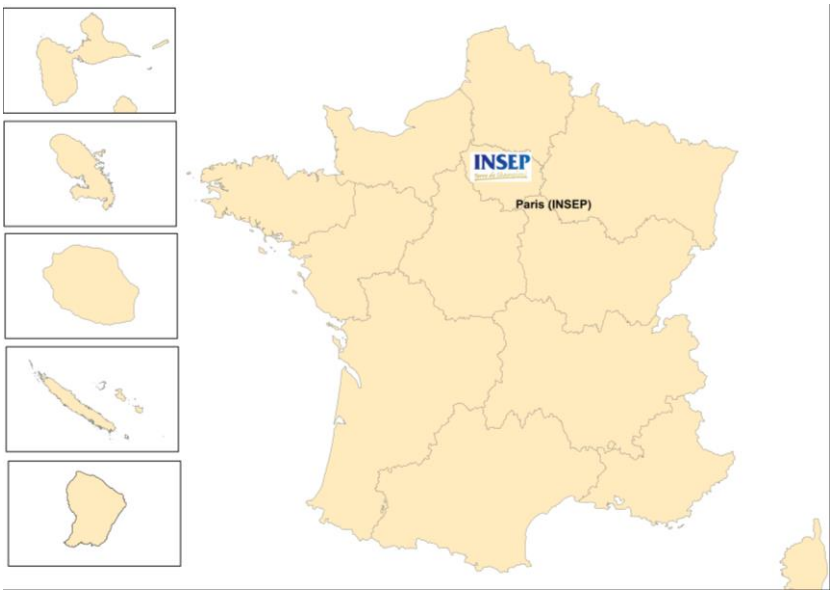

3. CONVENTION PARALYMPIQUE

La FFN n'a pas la délégation pour les disciplines paralympiques de natation artistique. La FFH et la FFSA sont les Fédérations organisent ces disciplines selon leur champ d'action respectif.

La Natation Artistique n'est pas un sport inscrit au programme des Jeux Paralympiques.

4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

La natation artistique a pour spécificité d'être quasi exclusivement féminine. En ce qui concerne la pratique de haut niveau, le trait est encore plus marqué avec un nombre de nageurs artistiques sur le territoire très restreint.

Il convient donc d'avoir une double approche :

- soutenir la pratique féminine dans un contexte bien souvent peu favorable (très peu de médiatisation des sports féminins artistiques et peu d'accès aux sponsors) ;
- et de développer la pratique masculine en Natation Artistique malgré les préjugés.

Le duo mixte est en effet inscrit au programme des championnats du monde depuis 2015 et l'orientation du CIO vers la mixité amène à penser que cette nouvelle épreuve pourrait apparaître dans le programme des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Ainsi, la stratégie pour développer le duo mixte est la suivante :
Communiquer pour lever les freins et les a priori.
Ouvrir un maximum les règlements de la discipline pour encourager la pratique.
Réaliser une opération de détection (transfert de talents depuis la natation, la gymnastique, la danse…)
Mettre en avant la pratique masculine lors des Open de France (WORLD SERIE FINA)

5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

A ce jour, peu de nageuses sont issues des régions ultrapériphériques. A l'instar des autres nageuses, elles seront suivies et pourront porter candidature aux Centres Nationaux d'Accès au HN.

Le recrutement sur un CNAHN d'une nageuse d'outremer sera précédé d'une évaluation conjointe avec la ligue concernée pour s'assurer de sa bonne temporalité. Ce recrutement s'accompagnera ensuite d'un suivi tout particulier, notamment en conservant un lien fort avec l'environnement d'origine de la nageuse (club ou structure, famille, etc…).

6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

PRESENTATION DU CADRE GENERAL :

La nageuse artistique de haut niveau a plusieurs qualités incontournables :

- taille : homogénéité ;
- ligne de jambes et pointes de pieds identiques ;
- souplesse et amplitude articulaire extrême ;
- détente et acrobatie pour le poste de voltigeuse ;
- mobilité articulaire et coordination ;
- qualité de rythme : respect des comptes et du tempo de la musique ;
- qualité d'appuis dans l'eau et glisse ;
- légèreté et flottaison ;
- aptitude au travail, sens de la rigueur et de la précision, concentration ;
- sens artistique de l'interprétation et créativité.

IDENTIFICATION D'UN JEUNE TALENT :

1. Les structures identifiées dans le programme d'accession font passer des ***tests d'entrée*** dans une optique de détection.
2. La structure d'excellence met en place des tests d'entrée sur la base des exigences du programme qui prépare une médaille olympique en 2024. Ces tests, dont le contenu sera précisé à tous les clubs et structures, seront ouverts aux athlètes repérées en fonction de leur parcours sportif et de leurs qualités nécessaires à la haute performance internationale.

Un groupe de travail Evaluation/Détection est mis en place pour suivre les différentes populations en fonction des catégories d'âges. Lors de la saison sportive, les jeunes nageuses pourront être évaluées lors des tests nationaux, Championnats de France, Finale des Jeunes et Avenirs.

LE TRANSFERT DE TALENT :

La Natation Artistique est une discipline qui doit être pratiquée de manière précoce en raison de l'adaptation à l'élément aquatique et la nécessité de développer la souplesse lors de la période propice de développement de cette qualité chez l'enfant. Le transfert de talents ne semble pas être appropriée pour la Natation Artistique féminine, toutefois cette solution est tout à fait envisageable pour développer la natation artistique masculine (natation, danse, gymnastique…).

7. ENCADREMENT

MODALITES DE DECISIONS ENTRE ELUS/TECHNICIENS ;

La politique sportive de la FFN est organisée sur un fonctionnement habituel entre élus et cadres (publics et privés).

A chaque étage de prise de décision, les modalités sont identiques :

- le cadre expertise, hiérarchise et propose ses choix ;
- l'élu arbitre en validant.

Ces modalités sont valables pour les grandes lignes directrices. Les détails de chaque dossier sont arbitrés directement par le cadre directeur de projet, après avoir calé le fonctionnement avec l'élu référent en amont.

MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORITE FONCTIONNELLE DU DTN :

Organigramme de la DTN :

Concernant le projet de performance, le DTN responsabilise chaque directeur de discipline sur son secteur d'action, ainsi que le directeur du haut niveau sur l'ensemble du PPF.

Le projet de performance de la Fédération amène à des prises de positions fortes, de la sélection en équipe de France jusqu'au choix de hiérarchisation d'une liste de sportifs pour accéder à un dispositif d'aide, en passant par la répartition des aides personnalisées.
Les modalités de prise de décisions entre les cadres (privés ou publics) reposent sur le principe de la dualité entre l'ensemble des expertises existantes et les directives fixées.

La Direction du haut niveau joue ce rôle de tampon entre :

- les ***directives*** que représentent les orientations données par le DTN, qui peuvent être :
  - ministérielles (*ministère des sports)* ;
  - et/ou fédérales (*élus FFN*) ;

- et ***l'expertise*** qu'apportent les spécialistes de la natation artistique d'une part :
  - la directrice de la discipline sur l'ensemble des problématiques ;
  - l'encadrement des équipes nationales ;

- et ***l'expertise*** des spécialistes des facteurs qui contribuent à la performance d'autre part :
  - la section du suivi du PPF ;
  - la section de l'optimisation de la performance ;
  - la section du suivi du sportif ;
  - la section de la préparation physique et prévention ;
  - la section du médical et antidopage.

STRATEGIE D'EVOLUTION DE CARRIERE DES ENTRAINEURS DE HAUT NIVEAU ET DE TRANSMISSION DE LEUR SAVOIR :

Le Centre National d'Entraînement (CNE) a vocation à structurer cet aspect de la gestion de carrière des entraîneurs de haut niveau.
L'INSEP est en effet doté de 4 entraîneurs (2 permanents et 2 à temps partiel). Ces postes de « référence » sont centraux dans la gestion du haut niveau en natation artistique.

Les Centre Nationaux d'Accès au HN identifiés par la Fédération dans le programme d'accession du PPF seront positionnés comme le lieu de référence national en termes d'accession au sport de haut niveau. L'entraînement sur ces structures (voire leur coordination) deviendra pour des entraîneurs de natation artistique un objectif (ou un passage) de carrière.
Les regroupements régionaux et interrégionaux (tests, compétition, SMR…) seront encouragés par la Fédération pour qu'ici aussi une transmission s'opère entre les différents entraîneurs de la région.

Au-delà des deux programmes (d'accession et d'excellence), la reconnaissance des clubs partenaires d'accession (CPA) permettra d'identifier les entraîneurs qui créent de la performance à l'échelle nationale. Il s'agit, grâce à cette identification, d'accompagner ces entraîneurs dans leur carrière, et ce même si un devenir en CNAHN ou CNE ne l'intéresse pas. Cet accompagnement servira le projet individuel de ces entraîneurs mais aussi le projet collectif (PPF de la FFN) dans la mesure où il permettra de conserver un contact avec tous les entraîneurs qui s'inscrivent dans une démarche d'accès vers le plus haut niveau (et potentiellement leur ouvrir les portes de l'encadrement national).

ENVIRONNEMENT DE L'ENCADREMENT :

L'encadrement des équipes de France est constitué de cadres techniques et cadres privés en fonction des différentes Equipes de France.

En compétition, l'ensemble du staff fonctionne en coopération : sur le même lieu d'hébergement, tous les « facteurs de la performance » sont regroupés. Le directeur de la discipline bien sûr, mais aussi son coordonnateur des équipes de France, la recherche, le médical, les kinés et la Direction Technique National (DTN et Directeur HN). Un staff technique est composé d'entraîneurs spécifiques mais aussi d'apport d'intervenants extérieurs : PPG et acrobatie.

Managés par le coordonnateur des équipes de France, et sous la responsabilité du directeur de discipline, l'ensemble de l'encadrement forme une équipe : l'équipe de France.

En stage, la concentration de l'encadrement est moins importante. Le coordonnateur n'est pas nécessairement accompagné de la directrice. Idem pour la direction technique nationale et la recherche : seuls les kinés et le médical sont systématiquement présents aux côtés de l'encadrement sportif lors des stages de natation artistique. La gestion de l'encadrement sportif et les doctrines indiquées plus haut lors des compétitions sont les mêmes en stage.

Au quotidien, l'encadrement des équipes de France est membre à part entière d'une structure identifiée dans le PPF. Que ce soit en CNE, CNAHN, tous entraînent des nageuses artistiques au quotidien, sur un rythme important dans la mesure où il suit celui des nageuses artistiques inscrites dans une optique de haut niveau.

DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FEDERAL DES ENTRAINEURS :

Les structures du PPF sont des lieux de ressources essentiels pour la transmission des savoirs, techniques, chorégraphiques et pédagogiques. Le Colloque annuel de la Natation Artistique à l'INSEP est aussi un moment privilégié de formation continue ainsi que l'étape de la Coupe du Monde de l'Open de France (WORLD SERIE FINA)

DISPOSITIFS ET PROJETS « RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT » ET ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE :

La section « *optimisation de la performance* » de la *Direction du haut niveau* se charge de l'accompagnement scientifique de la natation artistique.

Voici les projets envisagés de manière non exhaustive :

- Etude de la **charge d'entraînement :**

L'idée est de mesurer la charge réelle d'entraînement afin de mieux appréhender la fatigue. Cette étude devrait nous aider à calculer la fatigue physique, la charge physio mais également la fatigue attentionnelle que représentent nos longues séances d'entraînement.

- Recherche sur les **évaluations et la détection** :

Faire évoluer les protocoles et méthodes des tests effectués lors des évaluations sur les championnats nationaux, lors des temps spécifiques de détection, ou encore sur le suivi de profils technico-physique.

Ces projets de recherche, appliqués aux besoins du haut niveau de la discipline natation artistique, ont vocation à être menés avant Tokyo et/ou amendés au fur à mesure des besoins et priorités affichés par le Directeur de la discipline et des arbitrages du Directeur du haut niveau.

8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

EVALUATION DES BESOINS SPECIFIQUES

Les besoins spécifiques de la discipline natation artistique résident principalement dans la problématique liée au logement des 16 nageuses artistiques à l'INSEP pour les plus jeunes et à proximité pour les plus de 20 ans.
Cet aspect pratique est déterminant dans la réussite du projet ambitieux que représente la préparation d'une médaille olympique en 2024 au sein du Centre National d'Entraînement à l'INSEP, et la présence du collectif France complet.

OPTIMISATION DU MODELE ECONOMIQUE

Les établissements du Grand INSEP ont une place importante dans le projet de performance de la natation artistique avec 4 établissements concernés sur 4 structures d'accession.

Le programme d'excellence de la natation artistique est optimisé en centrant les moyens sur l'INSEP.

LA STRATEGIE DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES POUR L'IMPLANTATION DES STRUCTURES

Le DTN et le Directeur du haut niveau ont effectué un tour de France quasi complet pour rencontrer tous les protagonistes et financeurs du sport de haut niveau des 13 régions métropolitaines et 4 sur les 6 d'outremer en s'entretenant à chaque fois avec :

- le correspondant sport de haut niveau du conseil régional ;
- le responsable du pôle sport de la DRJSCS ;
- le directeur du (ou des) CREPS ;
- le coordonnateur du (ou des) pôle France et/ou Espoir du dernier PES de la FFN ;
- le président de la ligue (de la FFN) ;
- le directeur technique régional (coordonnateur des actions des CTS de la région).

Ces rencontres ont eu pour objectif de présenter la philosophie que les élus de la FFN et la DTN comptaient insuffler au PPF. L'intérêt d'échanger avec chaque étage de la politique régionale du sport de haut niveau était d'évaluer les conséquences concrètes pour chaque territoire.

In fine, ces entretiens participent à l'élaboration d'un projet mieux partagé par tous, pour que ce PPF soit le plus opérationnel possible, et fournisse une médaille en Natation Artistique en 2024, grâce à chacun.

LA STRATEGIE D'AUTOFINANCEMENT

La Fédération entame une politique ambitieuse d'augmentation des recettes. Trois chantiers sont menés en parallèle :

- ***augmentation du nombre de licences*** avec une politique ambitieuse où les clubs auront un intérêt financier à inscrire leurs adhérents non licenciés ;
- ***économies*** en vendant la moitié du siège fédéral (1 étage sur 2) pour faire une rentrée d'argent importante d'une part, et des économies en diminuant les charges (très importantes) de moitié d'autre part ;
- recherche de ***nouveaux partenaires***. La *banque CIC* vient de signer une convention avec la FFN. Et cette démarche continue avec l'arrivée prochaine des laboratoires *Biogaran* comme partenaire de la Fédération.

L'objectif affiché de la FFN est d'orienter l'augmentation de ces recettes vers le haut niveau pour alimenter le projet ambitieux de ramener des Jeux de Paris 2024 des médailles olympiques dans les 5 disciplines déléguées à la Fédération.

BUDGET PREVISIONNEL

Budget 2018 de l'action 2 de la discipline (en €) :

NATATION ARTISTIQUE	
COLLECTIF SENIORS	189 008
COLLECTIF RELEVE	123 075
ORGANISATIONS DEVELOPPEMENT	32 000
S/S total	**344 083**

Budget 2018 de l'action 2 (actions transversales) :

LOGISTIQUE INTERNATIONALE	30 000
P.E.S.	1 211 069
AIDES PERSONN. / AIDES SPORTIFS	600 000
MISE EN PLACE P.P.F.	0
PRIMES CHAMPIONNATS D'EUROPE	150 000
FONCTIONNEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE DTN	126 730
RECHERCHE, OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	63 250
INDEMNITES CADRES	262 830

9. EVALUATION

L'embryon de ce PPF a initié son développement lors du premier séminaire de la DTN sous un format restreint : avec le DTN, ses 2 adjoints, le directeur du haut niveau, la directrice de la formation et le directeur du développement, et les 5 directeurs de discipline.

Une des conclusions de ce premier échange collectif a été de réitérer ce mode de concertation transdisciplinaire pour :

- évoquer des problématiques spécifiques d'une discipline avec les 4 autres afin de trouver des solutions ensemble ;
- faire un point d'étape annuel sur le PPF de chaque discipline, là aussi en concertation avec les 4 autres disciplines afin de gagner en transparence.

L'évaluation du PPF est donc prévue annuellement, à l'issue de l'événement de référence (c'est-à-dire courant septembre ou octobre) dans un format similaire au premier séminaire.

Ce point d'étape annuel sera l'occasion de :

- labelliser ou non les structures (CNAHN, CPA) pour la nouvelle saison ;
- faire un point sur le fonctionnement entre CPA et CNAHN ;
- faire un point particulier sur le fonctionnement du CNE (INSEP) ;
- établir la liste des nageuses artistiques à proposer sur chacune des 3 listes ministérielles ;
- lister les nageuses artistiques SHN à suivre spécifiquement (situation sociale et/ou sportive) ;
- faire un point sur les actions engagées de recherche appliquée ;
- faire un point sur le médical au sens large (suivi des EdF, SMR, blessures, dopage) ;
- poser les bases de la prochaine CO.

Ce moment important servira aussi de débriefing de toutes les actions haut niveau de la discipline, pour rectifier, intensifier, continuer les actions à venir.

Le DTN et le Directeur du HN, riches de ce bilan conséquent, pourront alors le condenser pour le travail de suivi annuel du PPF mené avec le ministère des sports.

PPF – NATATION COURSE

1. SPORTIFS

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

Liste des sportifs de haut niveau
"ELITE" / 14 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer 1er d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

Liste des sportifs de haut niveau
"SENIOR" / 14 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 4ème et la 12ème place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer entre la 4ème et la 8ème place d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 5ème et la 8ème place d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 5ème et la 8ème place d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 3ème et la 8ème place d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer entre la 2ème et la 4ème place d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

Liste des sportifs de haut niveau
"RELEVE" / 14 ans à 22 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres, et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Méditerranéens et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe, et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Méditerranéens et se classer premier d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

• Concourir au titre de l'Equipe de France au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

Liste des sportifs DES COLLECTIFS NATIONAUX
12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe, aux Universiades ou aux Jeux Méditerranéens.

• Réaliser une performance de la grille du Collectif National correspondant à son année d'âge.

• Réaliser les critères permettant de se situer dans les couloirs de performance déterminés en collaboration avec l'IRMES.

Liste des sportifs ESPOIRS
14 ans à 18 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, aux Championnats d'Europe Juniors, aux Jeux Européens, au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne, à la Coupe Méditerranéenne de Natation ou aux Gymnasiades.

• Concourir aux Championnats de France (en bassin de 50m) Juniors 1ère et 2ème année (J1-J2), filles 14 & 15 ans et garçons 15 & 16 ans) et être classé dans les 5 premiers d'une épreuve individuelle de son année d'âge, à condition pour les juniors 2ème année de ne pas être devancé au temps par un ou plusieurs nageurs juniors 1ère année.

• Concourir aux Championnats de France (en bassin de 50m) Juniors 3ème et 4ème année (J3-J4), filles 16 & 17 ans et garçons 17 & 18 ans) et être classé dans les 5 premiers d'une épreuve individuelle de son année d'âge, à condition pour les juniors 4ème année de ne pas être devancé au temps par un ou plusieurs nageurs juniors 3ème année.

• Réaliser les critères permettant de se situer dans les couloirs de performance déterminés en collaboration avec l'IRMES.

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

ENVIRONNEMENT DU SPORTIF :

Au quotidien :

Le sportif de haut niveau en natation course s'entraine quotidiennement au minimum. La plupart du temps, il nage deux fois par jour, le matin tôt puis en milieu d'après-midi, sur sa structure club ou centre d'entraînement.
Les charges d'entraînement varient d'une spécialité à une autre (du nageur de 50m à celui de 1500m) mais l'impact sur l'état de fatigue est toujours très important. Le nageur de haut niveau a besoin d'une récupération conséquente pour supporter les exigences physiologiques de cette discipline.

En stage :

A l'exigence physiologique s'ajoute la monotonie de la pratique, en bassin. Aussi, le SHN en natation course a besoin de s'évader pour casser la routine importante du quotidien. Que ce soit avec sa structure de rattachement (ou son club), soit en regroupement d'équipe de France, les stages prennent une importance considérable.

En compétition :

L'équipe de France de natation course est organisée de manière commune sur les événements internationaux. Tous les nageurs sont soumis au même fonctionnement. L'ensemble de l'équipe de France, dont son staff, est logé dans le même hôtel. Le staff médical (kiné, médecin) est à disposition de l'ensemble des nageurs.

DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL.

La Fédération considère le suivi socioprofessionnel comme l'un des facteurs à part entière de la performance des nageurs.
Dans ce cadre, une des 5 sections de la *Direction du haut niveau* de la FFN est spécifiquement dédiée au suivi socioprofessionnel des SHN.

Plusieurs cadres de la Fédération sont impliqués dans cette section :

- l'agent qui pilote l'ensemble des sections de la *Direction du haut niveau* : le directeur du haut niveau ;
- l'agent responsable de cette section, (référent suivi socio-professionnel RSSP), à l'interface des besoins des SHN propres à la discipline et des dispositifs institutionnels et législatifs spécifiques mobilisables dans ce domaine ;
- l'agent directeur de la discipline, en tant qu'expert des contraintes sportives de la performance de Haut Niveau et des besoins des sportifs pour l'atteindre ;
- les 2 agents coordonnateurs des centres d'entraînement nationaux, à l'INSEP et à Font-Romeu, en tant que référents fédéraux au sein de leur institution et garant de la conduite

du projet sportif et de formation des SHN (lien avec les entraîneurs des nageurs(ses) et des acteurs dans l'institution) ;

- les agents coordonnateurs des Centres d'Accession et de Formation (CAF) en tant qu'appuis locaux et experts de la situation matérielle et fonctionnelle des SHN (lien avec les entraîneurs des nageurs).
- les 13 agents Directeurs technique régionaux (DTR) en tant que coordonnateurs des actions des cadres techniques sur leur Région, en lien avec les responsables des structures référencées comme « *club partenaire d'excellence* » (CPE) accueillant des SHN, et relais auprès des institutions déconcentrées (DRJSCS, DDJSCS, rectorat , universités ...) et territoriales (conseils régionaux, conseils généraux etc..).

L'ambition fédérale est de placer chaque nageur SHN dans une situation sociale lui permettant de viser le plus haut niveau. Ainsi, est la Fédération souhaite créer les conditions d'une réussite d'ensemble en ajustant les réponses selon le moment de vie (scolarité, orientation, études Post Bac, insertion professionnelle) au regard de sa situation sportive particulière (âge, niveau sportif, objectifs sportifs et environnement, reconversion…). En ce sens, l'accompagnement du SHN identifié dans une population cible prendra une forme individualisée.
A la frontière entre les problématiques à court terme et celles à long terme, la section du suivi socioprofessionnel prend à la fois en compte les demandes et besoins actuels du nageur, dans l'optique d'être le plus performant et viser une médaille olympique, et à la fois la situation plus globale du SHN en tant que futur ancien nageur et la transition inéluctable vers une vie professionnelle.
Chaque situation est donc individualisée pour satisfaire à l'ensemble des cas parmi tous les nageurs de haut niveau.

Les liens avec les partenaires institutionnels sont renforcés : Etat (Police, Armée…), Régions (CIP régionales) mais aussi les grandes entreprises à mission de service public (EDF, SNCF). En parallèle, des liens avec des partenaires privés sont à l'étude (banque CIC notamment). En parallèle de ces possibilités, des élus ont été nommés pour soutenir la dynamique de la section du suivi socio-professionnel. Ainsi, en lien avec ses clubs et ses partenaires propres, la Fédération se préoccupe de développer des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins et soutenir une population plus large de SHN dans leur quête de haute performance conjuguée à leur projet de formation.

CONVENTION SPORTIF / FEDERATION : VOIR EXEMPLE TYPE EN ANNEXE 6

Pour être proposé par le DTN à la Direction des sports pour une mise en liste ministérielle SHN, chaque nageur doit signer une convention qui le lie à la Fédération.

Ce conventionnement devenu obligatoire depuis la loi du 27 novembre 2015 est bel et bien mis en œuvre à la FFN et tous les SHN renvoient leur convention signée avant le 1er novembre de chaque année.

Ladite convention est en annexe 6 de ce PPF. Elle représente la base utilisée pour tous, qui est ensuite individualisée pour chaque SHN.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES

La Fédération fixe des primes à la performance pour les événements internationaux et les verse directement aux nageurs sur ses fonds propres uniquement.

Les aides personnalisés transmis en parallèle de la Convention d'Objectifs signée avec l'Etat (via le CNOSF) sont distribuées à discrétion du DTN sur avis du Directeur du haut niveau et du Directeur de la discipline natation course. Elles prennent en compte la situation sociale et le potentiel des SHN. La philosophie de cette répartition prend en compte :

- l'intégration d'un centre national d'entraînement (INSEP ou Font-Romeu) ;
- les besoins spécifiques à l'entraînement de chaque nageur SHN pour être performant ;
- les conditions de vie du nageur SHN (logement…) ;
- les conditions de travail/ d'études du nageur SHN (aménagement du temps, formation…).

MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU EN ARRET DE LONGUE DUREE POUR CAUSE DE BLESSURE OU MALADIE.

En situation exceptionnelle de blessure ou maladie handicapant la pratique sportive des nageurs SHN, la Fédération met ses 2 centres nationaux d'entraînement à disposition (INSEP et Font-Romeu).

Le suivi médical et paramédical dans ces deux établissements nationaux sert à la gestion des cas particuliers pour mieux :

- accompagner le nageur dans ce moment difficile de sa carrière sportive ;
- apporter des réponses rapides et claires quant à la reprise (ou non) de l'entraînement ;
- accompagner le nageur progressivement vers la reprise de l'entraînement de haut niveau (ou vers la retraite sportive).

2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

PHILOSOPHIE DE L'ARCHITECTURE DU PPF :

La Fédération française de natation se met en ordre de marche pour que la natation course, sa discipline phare eu égard au nombre de médailles décernées aux Jeux Olympiques, soit la plus prolifique possible dès 2020 à Tokyo et garantisse un large succès à Paris en 2024.

Pour ce faire, nous mettons en avant une dialectique essentielle : celle du ***club***, d'où vient la performance, et celle du ***centre d'entraînement***, d'où jaillit l'optimisation de cette dernière.

La déclinaison de nos 2 programmes précise ce fonctionnement en centralisant les moyens (sportifs, financiers et humains) tout en répertoriant un à un les clubs qui créent la performance, recette complexe issue de la rencontre d'un entraîneur et d'un nageur, tous deux d'exception.

Pour ***permettre l'éclosion de pépites à chaque endroit du territoire*** et éviter le regroupement de seulement quelques-unes d'entre elles sur les structures qui ont réussi à les suivre, la répartition en « pôles » (qu'ils soient « espoir », « France jeune » ou « France ») est laissée de côté pour faire place à la seule mise en avant des clubs d'où jaillit la performance sportive, qu'elle soit nationale ou internationale.

Pour accompagner et structurer chaque strate du PPF (accession et excellence), des centres d'entraînement sont positionnés neutralement en rassemblant tous les sportifs listés du territoire qu'ils couvrent. En rassemblant ainsi les forces, ces centres ont comme objectif l'atteinte du meilleur niveau de chaque sportif, et au-delà dans le moment clé de sa carrière sportive.

Cette dialectique « clubs/ centre d'entraînement » est déclinée à l'échelle nationale dans le programme d'excellence et à l'échelle régionale dans le programme d'accession.

LE PROGRAMME D'ACCESSION AU HAUT NIVEAU :

L'accession au sport de haut niveau est construite avec chacune des ligues. Elles sont les pilotes clairement affichés de cette accession vers le haut niveau. L'objectif de ce programme est de structurer le « haut niveau national » (élite régionale) d'une part et de fournir le « haut niveau international » d'autre part (les équipes de France).

La FFN souhaite réunir les moyens matériels, humains et financiers de chaque ligue autour d'un ***Centre d'Accession et de Formation (CAF)*** qui visera l'accès vers le haut niveau et donc aux équipes de France. ***L'implantation de cette structure se réfléchit au regard des objectifs qui lui sont fixés*** (voir cahier des charges en annexe 2), et doit être ***choisie par les dirigeants de chaque ligue régionale***.
Ce CAF n'est plus forcément situé sur un club. La priorité est donnée à une structure neutre (CREPS, nouvelle piscine…) où toutes les actions régionales visant l'accès vers le haut niveau se dérouleront. Que cette structure soit implantée sur un club ou une structure neutre, les nageurs recrutés ont vocation à rester licencié dans leur club d'origine.
De la détection à la formation de cadre en passant par les compétitions, la recherche ou encore le suivi médical, ce Centre d'Accession et de Formation est le lieu de l'accès vers le haut niveau. Il a donc vocation à ***accueillir tous les nageurs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs espoirs que ce soit de manière temporaire ou régulière***.

Les nageurs sélectionnés en CAF bénéficient de prestations qui permettent d'accéder au haut niveau. Cette politique ambitieuse portée par chaque Ligue s'accompagne d'un suivi et d'un soutien important de la part de la Fédération : recherche, formation, suivi médical, suivi socioprofessionnel, préparation physique et prévention.

Les nageurs listés Sportifs Espoirs (SE) qui ne pourront pas s'entraîner quotidiennement sur leur CAF feront néanmoins partie des effectifs de celui-ci afin qu'ils puissent bénéficier de tout ou partie des avantages et prestations que la Fédération et la Ligue proposeront dans cette structure. Cet accompagnement se fera alors au cas par cas en fonction des besoins spécifiques de chaque nageur pour atteindre son plus haut niveau de performance.

Les clubs des nageurs médaillés aux championnats de France juniors sont identifiés dans le PPF sur la base du cahier des charges en annexe 2 et constitue le réseau du CAF. La Fédération liste ces clubs (chaque saison, en annexe 2) qui amènent leurs nageurs jusqu'à la performance nationale, et identifie l'ensemble des besoins de chacun d'eux en matière d'accès au haut niveau.

Le cahier des charges des structures d'accession (en annexe 2) vise la présence d'un Centre d'Accession et de Formation a minima sur chaque région. Les particularités de certaines ligues où la concentration de pratiquants de jeunes compétiteurs talentueux est très importante pourra entraîner la présence de plus d'une structure par Région.

Quel que soit le cas particulier, aucun CAF ne sera exempt des 3 critères qui guident la politique fédérale en termes d'accession au sport de haut niveau :

- répondre au cahier des charges dans son ensemble ;
- être choisie par le comité directeur de la ligue concernée ;
- obtenir la validation de la direction technique nationale.

Cartographies des Centres d'Accession et de Formation :

Cette cartographie aura vocation à évoluer en fonction des choix régionaux :

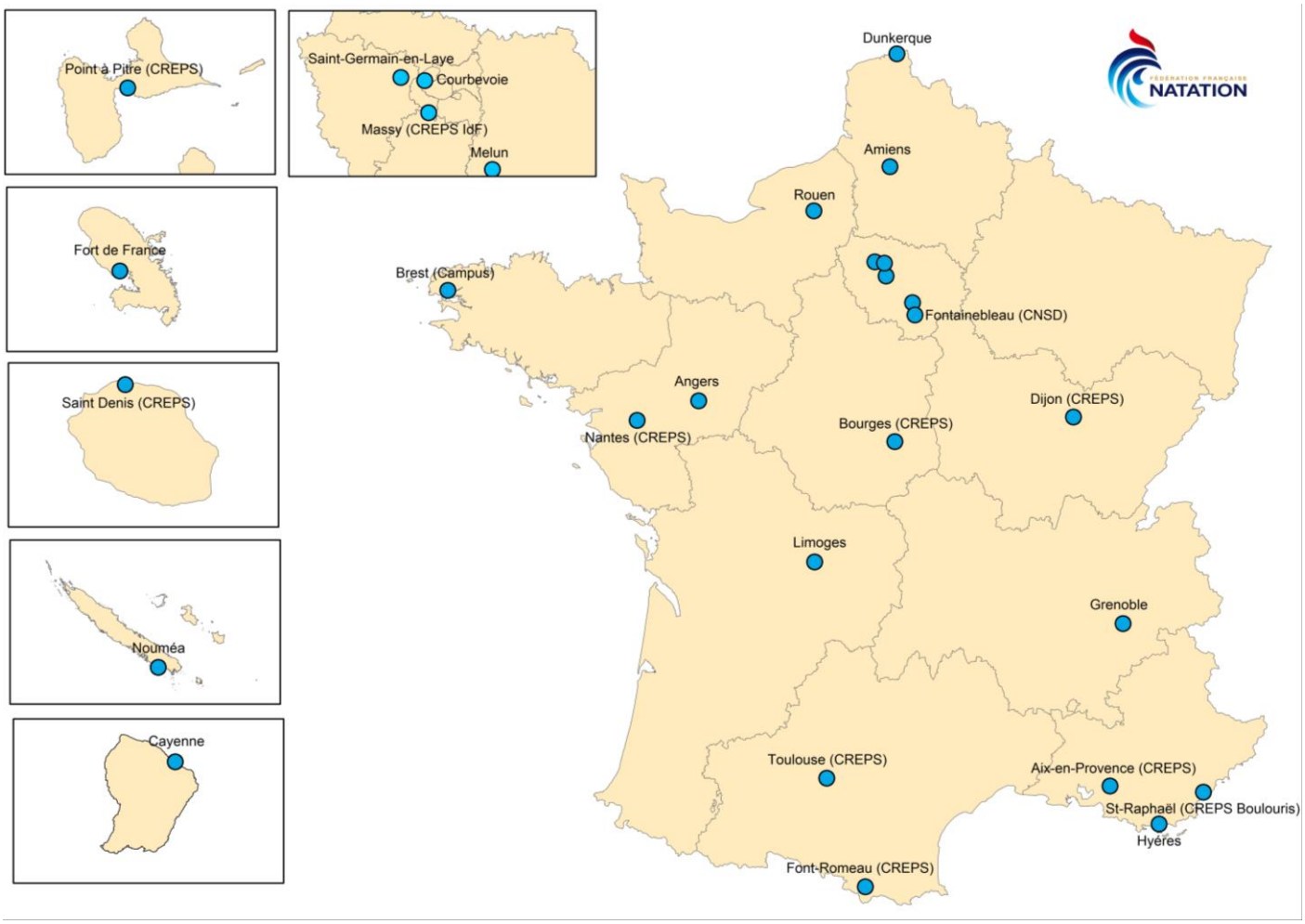

Remarque : 4 ligues régionales ont un projet d'ouverture d'un nouveau CAF dans le cadre de leur politique d'accès au haut niveau. La structure support est pour ces cas d'ores et déjà pensée. Il s'agit de :

1. Île-de-France : ..... SAINT-DENIS (future piscine olympique de Paris 2024) ;
2. Hauts-de-France : ..... LILLE (future piscine) ;
3. Bretagne : ..... RENNES (future piscine) ;
4. Nouvelle Aquitaine : .. dans le SUD de la Région.

LE PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE :

L'excellence sportive de la natation course se base sur le suivi individuel de chaque nageur inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Pour optimiser ce suivi, ***deux Centres Nationaux d'Entraînement (CNE)*** sont clairement positionnés comme centres ressource et de regroupement de l'élite française. L'objectif de ce programme est d'identifier, structurer et accompagner le plus haut niveau national d'une part et de viser les podiums olympiques d'autre part.

La FFN optimise les moyens matériels, humains et financiers de l'Etat et de la Fédération autour de deux établissement nationaux : l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (***INSEP***) d'une part, et le CREPS de ***Font-Romeu*** d'autre part. Ces centres nationaux sont positionnés comme les lieux de référence de la discipline natation course. Identifiés comme les lieux d'entraînement des sportifs de haut niveau, mais aussi les lieux d'entraînement des équipes de France, ils intègrent aussi toutes les composantes de la performance internationale (recherche, suivi individualisé, suivi médical et paramédical…). Ces deux Centres Nationaux d'Entraînement (CNE) sont les lieux de l'excellence sportive. Ils ont donc vocation à ***accueillir tous les nageurs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en activité (38 en 2018), que ce soit de manière temporaire ou régulière***.

Dans la cohérence de notre excellence et dans sa pérennisation dans le temps, nous reconnaissons les clubs des nageurs listés SHN (16 en 2018). Cette reconnaissance s'appuie sur la spécificité de la natation course et la culture club très ancrée dans l'écosystème. En parallèle de ce programme, la Fédération reconnait chaque saison ces clubs (selon un cahier des charges fédéral en annexe) qui amène leurs nageurs jusqu'à la performance internationale. L'objectif de cette identification est :

- de flécher l'accompagnement ministériel sur l'ensemble des besoins de chacun de ces nageurs en matière de haut niveau pour leur apporter une solution individuelle ;
- de communiquer à l'échelle nationale sur les clubs qui sont acteurs du plus haut niveau français en natation course ;
- de flécher l'accompagnement fédéral (sur ces fonds propres et via ses règles de labellisation) en matière de haut niveau sur ces clubs pour une transition progressive de l'ancien système vers le nouveau de ce PPF.

Les nageurs sélectionnés sur l'un de ces deux CNE bénéficient de prestations favorisant l'expression du haut niveau. Au-delà d'une politique ambitieuse sur les composantes de la performance (suivi médical, paramédical, recherche…), la Fédération organise un encadrement à la hauteur des ambitions de médailles olympiques en prévoyant trois profils d'entraîneurs sur chacune de ces deux structures : un entraîneur reconnu de ½ fond, un entraîneur reconnu de sprint, et un 3ème « d'avenir » pour assister les deux premiers et se former à leurs côtés.

La Fédération sélectionnera dans ces CNE l'élite de la natation française d'une part, et un groupe issu de la détection d'autre part. Ce dernier aura pour vocation d'amener une population spécialement identifiée comme potentiel pour Paris 2024 jusqu'à la médaille olympique.

Les nageurs listés SHN qui ne pourront pas s'entraîner quotidiennement sur l'un de ces deux CNE feront néanmoins partie des effectifs de ceux-ci afin qu'ils puissent bénéficier de tout ou partie des avantages et prestations que la Fédération proposera dans ces établissements. Cet accompagnement se fera alors au cas par cas en fonction des besoins spécifiques de chaque

nageur pour atteindre son plus haut niveau de performance.

Les SHN font partie des CNE (réguliers ou temporaires), et leurs clubs sont identifiés sur la base du cahier des charges (annexe 2).

<u>Cartographies des Centres Nationaux d'Entraînement :</u>

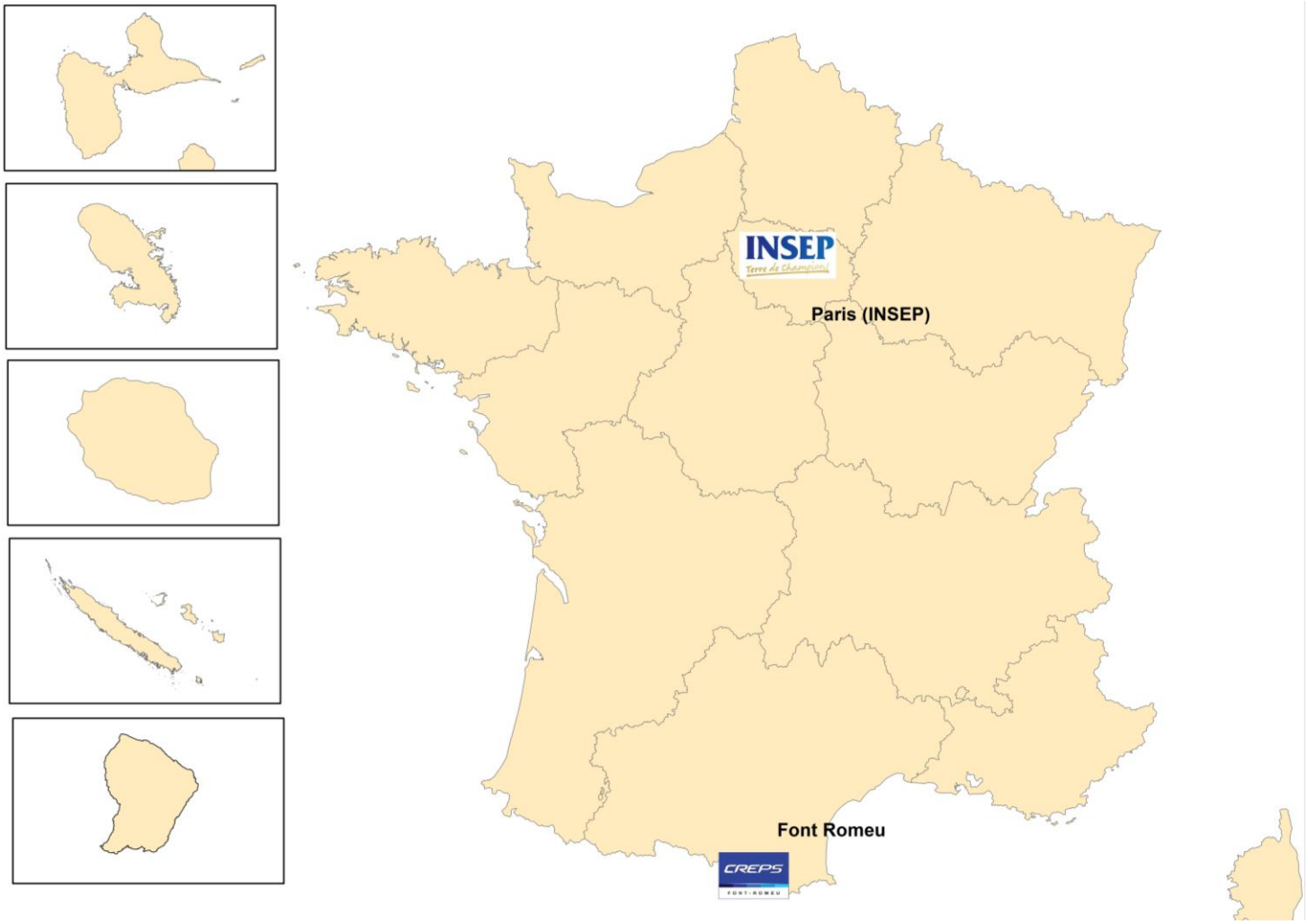

Cartographies des Clubs partenaires d'Excellence :

Celle des clubs ayant des SHN évoluera chaque saison en fonction des performances :

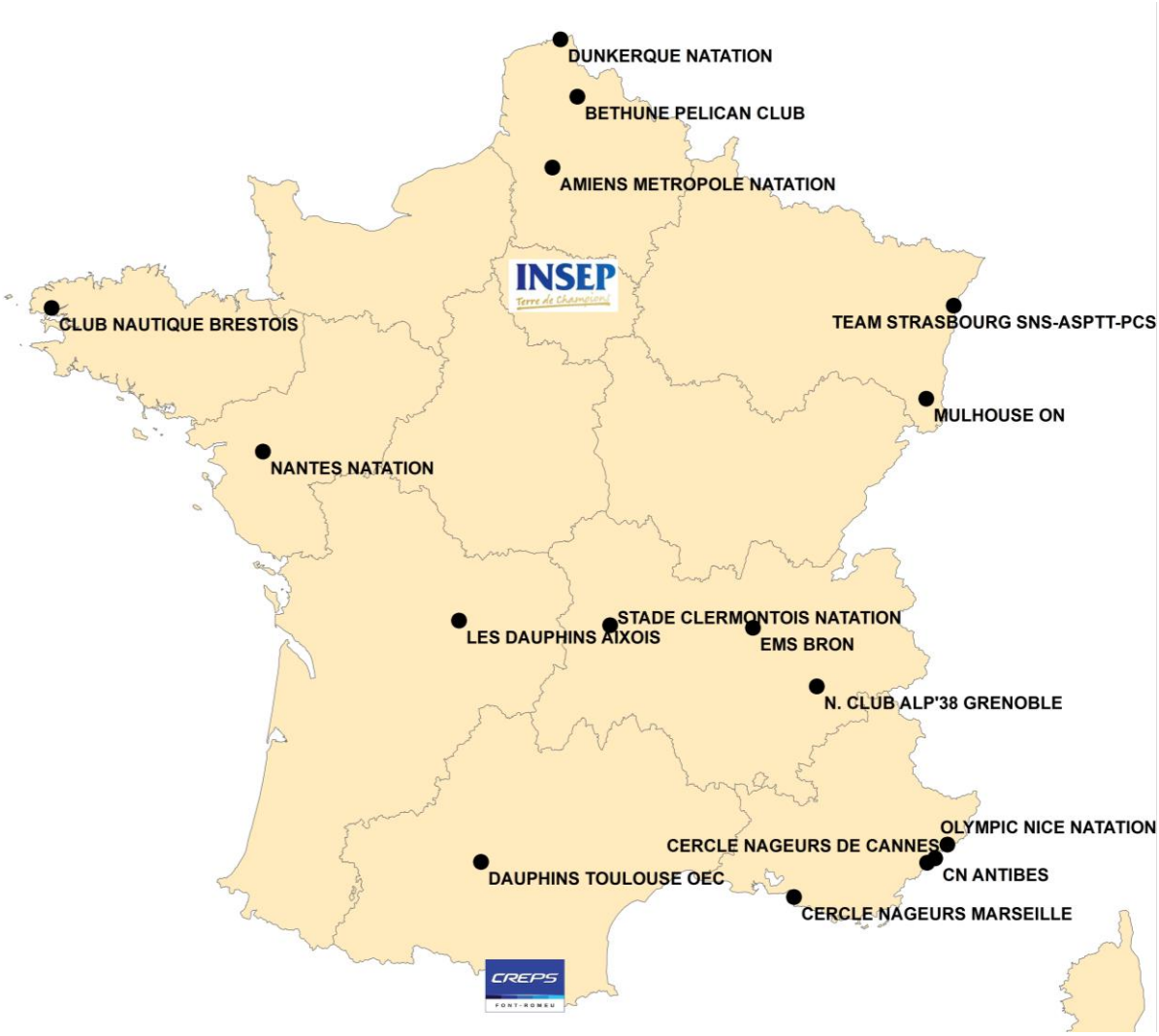

3. CONVENTION PARALYMPIQUE

La FFN n'a pas la délégation pour les disciplines paralympiques de natation course. La FFH et la FFSA sont les Fédérations qui organisent ces disciplines selon leur champ d'action respectif.

Néanmoins, tous les nageurs en situation de handicap (FFH) ou déficients intellectuels (FFSA) qui préparent les échéances paralympiques s'entrainent dans les clubs affiliés à la FFN. Aussi, les accords de principe aujourd'hui existants pour la gestion de ces sportifs ont vocation à être plus clairement conventionnés avec chacune des deux Fédérations concernées et la FFN.

Une convention paralympique va donc être construite avec la FFH d'une part, la FFSA d'autre part et la FFN. L'objectif est d'être en mesure de signer ces dites conventions avant le début d'année 2020, afin d'aborder l'année des Jeux de Tokyo sereinement, et d'être en ordre de bataille sur ce thème dès le début de l'olympiade qui nous conduira à Paris 2024.

4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

Le sport de haut niveau féminin a structurellement la même mise en place que le haut niveau masculin.

Néanmoins, le haut niveau féminin en natation course a une spécificité : la précocité des nageuses pour atteindre le plus haut niveau international.

Ainsi, l'ensemble du projet de performance fédéral adapte ses dispositifs :

- adaptation des « couloirs de performance » en fonction de la réalité du haut niveau féminin international ;
- intégration possible en CNE dès 14 ans (contre 15 ans chez les garçons).

5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Tout comme dans les 13 régions métropolitaines, les nageurs à potentiel des régions d'outremer ont la possibilité d'intégrer le Centre d'Accession et de Formation que la Ligue aura identifié pour structurer son programme d'accès au haut niveau.

De la même manière qu'en métropole, un nageur qui performe verra son club reconnu dans le PPF dans l'accession voire l'excellence selon son niveau de performance (national ou international).

Deux spécificités ultramarines guident notre politique : l'adaptation du cahier des charges des CAF, fixé pour l'accession d'une part, et le recrutement d'un nageur outremer en métropole d'autre part.

ADAPTATION DU CAHIER DES CHARGES DES CAF D'OUTRE-MER :

L'exigence fixée par la Fédération est la suivante : un CAF doit compter la moitié de sportifs listés dans ses effectifs. Cette ligne directrice permet à la FFN de calibrer le nombre de structures d'accession au regard de la densité et du niveau sportif des nageurs, pour chaque Région. Cette exigence perd son sens pour nos ligues d'outre-mer.

La densité n'étant pas la même en outremer qu'en métropole, la seule solution pour répondre au cahier des charges utilisé en métropole serait de positionner une structure interrégionale pour additionner les forces de plusieurs ligues d'outremer. Cette organisation est aberrante si l'on considère la distance entre La Réunion, la Nouvelle Calédonie, et les Antilles/ Guyane. Pour ces dernières il en va de même, malgré le regroupement trop souvent banalisé « Antilles – Guyane ». Le rapprochement entre grandes régions métropolitaine (lignes TGV) n'est pas une réalité en outremer, et la distance existante entre elles est énorme, tout comme le coût que cela représente.

Aussi, et compte tenu du fait que la performance en natation course peut jaillir n'importe où, la spécificité outremer prend en compte ce constat simple : une pépite peut naitre dès lors que ce trio fonctionne : entraîneur, nageur, piscine. Partout où une piscine est disponible pour un entraîneur passionné et un nageur talentueux, la performance peut éclore. Si Mehdy Metella en Guyane est un exemple, la FFN se donne les moyens de découvrir les futures pépites de chacune des régions d'outremer.

Dans ce cadre, la limite de 50% de sportifs listés au sein d'un CAF est levée pour les Régions ultramarines, et remplacée par l'exigence suivante :

- fournir au moins un nageur en équipe de France d'ici le début de l'olympiade 2020 – 2024. (Cahier des charges des CAF d'outremer : annexe 2).

RECRUTEMENT D'UN NAGEUR OUTRE-MER EN METROPOLE :

La seconde spécificité ultramarine se situe au basculement entre le programme d'accession et le programme d'excellence.

Si un nombre important de talents sont issus des régions d'outremer, une partie considérable de ceux-ci voient leur avenir trop rapidement s'assombrir en métropole. La politique qui consisterait à « faire ses courses » en outremer n'est pas acceptable. La FFN affiche clairement sa volonté d'adapter le parcours de chaque nageur identifié en outremer.

Ainsi, l'orientation d'un nageur talentueux vers la métropole ne sera envisagée qu'après une étude approfondie de sa situation. L'objectif est bel et bien de d'amener chaque CAF d'outremer à se doter des moyens nécessaires pour accompagner ses talents le plus longtemps possible. Evitant ainsi leur déracinement trop précoce, la FFN souhaite garantir une éclosion plus aboutie de ses talents d'outremer.

C'est seulement après ce temps de l'éclosion totale en région que la question de l'intégration en métropole se posera. Il s'agira ici d'une volonté d'inscrire le nageur dans une dynamique d'excellence à l'internationale, pas moins. Ainsi, les deux CNE seront les destinations prioritairement envisagées.

L'intégration d'un nageur d'outremer dans un des deux CNE (INSEP ou Font-Romeu) s'accompagnera d'une stratégie d'accueil particulière. Les jeunes nageurs d'outremer identifiés dans le programme d'accession sont dans ce cadre suivi individuellement, conjointement par le référent sportif sur place (CTS, entraîneur) et les entraîneurs des deux centres nationaux.

La proximité entre la structure d'accession et les deux CNE est construite par l'instauration d'un dialogue régulier sur les performances et évolutions des nageurs identifiés.

SPECIFICITE POUR LES CRITERES DE MISE EN LISTE :

Un nageur qui réalisera une performance sur une compétition hors métropole au moins égale à celle du dernier listé (de la compétition métropolitaine) sera automatiquement proposé sur la liste des sportifs espoirs.

6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

PRESENTATION DU CADRE GENERAL :

L'indicateur le plus significatif d'une fédération olympique se singularise toujours par les résultats sportifs, c'est à dire les accès aux podiums, le rang de la discipline dans la hiérarchie mondiale (voire continentale) et plus globalement en termes de performances des athlètes sélectionnés.

L'analyse de nos résultats à l'aune de l'évolution des performances au plus haut niveau international, démontre depuis 2005 une tendance à l'accroissement de l'écart nous séparant du niveau mondial : comparaison des indices mondiaux aux indices nationaux de performance (IMP/INP) ainsi qu'une très nette difficulté à maintenir le niveau de compétitivité observée chez nos jeunes au fur et à mesure de l'approche du niveau senior

Dans l'optique de rehausser notre niveau de compétitivité à l'international, nous devons renforcer les actions en faveur de l'élite tout en assurant l'émergence et la préparation de la relève internationale. Tournés vers l'excellence, nous avons décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'évaluation au profit de nos athlètes et de la performance.

L'objectif prioritaire étant de permettre à tous les acteurs du projet fédéral de s'engager dans une démarche d'excellence : athlètes, entraîneurs, structures du Projet de Performance Fédéral, les régions, les cadres techniques, les officiels, les dirigeants, les staffs médicaux...

Indépendamment de la structure où les sportifs et les entraîneurs œuvrent au quotidien, la Fédération prévoit de les accompagner dès lors que leurs choix et leurs résultats relèvent de l'excellence. Sous la responsabilité d'un cadre dédié, un vaste dispositif d'accompagnement, d'évaluation et de détection va être développé pour identifier les athlètes à fort potentiel et les accompagner au regard de la singularité de leurs besoins et de leurs demandes. L'idée étant de réunir et d'impliquer les athlètes et leurs entraîneurs en fonction de la proximité de l'échéance olympique et de la maturité des sportifs au sein de deux collectifs :

- à l'horizon des JO de Tokyo 2020, un collectif de préparation olympique (20 à 30 nageurs) ;
- à l'horizon des JO de Paris 2024, un collectif génération olympique (15 à 20 nageurs).

IDENTIFICATION D'UN JEUNE TALENT :

Concernant le second collectif (CGO), les orientations poursuivies sont très claires :

- construire un collectif dans la durée (jusqu'en 2024) ;
- identifier des jeunes à fort potentiel ;

- accompagner ces jeunes régulièrement ;
- instaurer une dynamique collective autour d'actions diverses (stages, compétitions…) ;
- former les entraîneurs de ces nageurs sur différents aspects de la performance.

La constitution de ces collectifs se fera au regard des performances des nageurs dans les compétitions internationales majeures, complétés par les nageurs repérés à partir des travaux réalisés en partenariat avec l'IRMES sur l'identification des couloirs de performances empruntés par les médaillés olympiques.

Parallèlement et en complément de ce dispositif national, pour n'oublier personne et permettre un meilleur maillage du territoire, nous lancerons un programme d'évaluation-détection sur l'ensemble de nos régions (regroupées en cinq inter régions) conduit par un coordonnateur national en lien avec les cadres techniques référents au sein chaque inter région.

Objectifs :
Pouvoir suivre et accompagner une vingtaine de nageurs âgés de 14 à 18 ans et leurs entraîneurs sur chacune des cinq inter régions : soit une centaine de nageurs et une centaine d'entraîneurs au total jusqu'aux Jeux Olympiques de 2024.

Méthode :

- Identifications : sur chaque inter région les nageurs seront également sélectionnés d'après les travaux de l'IRMES effectués sur les couloirs de performances empruntés par les médaillés olympiques.

  Cette action permettra à la FFN de mieux connaître les nageurs qui intégreront le dispositif et de disposer de nombreux critères mesurables : physiologiques, physiques, morphologiques, psychologiques, sociaux… susceptibles d'enrichir les données disponibles étudiée par l'IRMES, dans le but de détecter des profils de futurs talents.
- Actions : elles auront lieu sur chaque inter région et pourront prendre des formes diverses :
  - des regroupements : deux à trois rendez-vous seront organisés dans l'année, afin que les nageurs et leurs entraîneurs puissent échanger sur leurs pratiques, analyser leurs performances, anticiper les besoins de demain. Ils réaliseront tout cela dans un projet commun et partagé. Au sein de chaque inter région nous nous appuierons sur les structures d'accès au haut niveau qui font office de tête de réseau. Des intervenants extérieurs seront également conviés sur différentes problématiques en lien avec la performance rencontrée par les entraîneurs.
  - des stages : un ou deux stages représentant des moments privilégiés pour développer des capacités physiques, physiologies, techniques seront organisés. Ils permettront aux nageurs et entraîneurs souvent isolés dans leur structure de s'ouvrir à d'autres méthodes ou démarches d'entraînement. L'entraînement proposé sera orienté vers une ou plusieurs thématiques particulières, pour pouvoir progresser.

- des compétitions : car elles sont la situation de référence par excellence s'agissant de la performance et qu'elles constituent en cela le lieu ultime pour évaluer le potentiel des nageurs. Pour permettre une confrontation en situation de concurrence forte, apprendre à gagner dans des conditions d'adversité exacerbées et contribuer à une dynamique collective.
- un suivi individualisé, visant à accompagner singulièrement le nageur et son entraîneur et à répondre à leurs besoins tout au long de l'année selon le contexte et les obstacles rencontrés. Garantir l'écoute et le soutien d'un cadre technique dans le cadre de la conduite de leur projet de performance.

Evaluation :

Il est primordial que les données ainsi collectées soit regroupées et conservées au sein d'une application dédiée à la constitution d'un suivi individualisé offrant un « CV du nageur ». A ce titre, il serait peut-être opportun d'envisager l'hébergement des données au sein de l'application actuellement déployée dans le cadre du réseau des établissements du sport de haut niveau : le portail du suivi quotidien des sportifs (PSQS). L'utilisation des données pourrait en être considérablement facilitée et l'exploitation accrue dans le cadre du suivi et de l'accompagnement de nos sportifs vers le très haut niveau, mais également de l'évaluation de l'efficacité de projet mis en place.

Dans le cadre de l'évaluation, nous travaillons également à l'élaboration et mise en place d'un système d'évaluation permettant de situer notre niveau de performance au regard d'un indicateur mondial, l'IMP (Indice Mondial de Performance) et de comparer ainsi l'évolution de nos performances selon l'âge et le niveau de pratique considéré : national, régional et départemental.

L'IMP (Indice Mondial de Performance) est calculé d'après la moyenne des 8 meilleures performances mondiales (du deuxième au neuvième rang inclus) au classement FINA de l'année N-1, sur le même principe il est possible de calculer un indice européen (IEP), national (INP), régional (IRP), départemental (IDP). En comparant d'année en année l'évolution du rapport INP/IMP, on dispose alors d'un outil d'évaluation susceptible de rendre compte de l'évolution de notre potentiel au regard de la réalité internationale.

De la même manière, chaque région pourra comparer l'évolution du rapport IRP/INP, et s'interroger à l'instar de la Direction Natation Course s'agissant du rapport INP/IMP, sur les raisons ou les facteurs qui peuvent expliquer l'accroissement ou la réduction de ce ratio :

- programmes sportifs : nature et orientation ;
- conditions de pratique, accès aux installations (DSP) ;
- structures d'entraînement ;
- formation et compétences de nos entraîneurs ;
- environnement socio-éducatif : aménagements scolaires, réalité du double projet, conditions de vie.

Destiné à accroître la lisibilité de nos résultats et notre vision à moyen et long terme des actions pouvant agir positivement sur la dynamique de nos performances, cet outil doit être mis à au service de tous : clubs, départements, région, fédération.

LE TRANSFERT DE TALENT :

L'évolution de la « natation en eau libre » amène la natation course à se rapprocher de cette discipline pour aborder le haut niveau des épreuves de ½ fond.

Les épreuves du 800m et 1500m NL ont de plus en plus de point commun avec la natation en eau libre : l'endurance fondamentale, la capacité à répéter des efforts intenses sur 400m voire 200m, et, globalement, la lucidité dans un état de fatigue avancé.

Le transfert de talents entre le ½ fond de la natation course et la natation eau libre n'est pas un objectif, mais le travail en commun de ces deux disciplines en est un, afin d'optimiser tous les paramètre de la performance sur chacune de ces épreuves olympiques :

- 800m NL ;
- 1500m NL femme ;
- 10km *marathon swimming.*

Les entraîneurs, (leurs programmes d'entraînement et gestion de l'ensemble des paramètres de la performance), mais aussi les nageurs de ces deux disciplines travaillent en collaboration sur les structures identifiées dans le PPF.

Ainsi, les deux CNE ont un entraîneur commun pour le ½ fond de la natation course et pour la natation en eau libre.

Les structures régionales identifiées comme CAF dans le programme d'accession au sport de haut niveau s'inscriront dans cette même optique afin de favoriser l'émergence de nageurs endurants dans une (ou plus) de ces 3 épreuves olympiques.

7. ENCADREMENT

MODALITES DE DECISIONS ENTRE ELUS/TECHNICIENS ;

La politique sportive de la FFN est organisée sur un fonctionnement habituel entre élus et cadres (publics et privés).

A chaque étage de prise de décision, les modalités sont identiques :

- le cadre expertise, hiérarchise et propose ses choix ;
- l'élu arbitre en validant.

Ces modalités sont valables pour les grandes lignes directrices. Les détails de chaque dossier sont arbitrés directement par le cadre directeur de projet, après avoir calé le fonctionnement avec l'élu référent en amont.

MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORITE FONCTIONNELLE DU DTN :

Organigramme de la DTN :

Concernant le projet de performance, le DTN responsabilise chaque directeur de discipline sur son secteur d'action, ainsi que le Directeur du haut niveau sur l'ensemble du PPF.

Le projet de performance de la Fédération amène à des prises de positions fortes, de la sélection en équipe de France jusqu'au choix de hiérarchisation d'une liste de sportifs pour accéder à un dispositif d'aide, en passant par la répartition des aides personnalisées.
Les modalités de prise de décisions entre les cadres (privés ou publics) reposent sur le principe de la dualité entre l'ensemble des expertises existantes et les directives fixées.

La Direction du haut niveau joue ce rôle de tampon entre :

- les ***directives*** que représentent les orientations données par le DTN, qui peuvent être :
  - ministérielles (*ministère des sports)* ;
  - et/ou fédérales (*élus FFN*) ;

- et ***l'expertise*** qu'apportent les spécialistes de la natation course d'une part :
  - le directeur de la discipline sur l'ensemble des problématiques ;
  - le directeur des équipes de France ;
  - le manager de l'équipe de France senior ;
  - l'encadrement des équipes nationales ;

- et ***l'expertise*** des spécialistes des facteurs qui contribuent à la performance d'autre part :
  - la section du suivi du PPF ;
  - la section de l'optimisation de la performance;
  - la section du suivi du sportif ;
  - la section de la préparation physique et prévention ;
  - la section du médical et antidopage.

STRATEGIE D'EVOLUTION DE CARRIERE DES ENTRAINEURS DE HAUT NIVEAU ET DE TRANSMISSION DE LEUR SAVOIR :

Les deux Centres d'Entraînement Nationaux (CNE) ont vocation à structurer cet aspect de la gestion de carrière des entraîneurs de haut niveau.
Le CNE de Font-Romeu et celui de l'INSEP sont en effet chacun doté de 3 entraîneurs permanents. Deux d'entre eux sont expérimentés au plus haut niveau international. Le troisième poste de chacun de ces deux CNE est un poste clé puisqu'il doit servir à faire monter en compétence un entraîneur de qualité sur les aspects fins et parfois impalpables de la gestion des nageurs au plus haut niveau international.
Les 4 postes de « référence » sur l'INSEP et Font-Romeu sont centraux dans la gestion du haut niveau en natation course. Aussi, ces postes deviendront certainement un objectif de carrière pour des entraîneurs de la discipline. Mais le 3ème poste de chacun de ces deux CNE est placé stratégiquement pour qu'une transmission s'opère et que l'expertise reste non seulement en France, mais aussi s'alimente d'échanges formels et informels au quotidien.

Les structures régionales (CAF) proposées par chaque ligue et identifiées par la Fédération dans le programme d'accession du PPF seront positionnées comme le lieu de référence régionale en termes d'accession au sport de haut niveau. L'entraînement sur ces structures (voire leur coordination) deviendra pour des entraîneurs de natation course un objectif (ou un passage) de carrière.
Les regroupements régionaux (tests, compétition, SMR…) seront encouragés par la Fédération pour qu'ici aussi une transmission s'opère entre les différents entraîneurs de la région.

Au-delà des deux programmes (d'accession et d'excellence), la reconnaissance des clubs partenaires (CPA et CPE) permettra d'identifier les entraîneurs qui créent de la performance (nationale ou internationale). Il s'agit, grâce à cette identification, d'accompagner ces entraîneurs dans leur carrière, et ce même si un devenir en CAF ou CNE ne l'intéresse pas. Cet accompagnement servira le projet individuel de ces entraîneurs mais aussi le projet collectif (PPF de la FFN) dans la mesure où il permettra de conserver un contact avec tous les entraîneurs qui s'inscrivent dans une démarche d'accès vers le plus haut niveau (et potentiellement leur ouvrir les portes de l'encadrement national).

ENVIRONNEMENT DE L'ENCADREMENT :

L'encadrement des équipes de France est constitué de cadres techniques et d'entraîneurs de club.

En compétition, l'ensemble du staff fonctionne en coopération : sur le même lieu d'hébergement, tous les « facteurs de la performance » sont regroupés. Le directeur de la discipline bien sûr, mais aussi son coordonnateur des équipes de France, le manager de l'EdF senior, la recherche, le médical, les kinés et la Direction Technique Nationale (DTN et Directeur HN).
Pris en main par le manager des équipes de France Senior et le coordonnateur des équipes de France, et sous la responsabilité du directeur de discipline, l'ensemble de l'encadrement forme une équipe : entraîneur en CNE, en CAF, en CPA, en CPE… tous posent l'écusson local pour porter les couleurs de la France.

En stage, la concentration de l'encadrement est moins importante. Le manager n'est pas nécessairement accompagné du coordonnateur et vice-versa. Idem pour la Direction technique nationale et la recherche : seuls les kinés et le médical sont systématiquement présents aux côtés de l'encadrement sportif lors des stages de natation course. La gestion de l'encadrement sportif et les préceptes indiqués plus haut lors des compétitions sont les mêmes en stage.

Au quotidien, l'encadrement des équipes de France est membre à part entière d'une structure identifiée dans le PPF. Que ce soit en CNE, CAF, CPA ou CPE, tous entraînent des nageurs au quotidien, sur un rythme important dans la mesure où il suit celui des nageurs inscrits dans une optique de haut niveau.

DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FEDERAL DES ENTRAINEURS :

Mettre en place une organisation structurelle à même de permettre à nos meilleurs entraîneurs (en particulier ceux en poste sur les CNE) de s'investir pour partie (5 à 10%) de leur activité dans la formation des entraîneurs en devenir.

Insister sur la nécessité dans les formations qui s'adressent aux entraîneurs intervenant ou en passe d'intervenir au plus haut niveau (BF5, DESJEPS et modules spécialisés) d'exiger de la part des candidats, une très bonne connaissance, mais aussi et surtout expérience pédagogique des processus d'apprentissage et mécanismes d'acquisition et de transformation des habiletés motrices.

DISPOSITIFS ET PROJETS « RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT » ET ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE :

La section « *optimisation de la performance* » de la *Direction du haut niveau* se charge de l'accompagnement scientifique de la natation course.

Voici les projets envisagés de manière non exhaustive :

- étudier les effets du ***décalage horaire associés aux déplacements vers l'Est***, afin d'affiner nos stratégies de préparation en vue des Championnats du Monde de Gwanju (CHN) du 28 juillet au 4 août 2019 et des JO de Tokyo du 26 juillet au 2 août 2020 ;

- mettre en place un ***outil d'observation et d'analyse vidéo rapide et simple*** d'utilisation qui permette aux entraîneurs d'apporter rapidement à leur(s) nageur(s) un retour sur certaines parties techniques comme les départs, les virages, mais aussi l'alignement du corps, le positionnement des différents segments et de la tête par rapport à l'axe de déplacement en vue d'améliorer leur niveau de performance ;

- accompagner la mise en place du ***dispositif « d'analyse technologique par capteur »*** puis accompagner sa diffusion sur l'ensemble des structures du PPF ;

- mettre en place un kit d'évaluation pour les entraîneurs leur permettant de ***contrôler régulièrement l'impact des charges d'entraînement*** qu'ils ont programmées avec leur(s) athlète(s) en vue d'un objectif majeur, pour qu'ils puissent réguler avec plus de précision l'intensité, le volume, la nature et la périodicité des différentes formes de travail utilisées et l'alternance des périodes de récupération nécessaires. (Lien avec le projet de suivi des athlètes et prévention des blessures via *PSQS*) ;

- mener une ***étude longitudinale de nos meilleurs nageurs portant sur l'évolution de leur organisation gestuelle en lien avec l'évolution de leurs performances*** afin que nos connaissances et notre compréhension progressent concernant les relations entretenues entre les modalités d'organisation gestuelle mises en œuvre et les vitesses de nage observées. (Lien avec le dispositif « *d'analyse technologique par capteur* ») ;

- porter une ***analyse objective de nos résultats***, pas seulement à l'aune de ceux de nos Equipes de France dans les différents rendez-vous internationaux, mais aussi et plus généralement au regard de notre niveau national : évolution dans le temps de nos indicateurs de performance au regard du niveau international, rapport de l'INP à l'IEP et à l'IMP.

Ces projets de recherche, appliqués aux besoins du haut niveau de la discipline Natation Course, ont vocation à être menés avant Tokyo et/ou amendés au fur à mesure des besoins et priorités affichés par le Directeur de la discipline et des arbitrages du Directeur du haut niveau.

8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

EVALUATION DES BESOINS SPECIFIQUES

Les besoins spécifiques de la discipline natation course résident principalement dans la mise à disposition des lignes d'eau dans les piscines accueillant chaque club inscrit dans une démarche compétitive.
A minima, tous les clubs identifiés dans le PPF (CPA et CPE) doivent être considérés par les gestionnaires des piscines comme prioritaires pour l'entraînement de leurs compétiteurs.

OPTIMISATION DU MODELE ECONOMIQUE

Les établissements du Grand INSEP ont une place importante dans le projet de performance de la natation course avec 12 établissements concernés sur 25 structures d'accession.

Le programme d'excellence de la natation course est optimisé en centrant les moyens sur deux structures uniquement : l'INSEP et le CREPS de Font-Romeu.

LA STRATEGIE DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES POUR L'IMPLANTATION DES STRUCTURES

Le DTN et le Directeur du haut niveau ont effectué un tour de France quasi complet pour rencontrer tous les protagonistes et financeurs du sport de haut niveau des 13 régions métropolitaines et 4 sur les 6 d'outremer en s'entretenant à chaque fois avec :

- le correspondant sport de haut niveau du conseil régional ;
- le responsable du pôle sport de la DRJSCS ;
- le directeur du (ou des) CREPS ;
- le coordonnateur du (ou des) pôle France et/ou Espoir du dernier PES de la FFN ;
- le président de la ligue (de la FFN) ;
- le directeur technique régional (coordonnateur des actions des CTS de la région).

Ces rencontres ont eu pour objectif de présenter la philosophie que les élus de la FFN et la DTN comptaient insuffler au PPF. L'intérêt d'échanger avec chaque étage de la politique régionale du sport de haut niveau était d'évaluer les conséquences concrètes pour chaque territoire.

In fine, ces entretiens participent à l'élaboration d'un projet mieux partagé par tous, pour que ce PPF soit le plus opérationnel possible, et fournisse des médailles en 2020 et 2024, au concours de chacun.

LA STRATEGIE D'AUTOFINANCEMENT

La Fédération entame une politique ambitieuse d'augmentation des recettes. Trois chantiers sont menés en parallèle :

- ***augmentation du nombre de licences*** avec une politique ambitieuse où les clubs auront un intérêt financier à inscrire leurs adhérents non licenciés ;
- ***économies*** en vendant la moitié du siège fédéral (1 étage sur 2) pour faire une rentrée d'argent importante d'une part, et des économies en diminuant les charges (très importantes) de moitié d'autre part ;
- recherche de ***nouveaux partenaires***. La *banque CIC* vient de signer une convention avec la FFN. Et cette démarche continue avec l'arrivée prochaine des laboratoires *Biogaran* comme partenaire de la Fédération.

L'objectif affiché de la FFN est d'orienter l'augmentation de ces recettes vers le haut niveau pour alimenter le projet ambitieux de ramener des Jeux de Paris 2024 des médailles olympiques dans les 5 disciplines déléguées à la Fédération.

BUDGET PREVISIONNEL

Budget 2018 de l'action 2 de la discipline (en €) :

NATATION COURSE	
COLLECTIF SENIORS	417 162
COLLECTIF RELEVE	131 166
ORGANISATIONS DEVELOPPEMENT	170 000
S/S total	**718 328**

Budget 2018 de l'action 2 (actions transversales) :

LOGISTIQUE INTERNATIONALE	30 000
P.E.S.	1 211 069
AIDES PERSONN. / AIDES SPORTIFS	600 000
MISE EN PLACE P.P.F.	0
PRIMES CHAMPIONNATS D'EUROPE	150 000
FONCTIONNEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE DTN	126 730
RECHERCHE, OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	63 250
INDEMNITES CADRES	262 830

9. EVALUATION

L'embryon de ce PPF a initié son développement lors du premier séminaire de la DTN sous un format restreint : avec le DTN, ses 2 adjoints, le Directeur du haut niveau, la directrice de la formation et le directeur du développement, et les 5 directeurs de discipline.

Une des conclusions de ce premier échange collectif a été de réitérer ce mode de concertation transdisciplinaire pour :

- évoquer des problématiques spécifiques d'une discipline avec les 4 autres afin de trouver des solutions ensemble ;
- faire un point d'étape annuel sur le PPF de chaque discipline, là aussi en concertation avec les 4 autres disciplines afin de gagner en transparence.

L'évaluation du PPF est donc prévue annuellement, à l'issue de l'événement de référence (c'est-à-dire courant septembre ou octobre) dans un format similaire au premier séminaire.

Ce point d'étape annuel sera l'occasion de :

- labelliser ou non les structures pour la nouvelle saison ;
- faire un point sur le fonctionnement entre l'accession et l'excellence ;
- faire un point particulier sur le fonctionnement des 2 CNE (INSEP et Font-Romeu) ;
- établir la liste des nageurs à proposer sur chacune des 3 listes ministérielles ;
- lister les nageurs SHN à suivre spécifiquement (situation sociale et/ou sportive) ;
- faire un point sur les actions engagées de recherche appliquée ;
- faire un point sur le médical au sens large (suivi des EdF, SMR, blessures, dopage) ;
- poser les bases de la prochaine CO.

Ce moment important servira aussi de débriefing de toutes les actions haut niveau de la discipline, pour rectifier, intensifier, continuer les actions à venir.

Le DTN et le Directeur du HN, riches de ce bilan conséquent, pourront alors le condenser pour le travail de suivi annuel du PPF mené avec le ministère des sports.

PPF – NATATION EAU LIBRE

1. SPORTIFS

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

Liste des sportifs de haut niveau
"ELITE" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau
"SENIOR" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4ème et la 12ème place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4ème et la 8ème place d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3ème et la 8ème place d'une épreuve de relais « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau
"RELEVE" / 12 ans à 22 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde et se classer dans les 24 premiers en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.

• Concourir aux Championnats d'Europe et se classer dans les 16 premiers en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 6 premiers d'une épreuve de relais.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.

• Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer 1er d'une épreuve de relais.

Liste des sportifs DES COLLECTIFS NATIONAUX
12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe ou aux Universiades.

• Réaliser les conditions requises pour une qualification aux compétitions de référence sans pouvoir être sélectionné(e) au motif d'être devancé(e) par des concurrents plus performants lors de l'épreuve de sélection.

• Réaliser un temps de pré-qualification en bassin ou le classement demandé sur une étape de Coupe du Monde pour être éligible à une sélection en Equipe de France.

Liste des sportifs ESPOIRS
12 ans à 19 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation dans une épreuve individuelle.

• Réaliser l'une des performances de la grille ci-dessous et se classer dans les 8 premiers de sa catégorie lors des Championnats de France sur les épreuves du 5km et/ou du 10 km.

	14 ANS	15 ANS	16 ANS	17 ANS	18 ANS	19 ANS
800 NL DAMES	09:30,00	09:25,00	09:20,00	09:15,00	09:10,00	09:05,00
1500 NL DAMES	18:30,00	18:20,00	18:10,00	18:00,00	17:50,00	17:40,00
800 NL MESSIEURS	08:55,00	08:50,00	08:45,00	08:40,00	08:35,00	08:30,00
1500 NL MESSIEURS	17:10,00	17:00,00	16:50,00	16:40,00	16:30,00	16:20,00

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

ENVIRONNEMENT DU SPORTIF :

Au quotidien :

Le sportif de haut niveau en natation Eau Libre s'entraine quotidiennement au minimum. La plupart du temps, il nage deux fois par jour, le matin tôt puis en milieu d'après-midi, sur sa structure club ou centre d'entraînement.
Les charges d'entraînement sont considérables et l'impact sur l'état de fatigue est toujours très important. Le nageur en eau libre de haut niveau a besoin d'une récupération conséquente pour supporter les exigences physiologiques de cette discipline.

En stage :

A l'exigence physiologique s'ajoute la monotonie de la pratique, en bassin. Aussi, le SHN en natation eau libre a besoin de s'évader pour casser la routine importante du quotidien. Que ce soit avec son centre d'entraînement de rattachement (ou son club), soit en regroupement d'équipe de France, les stages prennent une importance considérable.

En plus du bol d'air que représentent ces stages, ils sont souvent l'occasion de placer les sportifs en situation de compétition (nage en lac ou en mer).

Pour cette dernière raison, les stages en natation eau libre sont capitaux pour que les nageurs soient habitués aux réelles conditions de courses en extérieur. L'ambition est donc de :

- organiser au moins deux stages d'entraînement par saison de travail commun entre les juniors et les séniors. S'appuyer sur ces stages pour inviter les entraîneurs des nageurs identifiés afin de les mettre au contact des entraîneurs de l'équipe de France ;
- faire un stage de 3 semaines de préparation en altitude, qui débute 6 semaines avant les échéances internationales de la saison.

En compétition :

L'équipe de France de natation eau libre est organisée de manière commune sur les événements internationaux. Tous les nageurs sont soumis au même fonctionnement. L'ensemble de l'équipe de France et son staff est logé dans le même hôtel. Le staff médical (kiné, médecin) est à disposition de l'ensemble des nageurs.

DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL.

La Fédération considère le suivi socioprofessionnel comme l'un des facteurs à part entière de la performance des nageurs en eau libre.
Dans ce cadre, une des 5 sections de la *Direction du haut niveau* de la FFN est spécifiquement dédiée au suivi socioprofessionnel des SHN.

Plusieurs cadres de la Fédération sont impliqués dans cette section :

- l'agent qui pilote l'ensemble des sections de la *Direction du haut niveau* : le directeur du haut niveau ;
- l'agent responsable de cette section, (référent suivi socio-professionnel RSSP), à l'interface des besoins des SHN propres à la discipline et des dispositifs institutionnels et législatifs spécifiques mobilisables dans ce domaine ;
- l'agent directeur de la discipline, en tant qu'expert des contraintes sportives de la performance de Haut Niveau et des besoins des sportifs pour l'atteindre ;
- les 2 agents coordonnateurs des centres d'entraînement nationaux, à l'INSEP et à Font-Romeu, en tant que référents fédéraux au sein de leur institution et garant de la conduite du projet sportif et de formation des SHN (lien avec les entraîneurs des nageurs(ses) et des acteurs dans l'institution).
- les agents coordonnateurs des Centres d'Accession et de Formation (CAF) en tant qu'appui locaux et experts de la situation matérielle et fonctionnelle des SHN (lien avec les entraîneurs des nageurs).
- les 13 agents Directeurs technique régionaux (DTR) en tant que coordonnateurs des actions des cadres techniques sur leur Région, en lien avec les responsables des clubs référencés dans l'excellence, accueillant des SHN, et relais auprès des institutions déconcentrées (DRJSCS, DDJSCS, rectorat , universités ...) et territoriales (conseils régionaux, conseils généraux etc..).

L'ambition fédérale est de placer chaque nageur en eau libre SHN dans une situation sociale lui permettant de viser le plus haut niveau. Ainsi, est la Fédération souhaite créer les conditions d'une réussite d'ensemble en ajustant les réponses selon le moment de vie (scolarité, orientation, études Post Bac, insertion professionnelle) au regard de sa situation sportive particulière (âge, niveau sportif, objectifs sportifs et environnement, reconversion…). En ce sens, l'accompagnement du SHN identifié dans une population cible prendra une forme individualisée.
A la frontière entre les problématiques à court terme et celles à long terme, la section du suivi socioprofessionnel prend à la fois en compte les demandes et besoins actuels du nageur, dans l'optique d'être le plus performant et de viser une médaille olympique, et à la fois la situation plus globale du SHN en tant que futur ancien nageur et la transition inéluctable vers une vie professionnelle.
Chaque situation est donc individualisée pour satisfaire à l'ensemble des cas parmi tous les nageurs de haut niveau.

Les liens avec les partenaires institutionnels sont renforcés : Etat (Police, Armée…), Régions (CIP régionales) mais aussi les grandes entreprises à mission de service public (EDF, SNCF). En parallèle, des liens avec des partenaires privés sont à l'étude (banque CIC notamment). En parallèle de ces possibilités, des élus ont été nommés pour soutenir la dynamique de la section du suivi socio-professionnel. Ainsi, en lien avec ses clubs et ses partenaires propres, la Fédération se préoccupe de développer des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins et soutenir une population plus large de SHN dans leur quête de haute performance conjuguée à leur projet de formation.

La charge d'entraînement (plus de 35h par semaine) du nageur en eau libre SHN rend compliqué tout aménagement professionnel. Seuls les contrat d'image sont adaptés aux besoins de cette discipline, ou une CIP à plus de 90% de décharge du temps de travail.

CONVENTION SPORTIF / FEDERATION : VOIR EXEMPLE TYPE EN ANNEXE 6

Pour être proposé par le DTN à la Direction des sports pour une mise en liste ministérielle SHN, chaque nageur en eau libre doit signer une convention qui le lie à la Fédération.

Ce conventionnement devenu obligatoire depuis la loi du 27 novembre 2015 est bel et bien mis en œuvre à la FFN et tous les SHN renvoient leur convention signée avant le 1er novembre de chaque année.

Ladite convention est en annexe 6 de ce PPF. Elle représente la base utilisée pour tous, qui est ensuite individualisée pour chaque SHN.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES

La Fédération fixe des primes à la performance pour les événements internationaux et les verse directement aux nageurs en eau libre sur ses fonds propres uniquement.

Les aides personnalisées transmises en parallèle de la Convention d'Objectifs signée avec l'Etat (via le CNOSF) sont distribuées à discrétion du DTN sur avis du Directeur du haut niveau et

du Directeur de la discipline eau libre. Elles prennent en compte la situation sociale et le potentiel des SHN. La philosophie de cette répartition prend en compte :

- l'intégration d'un centre national d'entraînement (INSEP ou Font-Romeu) ;
- les besoins spécifiques à l'entraînement de chaque nageur en eau libre SHN pour être performant ;
- les conditions de vie du nageur en eau libre SHN (logement…) ;
- les conditions de travail/ d'études du nageur en eau libre SHN (aménagement du temps, formation…).

MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU EN ARRET DE LONGUE DUREE POUR CAUSE DE BLESSURE OU MALADIE.

En situation exceptionnelle de blessure ou maladie handicapant la pratique sportive des nageurs en eau libre SHN, la Fédération met ses 2 centres nationaux d'entraînement à disposition (INSEP et Font-Romeu).

Le suivi médical et paramédical dans ces deux établissements nationaux sert à la gestion des cas particuliers pour mieux :

- accompagner le nageur en eau libre dans ce moment difficile de sa carrière sportive ;
- apporter des réponses rapides et claires quant à la reprise (ou non) de l'entraînement ;
- accompagner le nageur en eau libre progressivement vers la reprise de l'entraînement de haut niveau (ou vers la retraite sportive).

2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

LE PROGRAMME D'ACCESSION AU HAUT NIVEAU :

L'accession au sport de haut niveau est construite avec chacune des ligues. Elles sont les pilotes clairement affichés de cette accession vers le haut niveau. L'objectif de ce programme est de structurer le « haut niveau national » (élite régionale) d'une part et de fournir le « haut niveau international » d'autre part (les équipes de France).

La FFN souhaite réunir les moyens matériels, humains et financiers de chaque ligue autour d'une structure régionale qui visera l'accès vers le haut niveau et donc aux équipes de France. ***L'implantation de cette structure se réfléchit au regard des objectifs qui lui sont fixés*** (voir cahier des charges en annexe 1), et doit être ***choisie par les dirigeants de chaque ligue régionale***. Cette structure pilotée par chaque ligue se nomme ***Centre d'Accession et de Formation (CAF)*** et n'est plus forcément située sur un club. La priorité est donnée à une structure neutre (CREPS, nouvelle piscine…) où toutes les actions régionales visant l'accès vers le haut niveau se dérouleront. De la détection à la formation de cadre en passant par les compétitions, la recherche ou encore le suivi médical, ce CAF est le lieu de l'accès au plus haut niveau. Il a donc vocation à accueillir tout ou partie des nageurs en eau libre inscrits sur la liste ministérielle des sportifs espoirs. Ce Centre d'Accès au HN est quoi qu'il en soit le lieu de rassemblement à la disposition de tous les sportifs inscrits sur cette liste ministérielle (sportifs espoirs) pour toutes les composantes de la performance (entraînement, suivi médical, etc…).

Le cahier des charges des structures d'accession (en annexe 3) entraînera en début de PPF la présence de ***4 Centres d'Accession et de Formation*** sur le territoire national. Ces structures de natation en eau libre seront implantées sur les mêmes installations que celles de la natation course (ces dernières seront plus importantes en nombre sur le territoire). Il s'agît de :

- Rouen ;
- Dunkerque ;
- Brest ;
- Fontainebleau.

Les nageurs sélectionnés en CAF bénéficient de prestations qui permettent d'accéder au haut niveau. Cette politique ambitieuse portée par chaque Ligue s'accompagne d'un suivi et d'un soutien important de la part de la Fédération : recherche, formation, suivi médical, suivi socioprofessionnel, préparation physique et prévention.

Les nageurs listés Sportifs Espoirs (SE) qui ne pourront pas s'entraîner quotidiennement sur leur CAF feront néanmoins partie des effectifs de celui-ci afin qu'ils puissent bénéficier de tout ou partie des avantages et prestations que la Fédération et la Ligue proposeront dans cette structure. Cet accompagnement se fera alors au cas par cas en fonction des besoins spécifiques de chaque nageur pour atteindre son plus haut niveau de performance.

Les clubs des nageurs médaillés aux championnats de France (Eau Libre et/ou ½ fond de NC) sont identifiés dans le PPF sur la base du cahier des charges en annexe 3 et constitue le réseau du CAF. La Fédération liste ces clubs (chaque saison) qui amènent leurs nageurs jusqu'à la performance nationale, et identifie l'ensemble des besoins de chacun d'eux en matière d'accès

au haut niveau.

Quel que soit le cas particulier, aucun CAF ne sera exempt des 3 critères qui guident la politique fédérale en termes d'accession au sport de haut niveau :

- répondre au cahier des charges dans son ensemble ;
- être choisi par le comité directeur de la ligue concernée ;
- obtenir la validation du DTN et du Directeur du HN.

Cartographie des Centres d'Accession et de Formation :

Cette cartographie aura vocation à évoluer en fonction des choix régionaux.
Les CAF Eau Libre labellisés seront implantés sur les mêmes piscines accueillant ceux de la Natation Course.

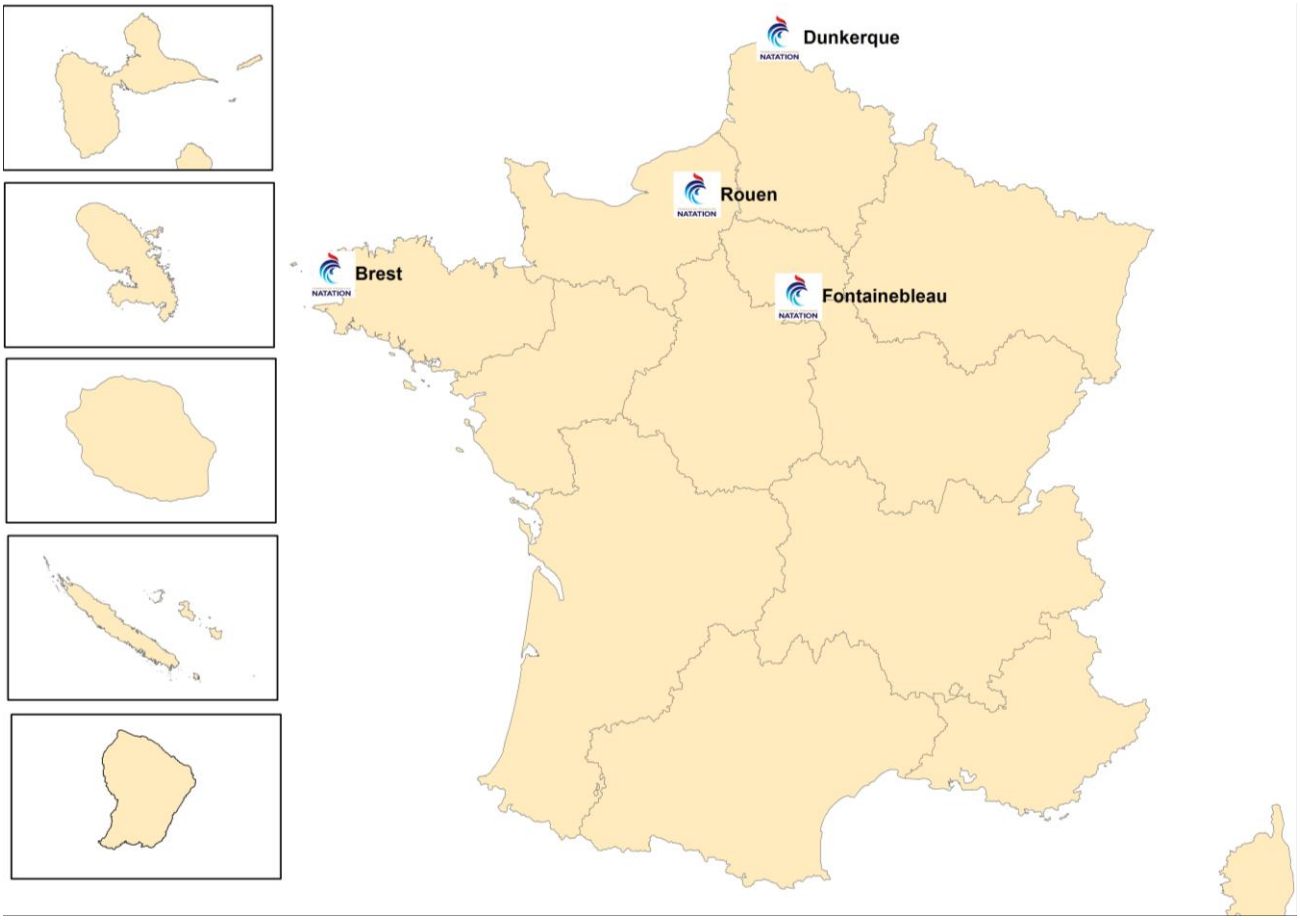

LE PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE :

L'excellence sportive de la natation en Eau Libre se base sur le suivi individuel de chaque nageur inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Pour optimiser ce suivi, deux centres nationaux d'entraînement sont clairement positionnés comme centres ressource et de regroupement de l'élite française. L'objectif de ce programme est d'identifier, structurer et accompagner le plus haut niveau national d'une part et de viser les podiums olympiques d'autre part.

La FFN souhaite optimiser les moyens matériels, humains et financiers de l'état et de la Fédération autour de deux établissement nationaux : l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (***INSEP***) d'une part, et le CREPS de ***Font-Romeu*** d'autre part. Ces centres nationaux sont positionnés comme les lieux de référence de la discipline natation en eau libre. Identifiés comme les lieux d'entraînement des sportifs de haut niveau, mais aussi les lieux d'entraînement des équipes de France, ils intègrent aussi toutes les composantes de la performance internationale (recherche, suivi individualisé, suivi médical et paramédical…). Ces ***2 centres nationaux d'entraînement*** sont les lieux de l'excellence sportive. Ils ont donc vocation à accueillir tout ou partie des nageurs en eau libre inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Dans la cohérence de notre excellence et dans sa pérennisation dans le temps, nous reconnaissons les clubs des nageurs listés SHN. Cette reconnaissance s'appuie sur la spécificité de la discipline et la culture club très ancrée dans l'écosystème. En parallèle de ce programme, la Fédération reconnait chaque saison ces clubs (selon un cahier des charges fédéral en annexe 3) qui amène leurs nageurs jusqu'à la performance internationale. L'objectif de cette identification est :

- de flécher l'accompagnement ministériel sur l'ensemble des besoins de chacun de ces nageurs en matière de haut niveau pour leur apporter une solution individuelle ;
- de communiquer à l'échelle nationale sur les clubs qui sont acteurs du plus haut niveau français en natation course.

Les nageurs sélectionnés sur l'un de ces deux CNE bénéficient de prestations favorisant l'expression du haut niveau. Au-delà d'une politique ambitieuse sur les composantes de la performance (suivi médical, paramédical, recherche…), la Fédération organise un encadrement à la hauteur des ambitions de médailles olympiques en prévoyant trois profils d'entraîneurs sur chacune de ces deux structures (collaboration avec la natation course) : un entraîneur reconnu de ½ fond, un entraîneur reconnu de sprint, et un 3ème « d'avenir » pour assister les deux premiers et se former à leurs côtés.

La Fédération sélectionnera dans ces CNE l'élite de la natation française d'une part, et un groupe issu de la détection d'autre part. Ce dernier aura pour vocation d'amener une population spécialement identifiée comme potentiel pour Paris 2024 jusqu'à la médaille olympique.

Les nageurs listés SHN qui ne pourront pas s'entraîner quotidiennement sur l'un de ces deux CNE feront néanmoins partie des effectifs de ceux-ci afin qu'ils puissent bénéficier de tout ou partie des avantages et prestations que la Fédération proposera dans ces établissements. Cet accompagnement se fera alors au cas par cas en fonction des besoins spécifiques de chaque nageur pour atteindre son plus haut niveau de performance.

Les SHN font partie des CNE (réguliers ou temporaires), et leurs clubs sont identifiés sur la base du cahier des charges suivant (annexe 3)

Cartographie des Centres Nationaux d'Entraînement :

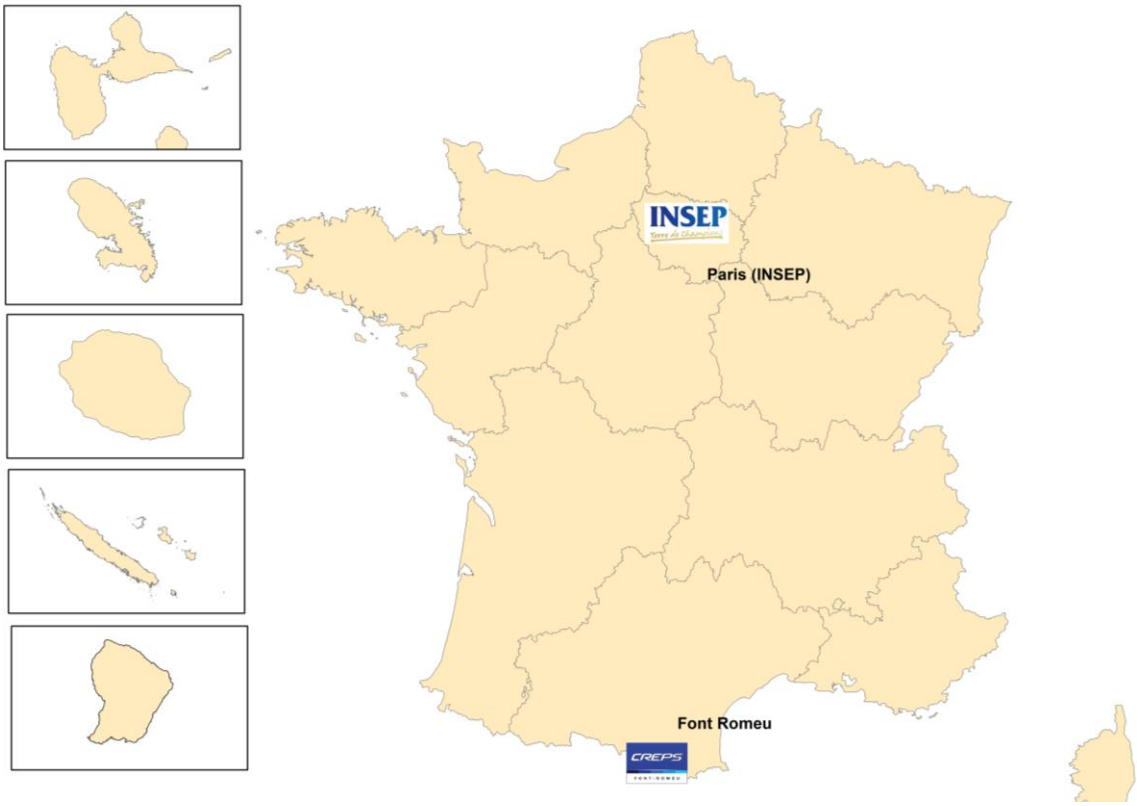

Cartographie des Clubs partenaires d'Excellence :

Celle des clubs ayant des SHN évoluera chaque saison en fonction des performances :

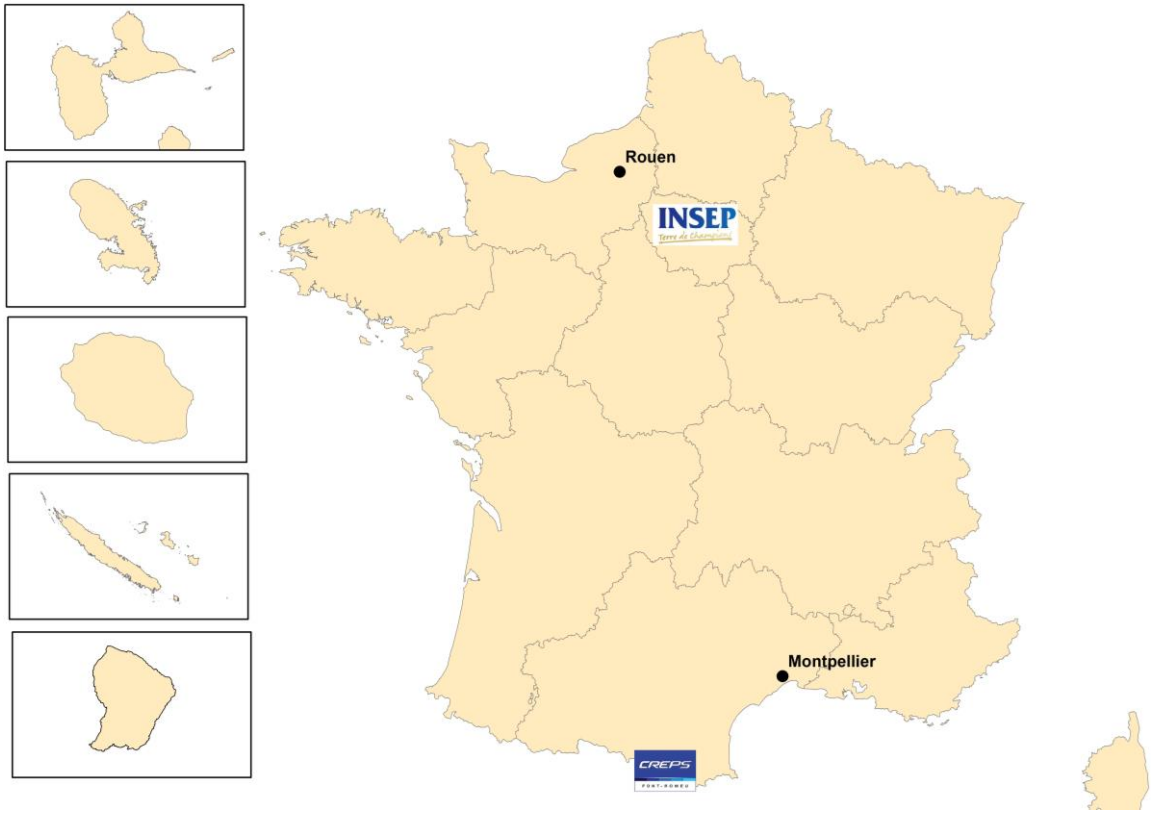

3. CONVENTION PARALYMPIQUE

La FFN n'a pas la délégation pour les disciplines handi ou adaptées de natation en eau libre. La FFH et la FFSA sont les Fédérations qui organisent ces disciplines selon leur champ d'action respectif.

En 2018, aucune épreuve d'eau libre n'est inscrite au programme des Jeux Paralympiques.

4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

Le sport de haut niveau féminin a structurellement la même mise en place que le haut niveau masculin.

Néanmoins, le haut niveau féminin en natation en eau libre a une spécificité : la précocité des nageuses pour atteindre le plus haut niveau international.

Ainsi, l'ensemble du projet de performance fédéral adapte ces dispositifs :

- détection des PE à 14 ans (contre 16 ans chez les garçons) ;
- adaptation des « couloir de performance » en fonction de la réalité du haut niveau féminin international. Le volume de travail dans l'eau doit être plus important chez les filles, avec une orientation force max./ force vitesse sur le travail à sec ;
- intégration en CNE dès 14 ans (contre 16 ans chez les garçons) ;
- anticipation d'une fin de carrière « anticipée » vers 25 ans (contre 30 ans chez les hommes).

Stratégie développée et les chances de médailles :
Il est proposé aux nageuses de se confronter au niveau international, dans le cadre de leur préparation aux échéances majeures de chaque saison (Euro et Monde juniors et/ou seniors) mais de façon progressive :

- 14 à 16 ans : Coupe d'Europe et/ou Coupe du Monde ;
- A partir de 17 ans : Coupe du Monde.

Identification des épreuves féminines dans lesquelles est repéré un déficit de résultat et de densité au plus haut niveau et les pistes d'évolution :
La densité de fort potentiel de médailles internationales chez les filles françaises est une réalité à l'inverse des garçons aujourd'hui. La stratégie est de rassembler les meilleurs nageuses Eau libre/Demi-fond sur les deux CNE et de leur proposer un programme adapté aux réalités du très haut niveau (plus de travail dans l'eau ; préparation physique généralisée et augmentation de la Force max/Vitesse).

5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Tout comme dans les 13 régions métropolitaines, les nageurs à potentiel des régions d'outremer ont la possibilité d'intégrer le Centre d'Accession et de Formation que la Ligue aura identifié pour structurer son programme d'accès au haut niveau. Ces structures sont ici aussi mises en place dans un partenariat avec la Natation Course.

De la même manière qu'en métropole, un nageur qui performe verra son club reconnu dans le PPF dans l'accession voire l'excellence selon son niveau de performance (national ou international).

6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

PRESENTATION DU CADRE GENERAL :

Le nageur en Eau Libre de haut niveau « type » n'existe pas. Qu'il soit grand ou petit, le nageur d'exception en Eau Libre aura des qualités techniques, mentales et physiologiques au-dessus de la moyenne et saura les utiliser aux « bons moments ».

Au-delà des qualité d'endurance, il devra aussi réussir à nager vite en ½ fond pour espérer être performant à l'international. Dans ce cadre, il saura nager en bassin de 50m à ces vitesses :

Moyenne des 8 premiers nageurs du 10Km des Championnats du Monde 2017 en bassin de 50M	
400NL	1500 NL
3'54''9	15'15''3
Moyenne des 3 premiers nageurs du 10Km des Championnats du Monde 2017 en bassin de 50M	
400NL	1500 NL
3'50''6	14'56''5
Moyenne des 8 premières nageuses du 10Km des Championnats du Monde 2017 en bassin de 50M	
400NL	1500 NL
4'15''2	16'30''2
Moyenne des 3 premières nageuses du 10Km des Championnats du Monde 2017 en bassin de 50M	
400NL	1500 NL
4'15''5	16'34

IDENTIFICATION D'UN JEUNE TALENT :

1. Les structures régionales identifiées dans le programme d'accession font passer des ***tests d'entrée*** dans une optique de détection.
2. De manière plus globale, chaque DTR diffuse une méthodologie de suivi des nageurs en eau libre. Celle-ci consiste à suivre tous les nageurs inscrits dans un projet d'entraînement intensif, même ceux non listés ou reconnus dans le PPF. Le Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (***PSQS***) est l'outil utilisé pour intégrer toutes ces données. Il permet ainsi – en plus de l'intérêt premier de prévention des blessures – ***d'identifier des profils taillés pour le haut niveau n'ayant pas encore performé***.

3. En parallèle, le ***dispositif « d'analyse technologique par capteur »*** est utilisé sur les structures d'accession du PPF. La Fédération a fait un investissement important en achetant non seulement une flotte importante de ce matériel, mais aussi un serveur dédié pour maitriser nos données. Cet outil numérique permet d'analyser en temps réel toutes les données relatives à l'entraînement de haut niveau du nageur, et de les stocker pour les comparer avec son historique et celui d'autres nageurs. Du nombre de cycle de bras jusqu'à l'indice de nage, tous les éléments sont stockés sur notre serveur dédié et permettent de dégager des profils adaptés au haut niveau n'ayant pas encore performé.

LE TRANSFERT DE TALENT :

Les stratégies de course au plus haut niveau international amènent la natation en eau libre à se rapprocher de sa discipline sœur, la « Natation Course ».

Les épreuves du 800m et 1500m NL de cette discipline ont de plus en plus de point commun avec la natation en eau libre : l'endurance fondamentale, la capacité à répéter des efforts intenses sur 400m voire 200m, et, globalement, la lucidité dans un état de fatigue avancé.

Le transfert de talents entre le ½ fond de la natation course et la natation eau libre n'est pas un objectif, mais le travail en commun de ces deux disciplines en est un, afin d'optimiser tous les paramètre de la performance sur chacune de ces épreuves olympiques :

- 800m NL
- 1500m NL femme
- 10km *marathon swimming*

Les entraîneurs, (leurs programmes d'entraînement et gestion de l'ensemble des paramètres de la performance), mais aussi les nageurs de ces deux disciplines travaillent en collaboration sur les structures identifiées dans le PPF.

Ainsi, les deux CNE ont un entraîneur commun pour le ½ fond de la natation course et pour la natation en eau libre.

Les structures régionales identifiées comme CAF dans le programme d'accession au sport de haut niveau s'inscriront dans cette même optique afin de favoriser l'émergence de nageurs endurants dans une (ou plus) de ces 3 épreuves olympiques.

7. ENCADREMENT

MODALITES DE DECISIONS ENTRE ELUS/TECHNICIENS ;

La politique sportive de la FFN est organisée sur un fonctionnement habituel entre élus et cadres (publics et privés).

A chaque étage de prise de décision, les modalités sont identiques :

- le cadre expertise, hiérarchise et propose ses choix ;
- l'élu arbitre en validant.

Ces modalités sont valables pour les grandes lignes directrices. Les détails de chaque dossier sont arbitrés directement par le cadre directeur de projet, après avoir calé le fonctionnement avec l'élu référent en amont.

MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORITE FONCTIONNELLE DU DTN :

Organigramme de la DTN :

Concernant le projet de performance, le DTN responsabilise chaque directeur de discipline sur son secteur d'action, ainsi que le Directeur du haut niveau sur l'ensemble du PPF.

Le projet de performance de la Fédération amène à des prises de positions fortes, de la sélection en équipe de France jusqu'au choix de hiérarchisation d'une liste de sportifs pour accéder à un dispositif d'aide, en passant par la répartition des aides personnalisées.
Les modalités de prise de décisions entre les cadres (privés ou publics) reposent sur le principe de la dualité entre l'ensemble des expertises existantes et les directives fixées.

La Direction du haut niveau joue ce rôle de tampon entre :

- les ***directives*** que représentent les orientations données par le DTN, qui peuvent être :
  - ministérielles (*ministère des sports)* ;
  - et/ou fédérales (*élus FFN*) ;

- et ***l'expertise*** qu'apportent les spécialistes de la natation en eau libre d'une part :
  - le directeur de la discipline sur l'ensemble des problématiques ;
  - l'encadrement des équipes nationales ;

- et ***l'expertise*** des spécialistes des facteurs qui contribuent à la performance d'autre part :
  - la section suivi du PPF ;
  - la section de l'optimisation de la performance ;
  - la section du suivi du sportif ;
  - la section de la préparation physique et prévention ;
  - la section du médical et prévention dopage.

STRATEGIE D'EVOLUTION DE CARRIERE DES ENTRAINEURS DE HAUT NIVEAU ET DE TRANSMISSION DE LEUR SAVOIR :

Les deux Centres d'Entraînement Nationaux (CNE) ont vocation à structurer cet aspect de la gestion de carrière des entraîneurs de haut niveau.
Le CNE de Font-Romeu et celui de l'INSEP sont en effet chacun dotés de 3 entraîneurs permanents. Deux d'entre eux sont expérimentés au plus haut niveau international. Le troisième poste de chacun de ces deux CNE est un poste clé puisqu'il doit servir à faire monter en compétence un entraîneur de qualité sur les aspects fins et parfois impalpables de la gestion des nageurs au plus haut niveau international.
Deux des 4 postes de « références » sur l'INSEP et Font-Romeu sont centraux dans la gestion du haut niveau en natation eau libre. Aussi, ces postes deviendront certainement un objectif de carrière pour des entraîneurs de la discipline. Mais le 3ème poste de chacun de ces deux CNE est placé stratégiquement pour qu'une transmission s'opère et que l'expertise reste non seulement en France, mais aussi s'alimente d'échanges formels et informels au quotidien.

Les structures régionales (CAF) proposées par chaque ligue et identifiées par la Fédération dans le programme d'accession du PPF seront positionnées comme le lieu de référence régionale en

termes d'accession au sport de haut niveau. L'entraînement sur ces structures (voire leur coordination) deviendra pour des entraîneurs de natation en eau libre un objectif (ou un passage) de carrière.
Les regroupements régionaux (tests, compétition, SMR…) seront encouragés par la Fédération pour qu'ici aussi une transmission s'opère entre les différents entraîneurs de la région.

Au-delà des deux programmes (d'accession et d'excellence), la reconnaissance des clubs partenaires (CPA et CPE) permettra d'identifier les entraîneurs qui créent de la performance (nationale ou internationale). Il s'agît, grâce à cette identification, d'accompagner ces entraîneurs dans leur carrière, et ce même si un devenir en PE ou CNE ne l'intéresse pas. Cet accompagnement servira le projet individuel de ces entraîneurs mais aussi le projet collectif (PPF de la FFN) dans la mesure où il permettra de conserver un contact avec tous les entraîneurs qui s'inscrivent dans une démarche d'accès vers le plus haut niveau (et potentiellement leur ouvrir les portes de l'encadrement national).

ENVIRONNEMENT DE L'ENCADREMENT :

L'encadrement des équipes de France est constitué de cadres techniques et d'entraîneurs de club.

En compétition, l'ensemble du staff fonctionne en coopération : sur le même lieu d'hébergement, tous les « facteurs de la performance » sont regroupés. Le directeur de la discipline bien sûr, la recherche, le médical, les kinés et la direction technique nationale (DTN et directeur HN).
Sous la responsabilité du directeur de discipline, l'ensemble de l'encadrement forme une équipe : entraîneur en CNE, en CAF, en CPA, en CPE… tous posent l'écusson local pour porter les couleurs de la France.

En stage, la concentration de l'encadrement est moins importante. L'encadrement sportif est plus réduit. Idem pour la direction technique nationale et la recherche : seuls les kinés et le médical sont systématiquement présents aux côtés de l'encadrement sportif lors des stages de natation course. La gestion de l'encadrement sportif et les doctrines indiquées plus haut lors des compétitions sont les mêmes en stage.

Au quotidien, l'encadrement des équipes de France est membre à part entière d'une structure identifiée dans le PPF. Que ce soit en CNE, CAF, CPA ou CPE, tous entraînent des nageurs d'eau libre au quotidien, sur un rythme important dans la mesure où il suit celui des nageurs en eau libre inscrit dans une optique de haut niveau.
L'encadrement suit et respecte le projet d'actions annuel sportif réalisé par le Directeur de la Discipline Eau libre validé par le DTN et le Directeur du haut Niveau. Ce plan d'actions annuel fait références aux stages, compétitions de préparations, de sélections et majeurs, des nageurs identifiés comme fort potentiels pour gagner des médailles dans chaque catégorie

DISPOSITIFS ET PROJETS « RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT » ET ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE :

La section « *optimisation de la performance* » de la *Direction du haut niveau* se charge de l'accompagnement scientifique de la natation Eau Libre.

Voici les projets envisagés de manière non exhaustive :

- mise en place des actions prophylactiques afin que les nageurs de l'équipe de France arrivent sur les compétitions internationales en pleine possession de leurs moyens physiques et mentaux (analyse salivaire) ;

- renforcer les capacités physiques et de lucidité des nageurs à forts potentiels (Psycho/ Physio/ médical) ;

- définir des stratégies définies avant les épreuves, avec l'ensemble de l'équipe d'encadrement, sur les fréquences et lieu de ravitaillement pendant la course (Entraîneurs EdF) ;

- analyse technico-tactique des points forts et faibles des adversaires afin d'établir une stratégie de course ;

- mise en place d'évaluations sur la distance Olympique (10Km) avec une recherche sur l'optimisation physiologique des nageurs mais aussi sur les stratégies mentales (Psycho/ Physio/ médical) ;

- optimisation des stratégies de préparation en altitude et donc des stratégies sur l'hypoxie (Tentes). (Physio/ médical).

Ces projets de recherche, appliqués aux besoins du haut niveau de la discipline natation Eau Libre, ont vocation à être menés avant Tokyo et/ou amendés au fur à mesure des besoins et priorités affichés par le Directeur de la discipline et des arbitrages du Directeur du haut niveau.

8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

EVALUATION DES BESOINS SPECIFIQUES

Les besoins spécifiques de la discipline natation en eau libre résident principalement dans la mise à disposition des lignes d'eau dans les piscines accueillant chaque club inscrit dans une démarche compétitive.
A minima, tous les clubs identifiés dans le PPF doivent être considérés par les gestionnaires des piscines comme prioritaires pour l'entraînement de leurs compétiteurs.

OPTIMISATION DU MODELE ECONOMIQUE

Le programme d'excellence de la natation eau libre est optimisé en centrant les moyens sur deux structures mutualisées avec la discipline « natation course » : l'INSEP et le CREPS de Font-Romeu.

LA STRATEGIE DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES POUR L'IMPLANTATION DES STRUCTURES

Le DTN et le Directeur du haut niveau ont effectué un tour de France quasi complet pour rencontrer tous les protagonistes et financeurs du sport de haut niveau des 13 régions métropolitaines et 4 sur les 6 d'outremer en s'entretenant à chaque fois avec :

- le correspondant sport de haut niveau du conseil régional ;
- le responsable du pôle sport de la DRJSCS ;
- le directeur du (ou des) CREPS ;
- le coordonnateur du (ou des) pôle France et/ou Espoir du dernier PES de la FFN ;
- le président de la ligue (de la FFN) ;
- le directeur technique régional (coordonnateur des actions des CTS de la région).

Ces rencontres ont eu pour objectif de présenter la philosophie que les élus de la FFN et la DTN comptaient insuffler au PPF. L'intérêt d'échanger avec chaque étage de la politique régionale du sport de haut niveau était d'évaluer les conséquences concrètes pour chaque territoire.

In fine, ces entretiens participent à l'élaboration d'un projet mieux partagé par tous, pour que ce PPF soit le plus opérationnel possible, et fournisse des médailles en 2020 et 2024, grâce à chacun.

LA STRATEGIE D'AUTOFINANCEMENT

La Fédération entame une politique ambitieuse d'augmentation des recettes. Trois chantiers sont menés en parallèle :

- ***augmentation du nombre de licences*** avec une politique ambitieuse où les clubs auront un intérêt financier à inscrire leurs adhérents non licenciés ;
- ***économies*** en vendant la moitié du siège fédéral (1 étage sur 2) pour faire une rentrée d'argent importante d'une part, et des économies en diminuant les charges (très importantes) de moitié d'autre part ;
- recherche de ***nouveaux partenaires***. La *banque CIC* vient de signer une convention avec la FFN. Et cette démarche continue avec l'arrivée prochaine des laboratoires *Biogaran* comme partenaire de la Fédération.

L'objectif affiché de la FFN est d'orienter l'augmentation de ces recettes vers le haut niveau pour alimenter le projet ambitieux de ramener des Jeux de Paris 2024 des médailles olympiques dans les 5 disciplines déléguées à la Fédération.

BUDGET PREVISIONNEL

Budget 2018 de l'action 2 de la discipline (en €) :

EAU LIBRE	
COLLECTIF SENIORS	169 595
COLLECTIF RELEVE	95 762
ORGANISATIONS DEVELOPPEMENT	37 050
S/S total	**302 407**

Budget 2018 de l'action 2 (actions transversales) :

LOGISTIQUE INTERNATIONALE	30 000
P.E.S.	1 211 069
AIDES PERSONN. / AIDES SPORTIFS	600 000
MISE EN PLACE P.P.F.	0
PRIMES CHAMPIONNATS D'EUROPE	150 000
FONCTIONNEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE DTN	126 730
RECHERCHE, OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	63 250
INDEMNITES CADRES	262 830

9. EVALUATION

L'embryon de ce PPF a initié son développement lors du premier séminaire de la DTN sous un format restreint : avec le DTN, ses 2 adjoints, le directeur du haut niveau, la directrice de la formation et le directeur du développement, et les 5 directeurs de discipline.

Une des conclusions de ce premier échange collectif a été de réitérer ce mode de concertation transdisciplinaire pour :

- évoquer des problématiques spécifiques d'une discipline avec les 4 autres afin de trouver des solutions ensemble ;
- faire un point d'étape annuel sur le PPF de chaque discipline, là aussi en concertation avec les 4 autres disciplines afin de gagner en transparence.

L'évaluation du PPF est donc prévue annuellement, à l'issue de l'événement de référence (c'est-à-dire courant septembre ou octobre) dans un format similaire au premier séminaire.

Ce point d'étape annuel sera l'occasion de :

- labelliser ou non les structures (CAF, CPA, CPE) pour la nouvelle saison ;
- faire un point sur le fonctionnement entre CPA et CAF, entre CPE et les 2 CNE ;
- faire un point particulier sur le fonctionnement des 2 CNE (INSEP et Font-Romeu) ;
- établir la liste des nageurs d'eau libre à proposer sur chacune des 3 listes ministérielles ;
- lister les nageurs d'Eau Libre SHN à suivre spécifiquement (situation sociale et/ou sportive) ;
- faire un point sur les actions engagées de recherche appliquée ;
- faire un point sur le médical au sens large (suivi des EdF, SMR, blessures, dopage) ;
- poser les bases de la prochaine CO.

Ce moment important servira aussi de débriefing de toutes les actions haut niveau de la discipline, pour rectifier, intensifier, continuer les actions à venir.

Le DTN et le Directeur du HN, riches de ce bilan conséquent, pourront alors le condenser pour le travail de suivi annuel du PPF mené avec le ministère des sports.

PPF – PLONGEON

1. SPORTIFS

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

Liste des sportifs de haut niveau
"ELITE" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve par équipe « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et terminer 1er d'une épreuve synchronisée « olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau
"SENIOR" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve individuelle ou entre la 5ème et la 8ème place d'une épreuve synchronisée.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9ème et la 16ème place d'une épreuve individuelle ou entre la 5ème et la 8ème place d'une épreuve synchronisée.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4ème et la 12ème place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3ème et la 8ème place d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3ème et la 8ème place d'une épreuve par équipe « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4ème et la 8ème place d'une épreuve individuelle « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 2ème et la 4ème place d'une épreuve synchronisée « olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve par équipe « non - olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau
"RELEVE" / 12 ans à 21 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 36 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 32 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 28 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 32 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

Liste des sportifs DES COLLECTIFS NATIONAUX
12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe ou aux Universiades.

• Réaliser les conditions requises pour une qualification aux compétitions de référence sans pouvoir être sélectionné(e) au motif d'être devancé(e) par des concurrents plus performants lors de l'épreuve de sélection.

• Avoir été un ancien gymnaste de haut-niveau et/ou avoir répondu aux critères de sélection plongeon et intégrer une structure du PPF.

Liste des sportifs ESPOIRS
12 ans à 18 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Réaliser les critères d'appartenance pour la saison suivante du collectif national par catégorie d'âge (minima de points par sexe, par hauteur, par épreuve).

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

ENVIRONNEMENT DU SPORTIF :

Au quotidien :

Pour performer sur la scène internationale, le sportif de haut niveau en plongeon s'entraine de manière biquotidienne. Actuellement au centre national d'entraînement, les plongeurs s'entrainent le matin du milieu à la fin de matinée, puis du milieu d'après-midi au début de soirée, sur sa structure.
Les charges d'entraînement sont comparables à celles de la gymnastique. Le temps de pratique pure en plongeon nécessite en effet une préparation à sec et dans l'eau importante et une récupération conséquente. Le plongeur de haut niveau est donc énormément pris par sa pratique sportive (en moyenne entre 20 et 25 heures par semaine).

En stage :

Pour les seniors, chaque saison de l'olympiade nécessite deux regroupements majeurs de l'équipe de France de plongeon.
Le premier stage de la saison est un stage d'entraînement hivernal. Il intervient généralement à la fin du cycle de développement de la force max des plongeurs.
La période hivernale est très longue pour les plongeurs (absence de compétition) et coïncide souvent avec l'apparition des pertes de motivation. La FFN organise, de ce fait, un stage d'entraînement hivernal à l'extérieur afin :

- d'avoir accès à des installations optimales nécessaires à la préparation des plongeurs dans l'optique d'être toujours plus performants ;
- de permettre aux entraîneurs experts l'échange de pratiques et favoriser ainsi l'enrichissement des connaissances ;
- de rythmer davantage la saison et insuffler un regain d'énergie aux plongeurs dans le but de favoriser la performance.

En fonction du découpage de la saison et des échéances (notamment en année préolympique et olympique), ce stage pourra être déplacé à un autre moment de l'année.

Le second stage de la saison pour de l'équipe de France sera un stage de préparation terminale aux compétitions de référence (Championnats d'Europe, Championnats du monde, Coupe du monde, Jeux Olympiques) afin d'effectuer les derniers réglages physiques et techniques, les dernières prises de repères visuels avant d'entrer en lice et être performant.

Jusqu'à Tokyo, au moins cinq stages sont prévus, dont la majorité vers l'Est. Ceux-ci nous permettront de récolter un maximum de données sur l'adaptation des plongeurs aux déplacements vers l'Est grâce à un travail avec la section optimisation de la performance de la FFN et recherche de l'INSEP dans le but d'optimiser l'acclimatation des plongeurs lors des Jeux Olympiques de Tokyo et réunir les conditions de la haute performance.

Concernant l'équipe de France Relève, dont l'objectif est Paris 2024, sur le même principe que celui évoqué pour l'équipe de France Senior, deux regroupements nationaux seront organisés par saison sportive avec les meilleurs plongeurs(es) de chaque structure.

En fonction du découpage de la saison et des échéances, les stages seront placés à des périodes différentes de l'année, tout en conservant le principe d'un regroupement axé sur l'entraînement, le perfectionnement, et un autre axé sur la préparation terminale.

Lors de l'ensemble de ces regroupements, les plongeurs et le staff de l'équipe de France, junior ou senior (entraîneurs, kinésithérapeute, médecin) fonctionneront ensemble au quotidien sur les mêmes sites sous le principe de la vie en communauté.
Il est important de noter que, contrairement à ce qu'il a pu se faire par le passé, la présence d'un médecin est indispensable sur les regroupements majeurs, notamment lors des déplacements en Asie.

En compétition :

L'équipe de France de plongeon, junior ou Senior, est organisée de manière commune sur les événements internationaux. Tous les plongeurs sont soumis au même fonctionnement. L'ensemble de l'équipe de France et son staff est logé dans le même hôtel. Le staff médical (kinésithérapeute, médecin) est à disposition de l'ensemble des plongeurs. Il est important de noter que, contrairement à ce qui a pu se faire par le passé, la présence d'un médecin est indispensable sur les compétitions, notamment lors des déplacements en Asie.

DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL.

La Fédération considère le suivi socioprofessionnel comme l'un des facteurs à part entière de la performance des plongeurs.
Dans ce cadre, une des 5 sections de la *Direction du haut niveau* de la FFN est spécifiquement dédiée au suivi socioprofessionnel des SHN.

Plusieurs cadres de la Fédération sont impliqués dans cette section :

- l'agent qui pilote l'ensemble des sections de la *Direction du haut niveau* : le directeur du haut niveau ;
- l'agent responsable de cette section, (référent suivi socio-professionnel RSSP), à l'interface des besoins des SHN propres à la discipline et des dispositifs institutionnels et législatifs spécifiques mobilisables dans ce domaine ;
- l'agent directeur de la discipline, en tant qu'expert des contraintes sportives de la performance de Haut Niveau et des besoins des sportifs pour l'atteindre ;
- l'agent coordonnateur du centre d'entraînement national, à l'INSEP, en tant que référent fédéral au sein de l'institution et garant de la conduite du projet sportif et de formation des SHN (lien avec les entraîneurs des plongeurs(ses) et des acteurs dans l'institution).
- les 2 agents coordonnateurs des Centre Nationaux d'Accès au Haut Niveau en tant qu'appui locaux et experts de la situation matérielle et fonctionnelle des SHN (lien avec les entraîneurs des plongeurs des CNAHN et le directeur du plongeon) ;
- les 2 agents Directeurs Techniques régionaux (DTR) en tant que coordonnateurs des actions des cadres techniques sur leur Région, en lien avec les responsables des clubs référencés dans l'accession (Nice dès à présent et Rennes à terme), et relais auprès des institutions déconcentrées (DRJSCS, DDJSCS, rectorat , universités ...) et territoriales (conseils régionaux, conseils généraux etc..).

L'ambition fédérale est de placer chaque plongeur SHN dans une situation sociale lui permettant de viser le plus haut niveau. Ainsi, est la Fédération souhaite créer les conditions d'une réussite d'ensemble en ajustant les réponses selon le moment de vie (scolarité, orientation, études Post Bac, insertion professionnelle) au regard de sa situation sportive particulière (âge, niveau sportif, objectifs sportifs et environnement, reconversion…). En ce sens, l'accompagnement du SHN identifié dans une population cible prendra une forme individualisée.
A la frontière entre les problématiques à court terme et celles à long terme, la section du suivi socioprofessionnel prend à la fois en compte les demandes et besoins actuels du plongeur, dans

l'optique d'être le plus performant et de viser une médaille olympique, et à la fois la situation plus globale du SHN en tant que futur ancien plongeur et la transition inéluctable vers une vie professionnelle.
Chaque situation est donc individualisée pour satisfaire à l'ensemble des cas parmi tous les plongeurs de haut niveau.

Les liens avec les partenaires institutionnels sont renforcés : Etat (Police, Armée…), Régions (CIP régionales) mais aussi les grandes entreprises à mission de service public (EDF, SNCF). En parallèle, des liens avec des partenaires privés sont à l'étude (banque CIC notamment). En parallèle de ces possibilités, des élus ont été nommés pour soutenir la dynamique de la section du suivi socio-professionnel. Ainsi, en lien avec ses clubs et ses partenaires propres, la Fédération se préoccupe de développer des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins et soutenir une population plus large de SHN dans leur quête de haute performance conjuguée à leur projet de formation.

CONVENTION SPORTIF / FEDERATION : VOIR EXEMPLE TYPE EN ANNEXE 6

Pour être proposé par le DTN à la Direction des sports pour une mise en liste ministérielle SHN, chaque plongeur doit signer une convention qui le lie à la Fédération.

Ce conventionnement devenu obligatoire depuis la loi du 27 novembre 2015 est bel et bien mis en œuvre à la FFN et tous les SHN renvoient leur convention signée avant le 1er novembre de chaque année.

Ladite convention est en annexe 6 de ce PPF. Elle représente la base utilisée pour tous, qui est ensuite individualisée pour chaque SHN.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES

La Fédération fixe des primes à la performance pour les événements internationaux et les verse directement aux plongeurs sur ses fonds propres uniquement.

Les aides personnalisées transmises en parallèle de la Convention d'Objectifs signée avec l'Etat (via le CNOSF) sont distribuées à discrétion du DTN sur avis du Directeur du haut niveau et du Directeur de la discipline plongeon. Elles prennent en compte la situation sociale et le potentiel des SHN. La philosophie de cette répartition prend en compte :

- l'intégration du centre national d'entraînement (INSEP) ;
- l'appartenance à l'un des trois CNAHN identifiés ;
- les besoins spécifiques à l'entraînement de chaque plongeur SHN pour être performant ;
- les conditions de vie du plongeur SHN (logement…) ;
- les conditions de travail/ d'études du plongeur SHN (aménagement du temps, formation…).

En situation exceptionnelle de blessure ou maladie handicapant la pratique sportive des plongeurs SHN, la Fédération met à disposition ses centres nationaux d'entraînement à disposition (INSEP et Font-Romeu).

Le suivi médical et paramédical dans ces deux établissements nationaux sert à la gestion des cas particuliers pour mieux :

- accompagner le plongeur dans ce moment difficile de sa carrière sportive ;
- apporter des réponses rapides et claires quant à la reprise (ou non) de l'entraînement ;
- accompagner le plongeur progressivement vers la reprise de l'entraînement de haut niveau (ou vers la retraite sportive).

2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

LE PROGRAMME D'ACCESSION AU HAUT NIVEAU :

L'accession au sport de haut niveau est construite avec chacune des ligues. Elles sont les pilotes clairement affichés de cette accession vers le haut niveau. L'objectif de ce programme est de structurer le « haut niveau national » (élite régionale) d'une part et de fournir le « haut niveau international » par catégorie d'âge d'autre part (les équipes de France).

La FFN oriente l'accession au haut niveau du plongeon en fonction des contraintes matérielles. En effet, les installations nécessaires à une pratique compétitive du plongeon ne sont pas nombreuses sur le territoire national. Et en couplant cette donnée avec les sites où un entraîneur ou CTS spécialiste du plongeon est présent et acteur dans l'entraînement vers le haut niveau, les sites judicieux pour orienter les moyens de l'accession au sport de haut niveau en plongeon sont précisément :

- Paris (INSEP et Montreuil) ;
- Lyon ;
- Strasbourg ;
- Nice ;
- Rennes.

Les cahiers des charges des structures d'accession (en annexe 4) entraîneront la présence de ***3 Centre Nationaux d'Accès au Haut Niveau (CNAHN)*** de plongeon a priori sur le territoire national (Paris, Lyon et Strasbourg) et de 1 seul club identifié comme « partenaire » de ce programme : Nice.

Dans tous les cas, et à chaque mise à jour du PPF, aucune structure ne sera exempte des 3 critères qui guident la politique fédérale en termes d'accession au sport de haut niveau :

- répondre au cahier des charges dans son ensemble ;
- être choisi par le comité directeur de la ligue concernée ;
- obtenir la validation du DTN et du Directeur du HN.

Cartographie des Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau :

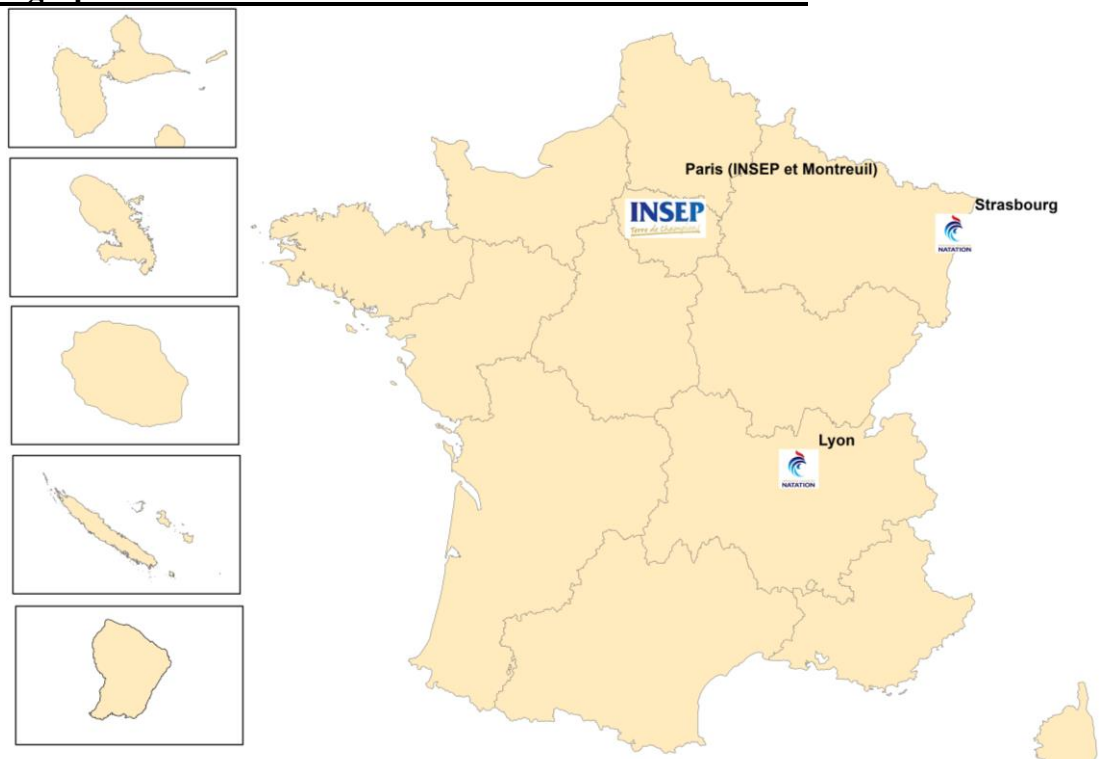

LE PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE :

L'excellence sportive du plongeon se base sur le suivi individuel de chaque plongeur inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Pour optimiser ce suivi, un centre national d'entraînement est clairement positionné comme centre ressource et de regroupement de l'élite française. L'objectif de ce programme est d'identifier, structurer et accompagner le plus haut niveau national d'une part et de viser les podiums olympiques d'autre part.

La FFN souhaite optimiser les moyens matériels, humains et financiers de l'état et de la Fédération autour de cet établissement national : l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (***INSEP***). Ce centre national est positionné comme le lieu de référence de la discipline plongeon. Identifié comme le lieu d'entraînement des sportifs de haut niveau, mais aussi le lieu d'entraînement des équipes de France, il intègre aussi toutes les composantes de la performance internationale (recherche, suivi individualisé, suivi médical et paramédical…). Ce ***centre national d'entraînement*** est le lieu de l'excellence sportive. Il a donc vocation à accueillir tous les plongeurs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau et ceux ayant plus de 21 ans et appartenant au collectif national.

La FFN met en place une prestation haut de gamme pour les plongeurs de cette structure en centralisant les moyens du haut niveau. Au-delà d'une politique ambitieuse sur les composantes de la performance (suivi médical, paramédical, recherche, partenariat avec des spécialistes en danse formation classique…), la Fédération organise pour les plongeurs de l'INSEP un encadrement de grande qualité avec le concours quotidien d'un entraîneur de renom ayant formé et accompagné par le passé plusieurs champions du monde et olympiques. Des moyens financiers importants sont dédiés à sa fonction mais également à la préparation des athlètes ayant en ligne de mire Tokyo 2020 au travers de la mise en place de stages d'entraînement et terminaux en lien avec la planification et les objectifs de très haute performance sportive.

Cartographie :

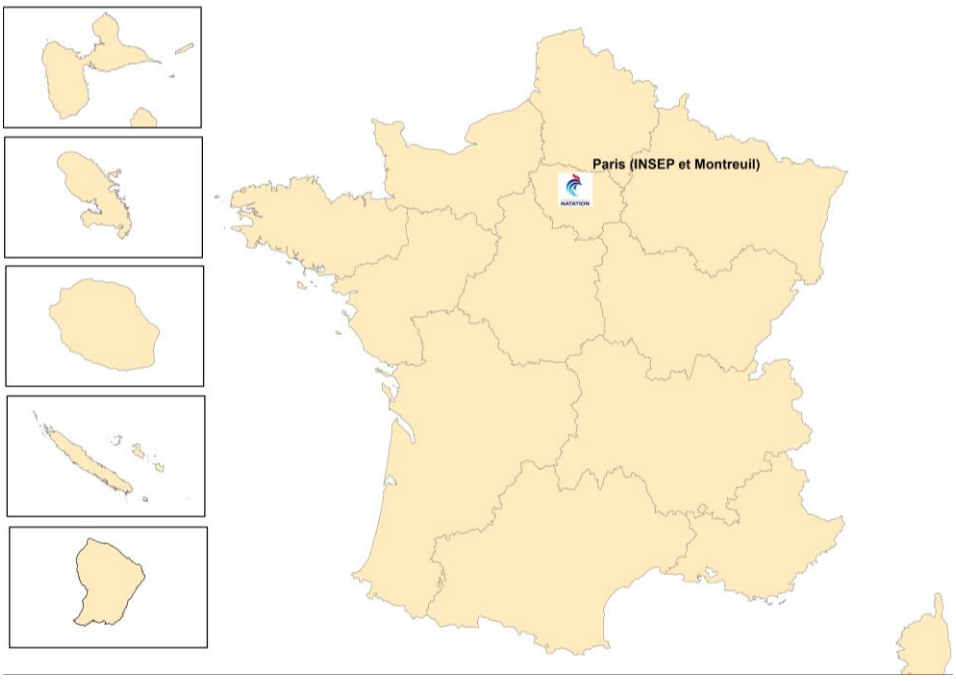

3. CONVENTION PARALYMPIQUE

La FFN n'a pas la délégation pour les disciplines paralympiques du plongeon. La FFH et la FFSA sont les Fédérations qui organisent ces disciplines selon leur champ d'action respectif.

Le plongeon n'est pas inscrit au programme des Jeux Paralympiques.

4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

Le sport de haut niveau féminin a structurellement la même mise en place que le haut niveau masculin.

Que ce soit chez les jeunes ou chez les seniors, les plongeuses s'entraînent de la même manière que les garçons comparativement à leurs homologues masculins du même âge, et l'entraînement de ces deux publics se fait en même temps.

A l'heure actuelle, nous notons au sein de l'équipe de France Senior comme au sein de l'équipe de France Jeunes, un déficit d'athlètes de haut niveau féminin.
Actuellement, en équipe de France Senior, seules 3 athlètes la composent ; toutes spécialistes à la plateforme de 10m individuel. Aucune représentante française de haut niveau sur les hauteurs du tremplin de 1m et 3m individuel, et 3m synchronisé. Ainsi, nous savons d'ores et déjà qu'aucun quota olympique ne sera décroché pour les épreuves féminines du 3m individuel et 3m synchronisé lors des Jeux Olympiques de Tokyo.
Seuls des quotas pour l'épreuve olympique féminine individuelle de la plateforme de 10m pourront être décrochés.
Les quotas sur l'épreuve olympique féminine du 10m synchronisé ne pourront être décrochés également. Cela ne sera pas dû au manque de plongeuses de haut niveau sur la hauteur, mais cette fois-ci à un déficit d'infrastructures en France permettant l'entraînement à la pratique du haut vol synchronisé.
Actuellement en France, aucune piscine n'est homologuée pour permettre de plonger à 10m de manière synchronisée. C'est un réel problème.

Si l'on se penche sur la composition de l'équipe de France Jeune par catégorie d'âge, celle-ci est également clairsemée.
Actuellement, seuls les catégories cadets et cadettes sont pourvues par des plongeurs de qualité (soit 2 filles et 3 garçons âgés entre 16 et 18 ans). Pas de plongeurs « réserves ».
Dans la catégorie minimes (14 – 15 ans), seule 1 plongeuse émerge avec un « avenir incertain ». Pas de plongeur masculin et pas de plongeurs « réserves » tant chez les filles que chez les garçons.
Globalement, le réservoir est faible voire quasi inexistant en termes de relève. C'est inquiétant car après les Jeux Olympiques de Tokyo, si nous n'agissons pas drastiquement, nous aurons des difficultés à alimenter l'équipe de France Senior.

Les clubs de plongeon ont deux soucis majeurs :

- une grande difficulté à obtenir des créneaux hebdomadaires pour la pratique (en moyenne 3 fois 1h30 par semaine) ;
- une grande précarité en termes d'encadrement du fait que la quasi-totalité des clubs ne disposent que d'encadrement bénévole (seuls 3 clubs en France disposent d'un entraîneur salarié).

De ce fait, ils ne disposent pas de réservoir de plongeurs et plongeuses de qualité permettant d'alimenter notre filière d'excellence en interne. Le système est très fragile.

Si l'on se projette sur Paris 2024, et si les règles d'obtention des quotas ne se sont pas modifiées à l'issue des JO de Tokyo 2020, la France bénéficiera automatiquement de deux quotas sur les épreuves masculines et féminines du tremplin de 3m et de la plateforme de 10m (4 plongeuses supplémentaires).

Ainsi, malgré le peu de temps qu'il nous reste pour être performant en 2024, le choix de la Fédération Française de Natation est d'orienter son projet de performance fédéral comme suit :

- identifier les structures institutionnelles et associatives dans lesquelles les plongeurs et plongeuses identifiées s'entrainent au quotidien afin de les sécuriser et renforcer l'accompagnement pour optimiser les chances d'atteindre les objectifs de performance (accompagnement financier, formation des entraîneurs, convocations aux regroupements nationaux, aménagement du parcours scolaire et/ou universitaires etc..) ;

- mettre en place un système de sélection/détection de sportifs acrobates et les accueillir dans l'une des structures d'excellence pour leur permettre d'accéder progressivement à la haute performance au regard des infrastructures existantes (Lyon essentiellement pour les (futurs) spécialistes en tremplin, Strasbourg essentiellement pour les (futurs) spécialistes en plateforme, et l'INSEP pour les spécialistes tremplin et plateforme.

Au regard du diagnostic et dans le cadre de la politique de détection/sélection, nous accorderons une attention particulière au recrutement de 6 à 8 jeunes filles « acrobates » âgées entre 13 et 18 ans parmi les 12 athlètes à recruter a minima :

- 6 filles a minima aux qualités physiques les destinant à être spécialisées en tremplin ;
- 2 filles a minima aux qualités physiques les destinant à être spécialisées en plateforme.

L'ensemble de ces athlètes sera détecté/sélectionné au regard d'une trame de détection mise en place par les cadres techniques FFN et appuyée dans leur mise en œuvre par le service recherche appliquée de la FFN et recherche de l'INSEP.
Ce même outil servira également de base de suivi longitudinal pour l'ensemble des athlètes sélectionnés au fur et à mesure des saisons.

5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Aucune stratégie spécifique n'est aujourd'hui mise en place pour la prise en compte de ces sportifs.

Les contraintes matérielles énoncées dans la déclinaison du programme d'accession minimisent le champs d'action en outremer ou les plongeoirs permettant la pratique compétitive sont quasi inexistants.

Le seul aujourd'hui référencé est situé à Petit-Manoir dans la commune de Lamentin en Martinique. Aussi, la première étape d'un éventuel futur projet outremer pour le haut niveau en plongeon est d'accompagner cette structure pour qu'elle accueille progressivement des plongeurs désireux d'entrer dans une pratique compétitive.

Si cette seule piste se confirme et que le projet de création d'un club sportif de plongeon prend forme, il s'agira dès lors d'entamer la 2ème étape : lancer une dynamique d'identification de talents en regroupant tous les sportifs volontaires de la région martiniquaise.

6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

PRESENTATION DU CADRE GENERAL :

Un projet scientifique en cours de construction vise à identifier et mesurer les qualités incontournables du plongeur de haut niveau.

IDENTIFICATION D'UN JEUNE TALENT :

1. La première vague de détection sera nationale afin d'alimenter les structures régionales identifiées dans le programme d'accession (cf. transfert de talent). Dès la saison prochaine, ces tests seront expliqués et diffusés à l'ensemble des structures cibles afin qu'elles puissent elle-même faire passer ces ***tests d'entrée*** dans une optique de détection et de « réalimentation autonome » de la filière les années suivantes.
2. De manière plus globale, chaque DTR concerné par le plongeon sur son territoire aura à charge de superviser la passation des tests de suivi des plongeurs. Celle-ci consiste à suivre tous les plongeurs inscrits dans un projet d'entraînement intensif, même ceux non listés ou reconnus dans le PPF. Le Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (***PSQS***) est l'outil utilisé pour intégrer toutes ces données. Il permet ainsi – en plus de l'intérêt premier de prévention des blessures – ***d'identifier des profils taillés pour le haut niveau n'ayant pas encore performé***

Les plongeurs identifiés par l'un de ces 2 dispositifs de détection sont suivis spécifiquement par le directeur de discipline, en lien avec l'entraîneur national de renom en charge de superviser le programme d'accès à la performance, et le CTS référent en charge de la relève sur le territoire avec comme objectif de les rapprocher rapidement au plus haut niveau.

LE TRANSFERT DE TALENT :

Afin d'augmenter le réservoir de plongeurs et de réalimenter notre filière, la Fédération a fait le choix de mettre en place des journées découvertes du plongeon.

Ces journées découvertes s'adressent à de jeunes sportifs, âgés entre 13 et 18 ans, dotés de qualités acrobatiques avérées.
La Fédération fait le choix de ne pas forcément s'adresser uniquement à un public de gymnastes (de haut niveau ou très haut niveau), mais a élargi son champ de recherche sur d'autres disciplines telles que le trampoline, le tumbling, la danse, le cirque, etc…
Ce choix a été fait car l'expérience a montré que des tentatives de transfert de talent gymnastique artistique – plongeon avec des gymnastes de très haut niveau se sont systématiquement soldées par un échec. Alors qu'a contrario, des reconversions avec des

gymnastes de niveau régional ou national (en club ou en pôle) se sont avérées concluantes avec pour certains des finales aux Jeux Olympiques.
Ainsi, le choix est fait d'axer les recherches sur des sportifs aux qualités acrobatiques et/ou aériennes et esthétiques avérées dont la pratique sportive antérieure s'est approchée d'un volume de pratique hebdomadaire de 12 à 15 heures de pratique.

Pour détecter et sélectionner ces futurs jeunes talents, les 3 CTS spécialistes plongeon ont mis en place une trame de détection visant à tester les jeunes sportifs à travers 4 grandes thématiques :

- habiletés physiques ;
- habiletés techniques ;
- habiletés motrices ;
- habiletés de souplesse et de posture.

Chaque thématique de tests comprend 5 exercices évalués selon un barème de points bien spécifique.
Les résultats obtenus dans chacune des grandes thématiques nous permettront d'obtenir le profil de l'athlète sous la forme d'un graphique de type « radar » et d'avoir ainsi une photographie du candidat par rapport à ce que l'on recherche.
Ces résultats purs devront bien évidemment être corrélés aux exercices réalisés en piscine dans l'eau et sur tremplin à sec lors desquels les qualités esthétiques et psychologiques comme les notions de « cran », « stress », anxiété », « capacité à comprendre et appliquer la consigne », « capacité à corriger » etc… seront évaluées.

Afin d'évaluer au mieux les profils et de détecter les meilleurs candidats, trois temps ont été programmés à l'INSEP :

- une pré-sélection via dossier d'inscription mettant en avant les parcours et niveau des candidats ;
- un premier WE de 2 jours les 23 et 24 mars 2018 permettant d'obtenir les résultats purs relatifs aux 4 grandes thématiques couplées à une première confrontation au milieu aquatique ;
- un regroupement d'une semaine du 16 au 20 avril 2018 afin de diversifier et complexifier les mises en situation dans et hors de l'eau pour nous permettre d'évaluer plus précisément le candidat (comportement, réponses motrices, engagement, compréhension etc…) et de confirmer ou informer nos « pré-choix » par rapport aux tests du premier regroupement.

Afin de mener à bien ces tests, les services « optimisation de la performance » de la FFN et recherche de l'INSEP viendront en appui aux CTS spécialistes lors de ces regroupements.

La communication sur ces journées a été réalisée via :

- le service communication / marketing de la FFN (facebook, twitter, site ffn grand public…) ;
- la communication interne au département plongeon (facebook, twitter, mails aux clubs de plongeon) ;
- l'activation du réseau des CTS spécialisés en gymnastique ;

- l'activation du réseau des plongeurs actuels anciens acrobates ;
- le bouche-à-oreille.

L'objectif de ces journées est d'obtenir a minima pour cette première session 12 athlètes (8 filles et 4 garçons minimum), qui nous permettront de réalimenter dans un premier temps les centres régionaux d'entraînement de Lyon, Strasbourg et l'INSEP en fonction des profils des athlètes retenus et des possibilités d'accueil qui s'offrent à nous.

Par la suite, comme le stipule le paragraphe « identification d'un jeune talent », l'objectif est que ces sessions de tests soient reconduites chaque année au niveau national et/ou local pour réalimenter, réajuster les effectifs des structures en fonction des aléas auxquels nous serions éventuellement confrontés en cours de projet.

7. ENCADREMENT

MODALITES DE DECISIONS ENTRE ELUS/TECHNICIENS ;

La politique sportive de la FFN est organisée sur un fonctionnement habituel entre élus et cadres (publics et privés).

A chaque étage de prise de décision, les modalités sont identiques :

- le cadre expertise, hiérarchise et propose ses choix ;
- l'élu arbitre en validant.

Ces modalités sont valables pour les grandes lignes directrices. Les détails de chaque dossier sont arbitrés directement par le cadre directeur de projet, après avoir calé le fonctionnement avec l'élu référent en amont.

MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORITE FONCTIONNELLE DU DTN :

Organigramme de la DTN :

Concernant le projet de performance, le DTN responsabilise chaque directeur de discipline sur son secteur d'action, ainsi que le Directeur du haut niveau sur l'ensemble du PPF.

Le projet de performance de la Fédération amène à des prises de positions fortes, de la sélection en équipe de France jusqu'au choix de hiérarchisation d'une liste de sportifs pour accéder à un dispositif d'aide, en passant par la répartition des aides personnalisées.
Les modalités de prise de décision entre les acteurs de la performance reposent sur le principe de la dualité entre l'ensemble des expertises existantes et les directives fixées.

La direction du haut niveau joue ce rôle de tampon entre :

- les ***directives*** que représentent les orientations données par le DTN, qui peuvent être :
  - ministérielles (*ministère des sports)* ;
  - et/ou fédérales (*élus FFN*) ;

- et ***l'expertise*** qu'apportent les spécialistes du plongeon d'une part :
  - le directeur de la discipline sur l'ensemble des problématiques ;
  - l'encadrement des équipes nationales ;
  -
- et ***l'expertise*** des spécialistes des facteurs qui contribuent à la performance d'autre part :
  - la section du suivi du PPF ;
  - la section de la recherche appliquée ;
  - la section du suivi du sportif ;
  - la section de la préparation physique et prévention ;
  - la section du médical et antidopage.

STRATEGIE D'EVOLUTION DE CARRIERE DES ENTRAINEURS DE HAUT NIVEAU ET DE TRANSMISSION DE LEUR SAVOIR :

Trois niveaux d'intervention sont proposés :

- implication des entraîneurs identifiés comme ressources dans les formations continues des entraîneurs ;
- partage d'expériences et enrichissement des connaissances lors des regroupements nationaux Elite et Relève biannuels ;
- validation des acquis de l'expérience et passerelle vers les diplômes d'Etat.

ENVIRONNEMENT DE L'ENCADREMENT :

L'encadrement des équipes de France est constitué de cadres techniques FFN, mais également d'entraîneurs salariés des structures associatives.

En compétition, jusque-là l'ensemble du staff fonctionnait en coopération : sur le même lieu d'hébergement, quasiment tous les « facteurs de la performance » étaient regroupés. Le directeur de la discipline bien sûr, le kinésithérapeute et la direction technique nationale (DTN et Directeur HN lors d'une compétition transversale). Par expérience et au regard du profil des athlètes existants, il est important dans le cadre de ce PPF d'intégrer la présence d'un médecin sur les compétitions principales (de référence ou lors d'un déplacement en Asie « à risque »).

En stage, la concentration de l'encadrement est moins importante. L'encadrement sportif est plus réduit. Idem pour la direction technique nationale et la recherche : seuls les kinésithérapeutes doivent systématiquement être présents et le médical a minima sur les déplacements « à risque » ou en fonction du « contexte de santé » des athlètes à la période du stage.

Au quotidien, l'encadrement des équipes de France est membre à part entière d'une structure identifiée dans le PPF. Que ce soit en CNAHN ou l'INSEP, tous entraînent des plongeurs au quotidien, sur un rythme important dans la mesure où il suit celui des plongeurs inscrits dans une optique de haut niveau.

DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FEDERAL DES ENTRAINEURS :

Le directeur plongeon en lien avec le CTS référent formation est en train de construire un catalogue de formations adaptées aux besoins des différents acteurs locaux impliqués à chacun des niveaux de performance. Celui-ci verra le jour en septembre 2018.

Les différentes formations proposées auront pour but d'augmenter les compétences des acteurs impliqués dans la performance et feront le lien avec les diplômes fédéraux et/ou d'état proposés par la Fédération et le ministère en lien avec la discipline.

Les CTS spécialistes plongeon et l'entraîneur de renom pour la partie spécifique plongeon, les cadres techniques des disciplines acrobatiques pour enrichir les apports gymniques et acrobatiques, des spécialistes du domaine de la danse pour les apports artistiques et esthétiques, des intervenants extérieurs pour les connaissances médicales, paramédicales, psychologues etc… seront mobilisés pour la mise en œuvre de ce catalogue de formation.

DISPOSITIFS ET PROJETS « RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT » ET ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE :

La section « *optimisation de la performance* » de la *Direction du haut niveau* se charge de l'accompagnement scientifique du plongeon.

Voici les projets envisagés de manière non exhaustive :

- affiner le système/ programme de détection et de suivi des athlètes identifiés dans le PPF (tests physiques, tests morphologiques) ;

- optimisation de la performance chez les plongeurs Relève et Elite à travers l'étude des tests de coordinations inter-segmentaires lors des rotations transversales et/ou longitudinales ;
- mise en place d'un programme de préparation mentale (imagerie mentale, gestion de l'anxiété, gestion de la compétition (phases de compétition) via l'élaboration de routine etc..) auprès du public Relève et Elite identifié dans les structures du PPF.

Ces projets de recherche, appliqués aux besoins du haut niveau de la discipline Plongeon, ont vocation à être menés avant Tokyo et/ou amendés au fur à mesure des besoins et priorités affichés par le Directeur de la discipline et des arbitrages du Directeur du haut niveau.

8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

EVALUATION DES BESOINS SPECIFIQUES

Les besoins spécifiques de la discipline plongeon résident principalement dans la problématique liée aux installations et à l'encadrement.
A minima, toutes les structures identifiées dans la strate accession du PPF doivent être considérées par les gestionnaires de ces plongeoirs comme prioritaires pour l'entraînement de leurs compétiteurs.
De plus, tous les CNAHN identifiés dans le PPF doivent être financés ou cofinancés par les ligues.

OPTIMISATION DU MODELE ECONOMIQUE

Les établissements du Grand INSEP ont une place importante dans le projet de performance plongeon avec 2 établissements concernés sur 3 structures d'accession.

Le programme d'excellence du plongeon est optimisé en centrant les moyens sur l'INSEP.

LA STRATEGIE DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES POUR L'IMPLANTATION DES STRUCTURES

Le DTN et le Directeur du haut niveau ont effectué un tour de France quasi complet pour rencontrer tous les protagonistes et financeurs du sport de haut niveau des 13 régions métropolitaines et 4 sur les 6 d'outremer en s'entretenant à chaque fois avec :

- le correspondant sport de haut niveau du conseil régional ;
- le responsable du pôle sport de la DRJSCS ;
- le directeur du (ou des) CREPS ;
- le coordonnateur du (ou des) pôle France et/ou Espoir du dernier PES de la FFN ;
- le président de la ligue (de la FFN) ;
- le directeur technique régional (coordonnateur des actions des CTS de la région).

Ces rencontres ont eu pour objectif de présenter la philosophie que les élus de la FFN et la DTN comptaient insuffler au PPF. L'intérêt d'échanger avec chaque étage de la politique régionale du sport de haut niveau était d'évaluer les conséquences concrètes pour chaque territoire.

In fine, ces entretiens participent à l'élaboration d'un projet mieux partagé par tous, pour que ce PPF soit le plus opérationnel possible, et fournisse des médailles en 2020 et 2024, grâce à chacun.

LA STRATEGIE D'AUTOFINANCEMENT

La Fédération entame une politique ambitieuse d'augmentation des recettes. Trois chantiers sont menés en parallèle :

- ***augmentation du nombre de licences*** avec une politique ambitieuse où les clubs auront un intérêt financier à inscrire leurs adhérents non licenciés ;
- ***économies*** en vendant la moitié du siège fédéral (1 étage sur 2) pour faire une rentrée d'argent importante d'une part, et des économies en diminuant les charges (très importantes) de moitié d'autre part ;
- recherche de ***nouveaux partenaires***. La *banque CIC* vient de signer une convention avec la FFN. Et cette démarche continue avec l'arrivée prochaine des laboratoires *Biogaran* comme partenaire de la Fédération.

L'objectif affiché de la FFN est d'orienter l'augmentation de ces recettes vers le haut niveau pour alimenter le projet ambitieux de ramener des Jeux de Paris 2024 des médailles olympiques dans les 5 disciplines déléguées à la Fédération.

BUDGET PREVISIONNEL

Budget 2018 de l'action 2 de la discipline (en €) :

PLONGEON	
COLLECTIF SENIORS	160 355
COLLECTIF RELEVE	96 830
ORGANISATIONS DEVELOPPEMENT	17 300
S/S total	**274 485**

Budget 2018 de l'action 2 (actions transversales) :

LOGISTIQUE INTERNATIONALE	30 000
P.E.S.	1 211 069
AIDES PERSONN. / AIDES SPORTIFS	600 000
MISE EN PLACE P.P.F.	0
PRIMES CHAMPIONNATS D'EUROPE	150 000
FONCTIONNEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE DTN	126 730
RECHERCHE, OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	63 250
INDEMNITES CADRES	262 830

9. EVALUATION

L'embryon de ce PPF a initié son développement lors du premier séminaire de la DTN sous un format restreint : avec le DTN, ses 2 adjoints, le directeur du haut niveau, la directrice de la formation et le directeur du développement, et les 5 directeurs de discipline.

Une des conclusions de ce premier échange collectif a été de réitérer ce mode de concertation transdisciplinaire pour :

- évoquer des problématiques spécifiques d'une discipline avec les 4 autres afin de trouver des solutions ensemble ;
- faire un point d'étape annuel sur le PPF de chaque discipline, là aussi en concertation avec les 4 autres disciplines afin de gagner en transparence.

L'évaluation du PPF est donc prévue annuellement, à l'issue de l'événement de référence (c'est-à-dire courant septembre ou octobre) dans un format similaire au premier séminaire.

Ce point d'étape annuel sera l'occasion de :

- labelliser ou non les structures (CNAHN) pour la nouvelle saison ;
- faire un point sur le fonctionnement entre PE et INSEP ;
- établir la liste des plongeurs à proposer sur chacune des 3 listes ministérielles ;
- lister les plongeurs SHN à suivre spécifiquement (situation sociale et/ou sportive) ;
- faire un point sur les actions engagées de recherche appliquée ;
- faire un point sur le médical au sens large (suivi des EdF, SMR, blessures, dopage) ;
- poser les bases de la prochaine CO.

Ce moment important servira aussi de débriefing de toutes les actions haut niveau de la discipline, pour rectifier, intensifier, continuer les actions à venir.

Le DTN et le Directeur du HN, riches de ce bilan conséquent, pourront alors le condenser pour le travail de suivi annuel du PPF mené avec le ministère des sports.

PPF – WATER-POLO

1. SPORTIFS

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

Liste des sportifs de haut niveau
"ELITE" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 4 premiers du tournoi féminin ou masculin.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 4 premiers du tournoi féminin ou masculin.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers du tournoi féminin ou masculin.

Liste des sportifs de haut niveau
"SENIOR" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 5ème et la 12ème place du tournoi féminin ou masculin.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 5ème et la 16ème place du tournoi féminin ou masculin.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 5ème et la 16ème place du tournoi féminin ou masculin.

• Etre sélectionné(e) dans le groupe élargi de l'Equipe de France engagée aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe si l'équipe participant au tournoi est éligible à la liste "Elite".

Liste des sportifs de haut niveau
"RELEVE" / 12 ans à 24 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Tournoi de Qualification Olympique et se classer dans les 8 premiers du tournoi féminin ou masculin.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades ou aux Jeux méditerranéens et se classer dans les 16 premiers du tournoi féminin ou masculin.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde U20 ou U18 et se classer dans les 16 premiers du tournoi féminin ou masculin.

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe U19 ou U17 et se classer dans les 16 premiers du tournoi féminin ou masculin.

• Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer dans les 12 premiers du tournoi féminin ou masculin.

Liste des sportifs DES COLLECTIFS NATIONAUX
12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades ou aux Jeux méditerranéens.

• Concourir au titre de l'Equipe de France à la Ligue Mondiale FINA.

• Etre sélectionné(e) dans le groupe élargi de l'Equipe de France engagée aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe si l'équipe participant au tournoi est éligible à la liste "Senior".

• Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'excellence du PPF.

Liste des sportifs ESPOIRS
12 ans à 18 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

• Satisfaire aux tests d'évaluations définis par la Direction Technique Nationale pour intégrer le collectif "Espoir".

• Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'accès au haut-niveau du PPF.

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

ENVIRONNEMENT DU SPORTIF :

Au quotidien :

Le sportif de haut niveau en water-polo s'entraine bi quotidiennement, le matin puis en fin d'après-midi, pour les dames sur la seule structure d'excellence, l'INSEP, et sur des clubs reconnus « d'excellence » à l'étranger. Pour les messieurs dans les clubs (français ou étrangers) reconnus « d'excellence ».
Le poloïste de haut niveau participe le weekend aux matchs du championnat national, sous la bannière du « club France » pour les dames, et sous les couleurs des clubs reconnus « d'excellence » pour les messieurs. Ils évoluent également dans les compétitions internationales avec l'équipe de France d'une part et avec leur club en coupe d'Europe d'autre part.
Le water-polo est un sport collectif qui se déroule dans un élément instable : l'eau. Sa pratique à haut niveau engendre un impact physique et un sollicitation physiologiques importants. Les blessures sont donc un élément important à prendre en considération.

En compétition :

Chose classique pour tous les sports collectifs, l'équipe de France de water-polo est organisée de manière commune sur les événements internationaux. Tous les poloïstes sont soumis au même fonctionnement. L'ensemble de l'équipe de France et son staff est logé dans le même hôtel. Le staff médical (kiné, médecin) est à disposition de l'ensemble des poloïstes.

DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL.

La Fédération considère le suivi socioprofessionnel comme l'un des facteurs à part entière de la performance des poloïstes.
Dans ce cadre, une des 5 sections de la *Direction du haut niveau* de la FFN est spécifiquement dédiée au suivi socioprofessionnel des SHN.

Plusieurs cadres de la Fédération sont impliqués dans cette section :

- l'agent qui pilote l'ensemble des sections de la *Direction du haut niveau* : le directeur du haut niveau ;
- l'agent responsable de cette section, (référent suivi socio-professionnel RSSP), à l'interface des besoins des SHN propres à la discipline et des dispositifs institutionnels et législatifs spécifiques mobilisables dans ce domaine ;
- l'agent directeur de la discipline, qu'expert des contraintes sportives de la performance de Haut Niveau et des besoins des sportifs pour l'atteindre ;
- l'agent coordonnateur du centre d'entraînement national, à l'INSEP, en tant que référent fédéral au sein de l'institution et garant de la conduite du projet sportif et de formation des SHN (lien avec les entraîneurs des poloïstes et des acteurs dans l'institution) ;
- les 13 agents Directeurs technique régionaux (DTR) en tant que coordonnateurs des actions des cadres techniques sur leur Région, en lien avec les responsables des clubs les plus performants, et relais auprès des institutions déconcentrées (DRJSCS, DDJSCS, rectorat , universités ...) et territoriales (conseils régionaux, conseils généraux etc..).

L'ambition fédérale est de placer chaque poloïste SHN dans une situation sociale lui permettant de viser le plus haut niveau. Ainsi, est la Fédération souhaite créer les conditions d'une réussite d'ensemble en ajustant les réponses selon le moment de vie (scolarité, orientation, études Post Bac, insertion professionnelle) au regard de sa situation sportive particulière (âge, niveau sportif, objectifs sportifs et environnement, reconversion…). En ce sens, l'accompagnement du SHN identifié dans une population cible prendra une forme individualisée.
A la frontière entre les problématiques à court terme et celles à long terme, la section du suivi socioprofessionnel prend à la fois en compte les demandes et besoins actuels du poloïste, dans l'optique d'être le plus performant et viser une médaille olympique, et à la fois la situation plus globale du SHN en tant que futur ancien poloïste et la transition inéluctable vers une vie professionnelle.
Chaque situation est donc individualisée pour satisfaire à l'ensemble des cas parmi tous les poloïstes de haut niveau.

Les liens avec les partenaires institutionnels sont renforcés : Etat (Police, Armée…), Régions (CIP régionales) mais aussi les grandes entreprises à mission de service public (EDF, SNCF). En parallèle, des liens avec des partenaires privés sont à l'étude (banque CIC notamment). En parallèle de ces possibilités, des élus ont été nommés pour soutenir la dynamique de la section du suivi socio-professionnel. Ainsi, en lien avec ses clubs et ses partenaires propres, la Fédération se préoccupe de développer des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins et soutenir une population plus large de SHN dans leur quête de haute performance conjuguée à leur projet de formation.

CONVENTION SPORTIF / FEDERATION : VOIR EXEMPLE TYPE EN ANNEXE 6

Pour être proposé par le DTN à la Direction des sports pour une mise en liste ministérielle SHN, chaque poloïste doit signer une convention qui le lie à la Fédération.

Ce conventionnement devenu obligatoire depuis la loi du 27 novembre 2015 est bel et bien mis en œuvre à la FFN et tous les SHN renvoient leur convention signée avant le 1er novembre de chaque année.

Ladite convention est en annexe 6 de ce PPF. Elle représente la base utilisée pour tous, qui est ensuite individualisée pour chaque SHN.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES

La Fédération fixe des primes à la performance pour les événements internationaux et les verse directement aux poloïstes sur ses fonds propres uniquement.

Les aides personnalisées transmis en parallèle de la Convention d'Objectifs signée avec l'Etat (via le CNOSF) sont distribuées à discrétion du DTN sur avis du Directeur du haut niveau et du Directeur de la discipline water-polo. Elles prennent en compte la situation sociale et le potentiel des SHN. La philosophie de cette répartition prend en compte :

- l'intégration du centre national d'entraînement (INSEP) pour les dames, un club labellisé (France ou étranger pour les messieurs, étranger pour les dames) ;

- les besoins spécifiques à l'entraînement de chaque poloïste SHN pour être performant ;
- les conditions de vie du poloïste SHN (logement…) ;
- les conditions de travail/ d'études du poloïste SHN (aménagement du temps, formation…).

MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU EN ARRET DE LONGUE DUREE POUR CAUSE DE BLESSURE OU MALADIE.

En situation exceptionnelle de blessure ou maladie handicapant la pratique sportive des poloïstes SHN, la Fédération met à disposition ses centres nationaux d'entraînement à disposition (INSEP et Font-Romeu).

Le suivi médical et paramédical dans ces deux établissements nationaux sert à la gestion des cas particuliers pour mieux :

- accompagner le poloïste dans ce moment difficile de sa carrière sportive ;
- apporter des réponses rapides et claires quant à la reprise (ou non) de l'entraînement ;
- accompagner le poloïste progressivement vers la reprise de l'entraînement de haut niveau (ou vers la retraite sportive).

2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

LE PROGRAMME D'ACCESSION AU HAUT NIVEAU (MIXTE) :

Ce programme est commun aux dames et aux messieurs dans la mesure où une pratique mixte est possible dans les jeunes catégories, et qu'elle répondra à une problématique de densité.

L'accession au sport de haut niveau est construite avec chacune des 13 ligues, plus les 5 d'outre-mer. Ces ligues sont les pilotes clairement affichés de cette accession vers le haut niveau. L'objectif de ce programme est de structurer le « haut niveau national » (élite régionale) d'une part et de fournir le « haut niveau international » d'autre part (les équipes de France).

Les ligues régionales suffisamment dotées en équipement et en pratiquants pourront prétendre à répondre au cahier des charges en annexe 5. Chacune des ligues ne sera pas en capacité de mettre en place une structure d'accession en water-polo. Aussi, celles qui le pourront mettront en place un Centre National d'Accès au Haut Niveau (CNAHN). A la rentrée 2018, il s'agira de :

- Grand-Est ;
- Hauts-de-France ;
- Île-de-France ;
- Nouvelle Aquitaine ;
- Occitanie ;
- PACA.

Cette structure a pour objectif de regrouper autant que de besoin les meilleurs joueuses et joueurs de polo d'un territoire dont le périmètre sera variable. A travers une gestion de la ligue régionale, l'objectif est d'optimiser l'entraînement des meilleurs jeunes poloïstes et ainsi destructurer le passage vers le haut niveau et les exigences du niveau international.

Cartographie prévisionnelle :

Celle-ci aura vocation à évoluer en fonction des politiques mises en place par les ligues.

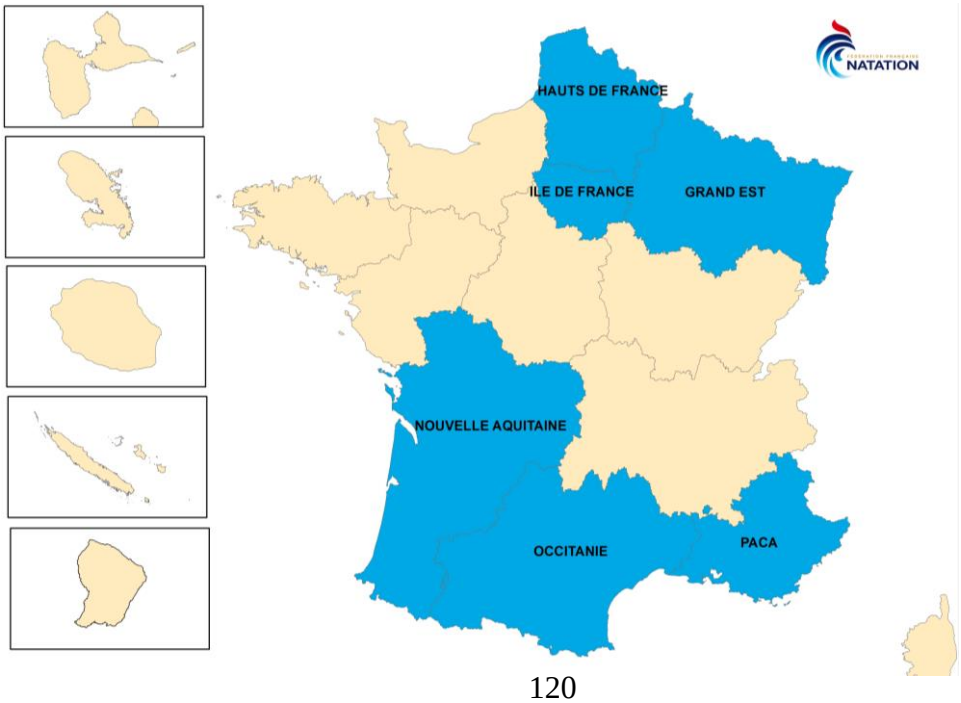

LE PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (DAMES) :

L'excellence sportive du water-polo féminin se base sur le suivi individuel de chaque poloïste inscrite sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Pour optimiser ce suivi, un centre national d'entraînement est clairement positionné comme centre ressource et de regroupement de l'élite française. L'objectif de ce programme est d'identifier, structurer et accompagner le plus haut niveau national d'une part et de viser les podiums olympiques à horizon 2024 d'autre part.

Dans ce cadre, un choix fort est fait : celui de miser principalement sur la jeunesse pour ne pas viser uniquement la qualification à Tokyo en 2020, mais la médaille olympique à Paris en 2024. S'apparentant dans une première phase du PPF à des effectifs « Relève », le groupe constitué dans ce programme de l'excellence sportive a vocation à devenir l'élite nationale dès 2020 pour devenir un groupe de haut niveau international en 2024.

La FFN souhaite optimiser les moyens matériels, humains et financiers de l'état et de la Fédération autour de cet établissement national : l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (***INSEP***). Ce centre national est positionné comme le lieu de référence de la discipline water-polo chez les dames. Identifié comme le lieu d'entraînement des sportives de haut niveau, mais aussi le lieu d'entraînement de l'équipe de France dames, il intègre aussi toutes les composantes de la performance internationale (recherche, suivi individualisé, suivi médical et paramédical…). Ce ***Centre National d'Entraînement*** (CNE) est le lieu de l'excellence sportive. Il a donc vocation à accueillir tous les poloïstes inscrites sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

La FFN met en place une prestation haut de gamme pour les poloïstes de cette structure en centralisant les moyens du haut niveau. Au-delà d'une politique ambitieuse sur les composantes de la performance (suivi médical, paramédical, recherche…), un entraîneur ayant déjà connu des réussites internationales s'occupe de l'équipe de France féminine.

Ces équipes nationales sont les effectifs présents sur ce CNE que représente l'INSEP. S'entraînant au quotidien ensemble, elles participent aux championnats nationaux sous la bannière « club France ».

Cartographie :

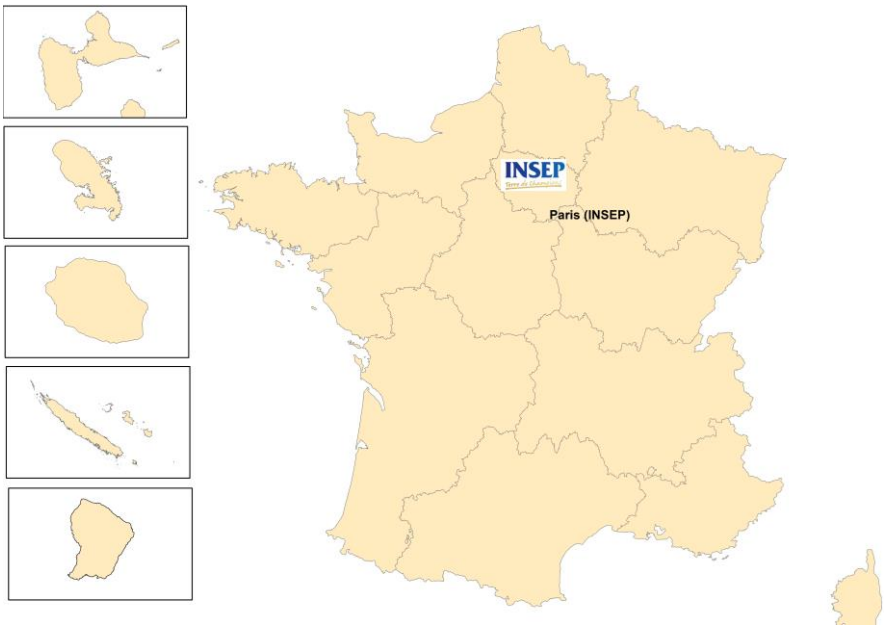

LE PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (MESSIEURS) :

L'excellence sportive du water-polo masculin se base sur le suivi individuel de chaque poloïste inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Pour optimiser ce suivi, une identification individuelle et exhaustive de l'élite française est effectuée. L'objectif de ce programme est d'identifier, structurer et accompagner le plus haut niveau national d'une part et de viser les podiums olympiques à horizon 2024 d'autre part.

Dans ce cadre, un choix fort est fait : celui de miser en partie sur une élite actuelle déjà expérimentée, et en partie sur la jeunesse pour ne pas viser uniquement la qualification à Tokyo en 2020, mais la médaille olympique à Paris en 2024. S'apparentant dans une première phase du PPF à des effectifs « Relève », le groupe constitué dans ce programme de l'excellence sportive a vocation à devenir l'élite nationale dès 2020 pour devenir un groupe de haut niveau international en 2024.

La FFN oriente les joueurs de l'élite française vers des clubs performants. Sur la base d'un cahier des charges spécifique (annexe 5). L'objectif est d'amener chaque membre de l'équipe de France à être confronté au quotidien au niveau international.

Si un nombre important de clubs étrangers répondent aux exigences fixées, il est aussi possible que quelques clubs français fassent aussi partie de cette identification fédérale.
Dans les deux cas (étranger ou non), la Fédération proposera des bourses aux poloïstes s'inscrivant dans cette démarche (notamment en suivant le choix fédéral qui leur sera proposé).

Cartographies des Clubs partenaires d'Excellence :
Cette cartographie évoluera chaque saison en fonction des performances.

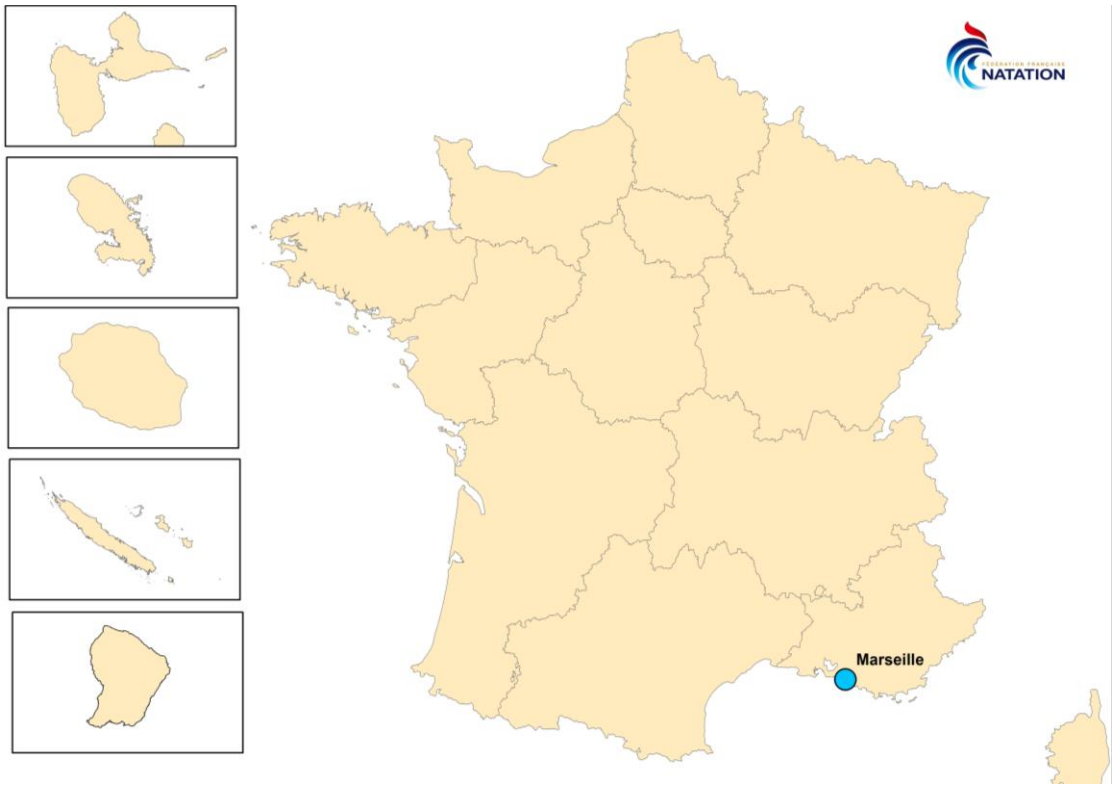

3. CONVENTION PARALYMPIQUE

La FFN n'a pas la délégation pour la discipline paralympique du water-polo. La FFH et la FFSA sont les Fédérations qui organisent cette discipline selon leur champ d'action respectif.

Le water-polo n'est pas inscrit au programme des Jeux Paralympiques.

4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

La pratique féminine du water-polo en France a une spécificité : le système est beaucoup moins professionnalisé que dans la pratique masculine.

Dans ce cadre, le grand projet de détection nationale pour alimenter le programme d'excellence est encore plus important pour l'équipe de France féminine. Un travail minutieux d'identification des besoins (poste par poste) est ainsi mené dans le programme de détection dans un but très précis : détecter une à deux joueuses par poste relevant des capacités exceptionnelles en lien direct avec les exigences du très haut niveau international en water-polo féminin.

Toutes regroupées sur le « club France » que représente l'INSEP, les joueuses de l'équipe de France féminine joueront contre des équipes masculines d'Île-de-France pour être confrontées à un haut niveau d'opposition physique. Des échanges avec les Pays-Bas seront aussi une stratégie pour gagner en niveau d'opposition.

5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Aucune stratégie spécifique n'est aujourd'hui mise en place pour la prise en compte de ces sportifs.

La pratique compétitive du water-polo est quasi inexistante dans les région d'outremer. Seule la Guadeloupe a le projet de relancer la dynamique du water-polo sur sa région. Aujourd'hui encore embryonnaire, ce développement potentiel à venir sera suivi de près par la Fédération.

6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

PRESENTATION DU CADRE GENERAL :

Le water-polo étant un sport collectif d'opposition en espace interpénétré se déroulant en milieu aquatique, ses pratiquants de haut niveau doivent remplir certains critères indispensables :

- le goût du duel (type lutte gréco-romaine) ;
- la qualité de déplacement dans l'eau (nagé et non nagé) ;
- la dextérité avec le ballon (qualité de passe et de tir) ;
- la capacité à enchainer des actions à haut intensité (PMA élevée et qualité d'endurance de force).

Ces qualités sont autant de prérequis pour la pratique du water-polo au plus haut niveau. Une attention particulière est donnée aux très grand gabarits et à la latéralité des athlètes.

IDENTIFICATION D'UN JEUNE TALENT :

1. Identification pendant la coupe de France des régions ;
2. Journées de « grande détection nationale » pour alimenter l'INSEP de profils particuliers ;
3. De manière plus globale, chaque DTR diffuse une méthodologie de suivi des poloïstes. Celle-ci consiste à suivre tous les poloïstes inscrits dans un projet d'entraînement intensif, même ceux non listés ou reconnus dans le PPF. Le Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (***PSQS***) est l'outil utilisé pour intégrer toutes ces données. Il permet ainsi – en plus de l'intérêt premier de prévention des blessures – ***d'identifier des profils taillés pour le haut niveau n'ayant pas encore performé***.

Les poloïstes identifiés par l'un de ces 3 dispositifs de détection sont suivis spécifiquement par le directeur de la discipline, avec comme objectif de les rapprocher rapidement au plus haut niveau.

LE TRANSFERT DE TALENT :

Le transfert de talent semble opérationnel sur le poste de gardienne. En lien avec la FFHB, une détection aurait vocation à être activement menée chez les gardiennes de handball pour ambitionner une carrière de haut niveau en water-polo féminin et partir pour le projet 2024.

7. ENCADREMENT

MODALITES DE DECISIONS ENTRE ELUS/TECHNICIENS ;

La politique sportive de la FFN est organisée sur un fonctionnement habituel entre élus et cadres (publics et privés).

A chaque étage de prise de décision, les modalités sont identiques :

- le cadre expertise, hiérarchise et propose ses choix ;
- l'élu arbitre en validant.

Ces modalités sont valables pour les grandes lignes directrices. Les détails de chaque dossier sont arbitrés directement par le cadre directeur de projet, après avoir calé le fonctionnement avec l'élu référent en amont.

MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORITE FONCTIONNELLE DU DTN :

Organigramme de la DTN :

Concernant le projet de performance, le DTN responsabilise chaque directeur de discipline sur son secteur d'action, ainsi que le directeur du haut niveau sur l'ensemble du PPF.

Le projet de performance de la Fédération amène à des prises de positions fortes, de la sélection en équipe de France jusqu'au choix de hiérarchisation d'une liste de sportifs pour accéder à un dispositif d'aide, en passant par la répartition des aides personnalisées.
Les modalités de prise de décision entre les cadres (privés ou publics) reposent sur le principe de la dualité entre l'ensemble des expertises existantes et les directives fixées.

La Direction du haut niveau joue ce rôle de tampon entre :

- les ***directives*** que représentent les orientations données par le DTN, qui peuvent être :
  - ministérielles (*ministère des sports)* ;
  - et/ou fédérales (*élus FFN*) ;

- et ***l'expertise*** qu'apportent les spécialistes du water-polo d'une part :
  - le directeur de la discipline et son adjoint sur l'ensemble des problématiques ;
  - l'encadrement des équipes nationales ;

- et ***l'expertise*** des spécialistes des facteurs qui contribuent à la performance d'autre part :
  - le responsable des structures d'entraînement ;
  - le responsable de la recherche appliquée ;
  - le responsable du suivi socioprofessionnel ;
  - le responsable de la préparation physique et kiné ;
  - le responsable du médical.

STRATEGIE D'EVOLUTION DE CARRIERE DES ENTRAINEURS DE HAUT NIVEAU ET DE TRANSMISSION DE LEUR SAVOIR :

L'unique Centre d'Entraînement National (CNE) a vocation à structurer cet aspect de la gestion de carrière des entraîneurs de haut niveau.
Le CNE de l'INSEP est en effet doté de 2 entraîneurs permanents. Un d'entre eux est expérimenté au plus haut niveau international. L'autre poste (entraîneur adjoint) est un poste clé puisqu'il doit servir à faire monter en compétence un entraîneur de qualité sur les aspects fins et parfois impalpables de la gestion des poloïstes au plus haut niveau international.
Aussi, ces postes deviendront certainement un objectif de carrière pour des entraîneurs de la discipline.

ENVIRONNEMENT DE L'ENCADREMENT :

L'encadrement des équipes de France est constitué de cadres techniques et entraîneurs de clubs.

En compétition, l'ensemble du staff fonctionne en coopération : sur le même lieu d'hébergement, tous les « facteurs de la performance » sont regroupés. Le directeur de la

discipline bien sûr, son adjoint, la section « optimisation de la performance », le médical, les kinés et la Direction Technique Nationale (DTN et Directeur HN).

En stage, la concentration de l'encadrement est moins importante. L'encadrement sportif est plus réduit. Idem pour la direction technique nationale et la section « optimisation de la performance » : seuls les kinés et le médical sont systématiquement présents aux côtés de l'encadrement sportif lors des stages de plongeon.

Au quotidien, l'encadrement de l'équipe de France dames reste sur le même rythme et le même projet puisqu'il entraîne les membres de l'équipe nationale au sein de l'INSEP.
L'encadrement masculin visitera les structures reconnues « d'excellence », s'assurera du suivi sportifs, universitaire et médical des SHN. Il partagera sa vision du water-polo international et coordonnera les planifications physiques et tactiques.

DISPOSITIFS ET PROJETS « RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT » ET ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE :

La section « *optimisation de la performance* » de la *Direction du haut niveau* se charge de l'accompagnement scientifique du water-polo.

Le projet principal déjà enclenché est de deux ordres : quantification de l'effort du joueur d'une part et analyse du shoot d'autre part. Il s'agit de :

- déterminer l'intensité des séances d'entraînement ;
- suivre les charges de travail des joueurs sur des périodes longitudinales ;
- déterminer si les charges d'entraînement sont représentatives des situations de jeu ;
- réduire le risque de blessures chroniques ;
- explorer les possibilités (jamais fait en WP) ;
- découvrir les variables de performance critiques pour produire des lancers à grande vitesse ;
- évaluer avec précision les techniques des joueurs sur la base d'analyses visuelles et des données scientifiques ;
- créer un protocole de test facilement reproductible afin d'effectuer des comparaisons entre les joueurs ;
- présenter des résultats qui facilitent les feedbacks aux joueurs et aux entraîneurs, à tous les niveaux de water-polo.

Ces projets de recherche, appliqués aux besoins du haut niveau de la discipline water-polo, ont vocation à être menés avant Tokyo et/ou amendés au fur à mesure des besoins et priorités affichés par le Directeur de la discipline et des arbitrages du Directeur du haut niveau.

8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

EVALUATION DES BESOINS SPECIFIQUES

Les besoins spécifiques de la discipline water-polo résident principalement dans la problématique liée au logement des 15 poloïstes dames à l'INSEP pour les plus jeunes et à proximité pour les plus de 20 ans.
Cet aspect pratique est déterminant dans la réussite du projet ambitieux que représente le Centre National d'Entraînement à l'INSEP.

OPTIMISATION DU MODELE ECONOMIQUE

L'INSEP a une place centrale dans le projet de performance du water-polo : le programme d'excellence du water-polo est optimisé en centrant tous les moyens de l'équipe féminine sur l'INSEP.

La contractualisation avec des établissements du réseau Grand INSEP sera envisagée dans le cadre de stages de l'EdF masculine notamment pour les tests physiques et médicaux.

LA STRATEGIE DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES POUR L'IMPLANTATION DES STRUCTURES

Le DTN et le Directeur du haut niveau ont effectué un tour de France quasi complet pour rencontrer tous les protagonistes et financeurs du sport de haut niveau des 13 régions métropolitaines et 4 sur les 6 d'outremer en s'entretenant à chaque fois avec :

- le correspondant sport de haut niveau du conseil régional ;
- le responsable du pôle sport de la DRJSCS ;
- le directeur du (ou des) CREPS ;
- le coordonnateur du (ou des) pôle France et/ou Espoir du dernier PES de la FFN ;
- le président de la ligue (de la FFN) ;
- le directeur technique régional (coordonnateur des actions des CTS de la région).

Ces rencontres ont eu pour objectif de présenter la philosophie que les élus de la FFN et la DTN comptaient insuffler au PPF. L'intérêt d'échanger avec chaque étage de la politique régionale du sport de haut niveau était d'évaluer les conséquences concrètes pour chaque territoire.

In fine, ces entretiens participent à l'élaboration d'un projet mieux partagé par tous, pour que ce PPF soit le plus opérationnel possible, et fournisse une médaille en water-polo en 2024, grâce à chacun.

LA STRATEGIE D'AUTOFINANCEMENT

La Fédération entame une politique ambitieuse d'augmentation des recettes. Trois chantiers sont menés en parallèle :

- ***augmentation du nombre de licences*** avec une politique ambitieuse où les clubs auront un intérêt financier à inscrire leurs adhérents non licenciés ;
- ***économies*** en vendant la moitié du siège fédéral (1 étage sur 2) pour faire une rentrée d'argent importante d'une part, et des économies en diminuant les charges (très importantes) de moitié d'autre part ;
- recherche de ***nouveaux partenaires***. La *banque CIC* vient de signer une convention avec la FFN. Et cette démarche continue avec l'arrivée prochaine des laboratoires *Biogaran* comme partenaire de la Fédération.

L'objectif affiché de la FFN est d'orienter l'augmentation de ces recettes vers le haut niveau pour alimenter le projet ambitieux de ramener des Jeux de Paris 2024 des médailles olympiques dans les 5 disciplines déléguées à la Fédération.

BUDGET PREVISIONNEL

Budget 2018 de l'action 2 de la discipline (en €) :

WATER-POLO MASCULIN	
COLLECTIF SENIORS	244 544
COLLECTIF RELEVE	82 327
ORGANISATIONS DEVELOPPEMENT	335 500
S/S total	**662 371**
WATER-POLO FEMININ	
COLLECTIF SENIORS	230 163
COLLECTIF RELEVE	74 418
ORGANISATIONS DEVELOPPEMENT	65 000
S/S total	**369 581**

Budget 2018 de l'action 2 (actions transversales) :

LOGISTIQUE INTERNATIONALE	30 000
P.E.S.	1 211 069
AIDES PERSONN. / AIDES SPORTIFS	600 000
MISE EN PLACE P.P.F.	0
PRIMES CHAMPIONNATS D'EUROPE	150 000
FONCTIONNEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE DTN	126 730
RECHERCHE, OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	63 250
INDEMNITES CADRES	262 830

9. EVALUATION

L'embryon de ce PPF a initié son développement lors du premier séminaire de la DTN sous un format restreint : avec le DTN, ses 2 adjoints, le directeur du haut niveau, la directrice de la formation et le directeur du développement, et les 5 directeurs de discipline.

Une des conclusions de ce premier échange collectif a été de réitérer ce mode de concertation transdisciplinaire pour :

- évoquer des problématiques spécifiques d'une discipline avec les 4 autres afin de trouver des solutions ensemble ;
- faire un point d'étape annuel sur le PPF de chaque discipline, là aussi en concertation avec les 4 autres disciplines afin de gagner en transparence.

L'évaluation du PPF est donc prévue annuellement, à l'issue de l'événement de référence (c'est-à-dire courant septembre ou octobre) dans un format similaire au premier séminaire.

Ce point d'étape annuel sera l'occasion de :

- actualiser la cartographie du programme d'accession (en fonction des SE), et des clubs reconnus « d'excellence » ;
- faire un point sur le fonctionnement de l'INSEP ;
- établir la liste des poloïstes à proposer sur chacune des 3 listes ministérielles ;
- lister les poloïstes SHN à suivre spécifiquement (situation sociale et/ou sportive) ;
- faire un point sur les actions engagées de recherche appliquée ;
- faire un point sur le médical au sens large (suivi des EdF, SMR, blessures, dopage) ;
- poser les bases de la prochaine CO.

Ce moment important servira aussi de débriefing de toutes les actions haut niveau de la discipline, pour rectifier, intensifier, continuer les actions à venir.

Le DTN et le Directeur du HN, riches de ce bilan conséquent, pourront alors le condenser pour le travail de suivi annuel du PPF mené avec le ministère des sports.

ANNEXES

1. ANNEXE 1 : Cahier des charges des structures concourant au PPF de la NATATION ARTISTIQUE

NOM DE LA STRUCTURE : **Centre National d'Entraînement (CNE)**

	ITEMS	Indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	**Objectif général :** → Expression de l'excellence sportive	Préparer les sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Juniors et plus particulièrement Seniors (visée Podium Paris 2024). Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle. Devenir des sites privilégiés pour les regroupements préparant aux échéances majeures et des centres de formation pour les entraîneurs de l'accès et du haut-niveau en lien avec l'INFAN et les ERFAN
	Indicateurs de résultats : → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure. → niveau de recrutement des sportifs	Ils s'identifient par les résultats obtenus lors des compétitions internationales de référence Juniors ou Seniors et/ou l'appartenance aux différents collectifs de la discipline. Ils sont suivis annuellement et évalués par la Direction Technique Nationale en fin d'olympiade selon le projet défini. Conditions d'entrée : Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant. Seuls les nageurs inscrits sur la liste des Sportifs de Haut-Niveau ou du Collectif National sont admis dans le Centre National d'Excellence. L'examen de toutes les candidatures se fait sur proposition argumentée du Directeur de la discipline. Tout en répondant aux critères ci-dessus, un apport par les Centres Nationaux d'Accession au HN vers le Centre National d'Entraînement est attendu. L'admission est valable pour une saison. Conditions de maintien : Progression satisfaisante, participations aux compétitions de référence internationale, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène digne d'un sportif de haut-niveau.

	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences…	Le responsable du PPF de la FFN est le DTN. La coordination de ces structures se fait sous l'autorité du DTN et est confiée à un Cadre Technique Sportif. Il a pour mission principale, la gestion technique, administrative et financière d'un ou plusieurs Centre(s) National(aux) d'Excellence.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention…	L'encadrement est validé par le DTN. Trois entraîneurs salariés de la FFN ou du Ministère de tutelle a minima, responsables à plein temps de la préparation des sportifs. Ils sont assistés par d'autres entraîneurs, spécialistes (PPG, sport acrobatique, danse, etc. …) ou stagiaires sous leur responsabilité.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement…	L'effectif minimum de la structure est de 16 sportifs. Une attention particulière est, à anticiper, sur la natation artistique masculine.
Eléments du fonctionnement sportif	**Installations** → spécifiques, générales, récupération, disponibilité…	Bassin de 25 m avec profondeur suffisante, salle de musculation, de danse et d'acrobatie, Salle de musculation, unité de récupération, local médical, vestiaires et/ou casiers individuels. Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique dédiée.
	Fonctionnement →budget, partenaires, part fédérale…	Pilotage fédéral. Obligation pour les entraîneurs d'organiser et participer au minimum à un séminaire par an commun aux entraîneurs du programme d'excellence et/ou de suivre 5 jours par an de formation personnalisée. Les budgets sont communs par discipline et identifiés dans une ligne budgétaire dédiée dans la comptabilité fédérale.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines…	45 semaines de 5 à 6 jours par an, 4 à 8 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum.

Suivi des sportifs	**Mise en œuvre du double projet** → responsable, organisation, …	Le coordonnateur du ou des Centres Nationaux d'Entraînement assure le suivi-socio professionnel des athlètes. Il travaille en étroite collaboration avec le responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN. Le coordonnateur travaille en collaboration avec les entraîneurs responsables de la structure. L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs. La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation…	Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du ou des Centres Nationaux d'Entraînement met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la Fédération).
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume…	Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du ou des Centres Nationaux d'Entraînement coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec l'ensemble du personnel du site d'implantation. Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et de récupération physique de proximité.
Financement de la structure		Fédéral

Contractualisation :

Une contractualisation entre les sportifs inscrits dans un Centre National d'Entraînement et la Fédération sera mise en place en chaque début de saison sportive. Cette dernière, engageant les deux parties, reprendra l'ensemble des droits et obligations relatifs à la conduite d'un projet de performance dirigé vers le haut-niveau dans le respect de son projet de vie. Y figureront les thèmes suivants : le projet de performance, les conditions d'entraînement, le suivi médical règlementaire, le double projet, les règles de conduites, les personnes ressources, etc.

NOM DE LA STRUCTURE : **Centre National D'Accès au Haut Niveau (CNAHN)**

	ITEMS	Indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	**Objectif général :** → formation pour préparer à l'excellence	Accompagner les sportifs sur la formation vers l'excellence grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance internationale et préparer l'accès au Centre National d'Entraînement, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline concernée. Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle. Devenir des centres de formation pour les entraîneurs de l'accès au haut-niveau en lien avec les ERFAN.
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Ils s'identifient par les résultats obtenus lors des compétitions nationales de référence en priorité Jeunes et Juniors et/ou l'appartenance aux différents collectifs de la discipline. Ils sont suivis annuellement par le Directeur Technique Régional et ou le Cadre missionné par la discipline sportive et évalués par la Direction Technique Nationale en fin d'olympiade. <u>Conditions d'entrée :</u> Le recrutement est national, en accord avec le DTN, et selon les standards définis d'un point de vue national (tests d'entrées). Seuls les nageurs inscrits sur les listes ministérielles Espoirs, du Collectif National ou de Haut Niveau, sont admis dans un Centre National d'Accès au Haut Niveau (CNAHN). Toutefois l'effectif peut être complété, de manière exceptionnelle, par des sportifs non listés, à très fort potentiel, n'excédant pas 20% de l'effectif total. <u>Conditions de maintien :</u> Progression satisfaisante, participations aux compétitions de référence nationales, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène digne d'un sportif se projetant vers le haut-niveau.

	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences…	Le responsable du PPF est le DTN. La coordination de cette structure est confiée au DTR et ou au cadre technique missionnée en Natation Artistique.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention…	L'encadrement est validé par le DTN. Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en natation artistique, est responsable à plein temps de la préparation des sportifs, et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité. Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN Un entraîneur peut encadrer un effectif maximum de 10 nageurs.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement…	<u>Effectifs :</u> L'effectif minimum de la structure est de six sportifs. Une attention particulière est à anticiper sur la natation artistique masculine.
Eléments du fonctionnement sportif	**Installations** → spécifiques, générales, récupération, disponibilité…	Alternance hebdomadaire avec des créneaux de bassin intégral (grande profondeur/6 lignes d'eau minimum), et des créneaux de 3 lignes d'eau au minimum. Salle de musculation, danse et acrobatie.
	Fonctionnement →budget, partenaires, part fédérale…	Pilotage régional et/ou club support. Les budgets sont communs par discipline et identifiés dans une ligne budgétaire dédiée dans la comptabilité avec gestion et suivi Ligue ou du club support. Avec la spécificité de sport d'équipe de la discipline, les Centres Nationaux d'Accession s'organisent sur le support d'un club (obligation pour les nageurs de se licencier au club support). La gestion peut être, de ce fait, réalisée par le Club support ou la Ligue.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines…	42 semaines de 5 à 6 jours par an, 3 à 5 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires au minimum.

Suivi des sportifs	**Mise en œuvre du double projet** → responsable, organisation, …	L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs. La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur. Le coordonnateur du ou des CNAHN assure le suivi-socio professionnel, la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs. Il travaille en étroite collaboration avec la responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation…	Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du CNAHN met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la Fédération).
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume…	Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du CNAHN coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec l'ensemble du personnel du site d'implantation. Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et de récupération physique de proximité.
Financement de la structure		Financement par la ligue et/ou le club support (recherche de subventions d'un point de vue local et partenariats privés).

Contractualisation :

Une contractualisation entre les sportifs inscrits dans un Centre National d'Accès au Haut Niveau et la ligue et/ou club support sera mise en place en chaque début de saison sportive. Cette dernière, engageant les deux ou trois parties, reprendra l'ensemble des droits et obligations relatifs à la conduite d'un projet de performance dirigé vers le haut-niveau dans le respect de son projet de vie. Y figureront les thèmes suivants : le projet de performance, les conditions d'entraînement, le suivi médical règlementaire, le double projet, les règles de conduites, les personnes ressources, etc.
Le Centre National d'Accès au Haut Niveau devra proposer à la Fédération un projet sportif annuel en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline comprenant :

1. les objectifs d'entraînements avec périodes cibles et description ;
2. l'apport interne de l'école de formation du club support et/ou les origines du recrutement externe au club support.

Clubs reconnus dans l'accession :

- avoir au moins un(e) nageur(se)s médaillé(e)s aux championnats de France en solo ou duo catégories « avenir » et « jeune » ;
- avoir au moins deux nageurs(ses) sur listes ministérielles ;
- s'inscrire dans la politique fédérale (licences, labels...) ;
    - rapport adhérents/licences ;
    - obtention de labels fédéraux ;
- mettre en lien la planification de l'entraînement avec celle de la ligue ;
    - stage sur les CNAHN (évaluations, suivi) ;
    - co-construction de la stratégie de préparation (compétitions, repos, stages thématiques...) ;
- avoir un encadrement impliqué dans la politique sportive régionale ou nationale ;
    - participation aux actions de réflexion, de formation ou d'encadrement, validées par la Ligue (DTR ou coordo de l'ETR).

2. ANNEXE 2 : Cahier des charges des structures concourant au PPF de la NATATION COURSE

Clubs reconnus dans l'excellence :

- avoir un(e) nageur(se) listé(e) SHN en activité et s'entraînant dans le club ;
- s'inscrire dans la politique fédérale (licences, labels...) ;
    - rapport adhérents/licences ;
    - obtention de label fédéraux ;
- mettre en lien la planification de l'entraînement avec celle des EdF ;
    - stage sur les centres nationaux (évaluations, suivi) ;
    - co-construction de la stratégie de préparation (compétitions, repos, stages thématiques...) ;
- avoir un encadrement impliqué dans la politique sportive régionale ou nationale ;
    - participation aux actions de réflexion, de formation ou d'encadrement, validées par la Ligue (DTR ou coordo de l'ETR).

Clubs reconnus dans l'accession :

- avoir un(e) nageur(se) médaillé(e) aux championnats de France junior ou avoir un(e) nageur(se) listé(e) SHN s'entraînant dans une autre structure (CNE ou club excellence) ;
- s'inscrire dans la politique fédérale (licences, labels...) ;
    - rapport adhérents/licences ;
    - obtention de label fédéraux ;
- mettre en lien la planification de l'entraînement avec celle de la ligue ;
    - stage sur les centres régionaux (évaluations, suivi) ;
    - co-construction de la stratégie de préparation (compétitions, repos, stages thématiques...) ;
- encadrement impliqué dans la politique sportive régionale ou nationale ;
    - participation aux actions de réflexion, de formation ou d'encadrement, validées par la Ligue (DTR ou coordo de l'ETR).

Liste des 67 clubs d'accession

(ayant au moins un nageur médaillé aux championnats de France juniors)

Cette liste évoluera chaque saison en fonction des performances

Ligue / Club	*Nb de sportifs Espoirs*	*Nb de médaillés aux CF juniors*	**Ligue** / Club
Auvergne-Rhône-Alpes	***18***	***9***	**Auvergne-Rhône-Alpes**
ASM - CHAMALIERES NATATION	*4*	*3*	ASM - CHAMALIERES NATATION
DAUPHINS D'ANNECY	*1*	*1*	DAUPHINS D'ANNECY
E. M. S. BRON NATATION	*1*	*1*	E. M. S. BRON NATATION
LYON NATATION METROPOLE	*1*	*2*	LYON NATATION METROPOLE
SN OYONNAX	*0*	*1*	SN OYONNAX
SAINT ETIENNE NATATION	*2*	*1*	SAINT ETIENNE NATATION
autres	*9*		
Bourgogne Franch-Comté	***9***	***4***	**Bourgogne Franch-Comté**
Alliance Dijon Natation	*5*	*1*	Alliance Dijon Natation
CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS	*4*	*3*	CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS
autres	*0*		
Bretagne	***8***	***5***	**Bretagne**
CERCLE PAUL BERT RENNES	*3*	*1*	CERCLE PAUL BERT RENNES
club nautique brestois	*3*	*3*	club nautique brestois
LES NAGEURS BIGOUDENS	*1*	*1*	LES NAGEURS BIGOUDENS
autres	*1*		
Centre Val de Loire	***7***	***4***	**Centre Val de Loire**
aquatic club bourges	*2*	*1*	aquatic club bourges
CHARTRES METROPOLE NATATION	*4*	*2*	CHARTRES METROPOLE NATATION
ENFANTS NEPTUNE DE TOURS	*1*	*1*	ENFANTS NEPTUNE DE TOURS
autres	*0*		
Corse	***0***	***0***	**Corse**
Etranger	***5***	***2***	**Etranger**
AS. SP. MONACO NATATION	*4*	*2*	AS. SP. MONACO NATATION
autres	*1*		
Grand-Est	***10***	***7***	**Grand-Est**
AC MOLSHEIM MUTZIG	*2*	*2*	AC MOLSHEIM MUTZIG
ERSTEIN AQUATIC CLUB	*1*	*1*	ERSTEIN AQUATIC CLUB
mulhouse olympic natation	*4*	*3*	mulhouse olympic natation
CHARLEVILLE-MEZIERES NATATION	*0*	*1*	CHARLEVILLE-MEZIERES NATATION
autres	*3*		
Guadeloupe	***1***	***1***	**Guadeloupe**
CERCLE NAUTIQUE DE BAIE MAHAULT	*1*	*0*	CERCLE NAUTIQUE DE BAIE MAHAULT
CNIC LES SQUALES		*1*	CNIC LES SQUALES
autres	*0*		
Guyane	***0***	***0***	**Guyane**
Hauts-de-France	***20***	***8***	**Hauts-de-France**
AMIENS METROPOLE NAT.	*6*	*3*	AMIENS METROPOLE NAT.
BETHUNE PELICAN CLUB	*4*	*2*	BETHUNE PELICAN CLUB
DENAIN NATATION - PORTE DU HAINAUT	*2*	*1*	DENAIN NATATION - PORTE DU HAINAUT
SAINT-AMAND NATATION PORTE DU HAINAUT	*1*	*1*	SAINT-AMAND NATATION PORTE DU HAINAUT
UNION SPORTIVE ST ANDRE	*1*	*1*	UNION SPORTIVE ST ANDRE
autres	*6*		
Île-de-France	***42***	***20***	**Île-de-France**
AAS SARCELLES NATATION 95		*1*	AAS SARCELLES NATATION 95
C S N GUYANCOURT	*1*	*1*	C S N GUYANCOURT
CL.ATHLET.L'HAY LES ROSES	*1*	*1*	CL.ATHLET.L'HAY LES ROSES
CLUB SPORT.MUNIC.CLAMART	*1*	*1*	CLUB SPORT.MUNIC.CLAMART
CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE	*1*	*2*	CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE
E. S. MASSY NATATION	*4*	*1*	E. S. MASSY NATATION
ENTENTE SPORTIVE DE VITRY	*2*	*1*	ENTENTE SPORTIVE DE VITRY
NEPTUNE CLUB DE FRANCE	*1*	*2*	NEPTUNE CLUB DE FRANCE
RED STAR CLUB CHAMPIGNY	*2*	*2*	RED STAR CLUB CHAMPIGNY
S.FCAIS OLYMPIQUE COURBEVOIE	*4*	*4*	S.FCAIS OLYMPIQUE COURBEVOIE
SN VERSAILLES	*2*	*1*	SN VERSAILLES
stade de vanves		*1*	stade de vanves
UNION SPORTIVE DE CRETEIL - NATATION	*2*	*1*	UNION SPORTIVE DE CRETEIL - NATATION
ESPADON VÉLIZY-VILLACOUBLAY		*1*	ESPADON VÉLIZY-VILLACOUBLAY
autres	*21*		
La Réunion	***1***	***2***	**La Réunion**
CN ST-PIERRE RÉUNION	*1*	*1*	CN ST-PIERRE RÉUNION
LA JEANNE NATATION PORT		*1*	LA JEANNE NATATION PORT
autres	*0*		
Martinique	***2***	***2***	**Martinique**
LONGVILLIERS CLUB	*2*	*1*	LONGVILLIERS CLUB
SCHOELCHER NATATION 2000		*1*	SCHOELCHER NATATION 2000
autres	*0*		
Normandie	***5***	***1***	**Normandie**
VIKINGS DE ROUEN	*1*	*1*	VIKINGS DE ROUEN
autres	*4*		
Nouvelle Aquitaine	***7***	***6***	**Nouvelle Aquitaine**
ASPTT LIMOGES	*1*	*1*	ASPTT LIMOGES
BAYONNE-AVIRON BAYONNAIS	*1*	*1*	BAYONNE-AVIRON BAYONNAIS
CERCLE DES NAGEURS NIORT	*2*	*1*	CERCLE DES NAGEURS NIORT
ASCPA PESSAC NATATION		*1*	ASCPA PESSAC NATATION
LES DAUPHINS AIXOIS		*1*	LES DAUPHINS AIXOIS
SPN POITIERS	*1*	*1*	SPN POITIERS
autres	*2*		
Nouvelle Calédonie	***1***	***1***	**Nouvelle Calédonie**
DUMBEA NATATION	*1*	*1*	DUMBEA NATATION
autres	*0*		
Occitanie	***33***	***14***	**Occitanie**
ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT TOULOUSE	*1*	*1*	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT TOULOUSE
CANET 66 NATATION	*8*	*6*	CANET 66 NATATION
Dauphins du TOEC	*3*	*5*	Dauphins du TOEC
MONTAUBAN NATATION	*1*	*1*	MONTAUBAN NATATION
TARBES NAUTIC CLUB		*1*	TARBES NAUTIC CLUB
autres	*20*		
Pays de la Loire	***12***	***5***	**Pays de la Loire**
Angers Natation	*2*	*2*	Angers Natation
nantes natation	*6*	*2*	nantes natation
SAINT NAZAIRE ATLANTIQUE NAT	*2*	*1*	SAINT NAZAIRE ATLANTIQUE NAT
autres	*2*		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	***37***	***14***	**Provence-Alpes-Côte d'Azur**
AQUATIC CLUB HYEROIS	*4*	*2*	AQUATIC CLUB HYEROIS
C N ANTIBES	*7*	*2*	C N ANTIBES
CERCLE NAGEURS D'AVIGNON	*1*	*1*	CERCLE NAGEURS D'AVIGNON
CERCLE NAGEURS MARSEILLE	*2*	*2*	CERCLE NAGEURS MARSEILLE
CN DIGNE-LES-BAINS	*1*	*1*	CN DIGNE-LES-BAINS
FOS NATATION	*2*	*1*	FOS NATATION
Olympic Nice Natation	*7*	*3*	Olympic Nice Natation
SAINT RAPHAEL NATATION	*5*	*1*	SAINT RAPHAEL NATATION
ASPTT NICE	*0*	*1*	ASPTT NICE
autres	*8*		
Tahiti	***1***	***0***	**Tahiti**
autres	*1*		
Total général	***219***	***105***	**Total général**
	Nb de sportifs Espoirs	*Nb de médaillés aux CF juniors*	

NOM DE LA STRUCTURE **: Centre d'Accession et de Formation (CAF)**

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	**Objectif général :** → accession au haut niveau	Permettre aux sportifs d'acquérir les capacités nécessaires à la poursuite d'une préparation à la haute performance internationale, dans le cadre d'un double projet sportif et de formation.
	Indicateurs de résultats : → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Collectifs Espoir et collectifs nationaux Au terme de l'olympiade : 30% doivent accéder au statut de SHN et/ou 60% avoir intégrer le groupe des SCN
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences…	La ligue assure en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative et financière de la structure, notamment concernant son conventionnement avec la Fédération et tous les partenaires et établissements associés à son fonctionnement (installations sportives, hébergement, formation, médical...). A ce titre elle nomme un coordonnateur auprès de la structure pour accompagner l'entraîneur responsable dans l'élaboration du projet annuel conçu par l'entraîneur responsable, ainsi que pour veiller à la mise à disposition et au bon usage des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. En relation avec ce dernier, il identifie et valide la liste des sportifs admis en centre d'entraînement.
	Encadrement : → qualification, conditions d'intervention…	Un entraîneur à plein temps est en responsabilité de la préparation des athlètes, titulaire d'un DEJEPS ou du BE2 ou encore DESJEPS, assisté par un entraîneur en formation, (voir plus selon les opportunités) soumis à l'obligation de valider le BF4 au cours de l'olympiade.

	Population : → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement…	20 nageurs maximum par structure, sur la base de 6 à 10 nageurs par intervenant, dont 50 % minimum listés sur la liste des sportifs espoirs et licenciés au sein de la ligue.
Eléments du fonctionnement sportif	**Installations :** → spécifiques, générales, récupération, disponibilité…	Bassin de 25 ou 50 mètres : 20 à 24 heures de disponibilité hebdomadaire réparties en 2 sessions quotidiennes de 2h00, avec réservation exclusive d'un couloir de nage pour 4 nageurs au maximum en 25 m et 6 en 50 m Vestiaires ou casiers individuels salle de musculation,
	Fonctionnement : →budget, partenaires, part fédérale…	Le coordonnateur prévoit le budget en lien avec la ligue régionale et l'entraîneur responsable de la structure. Il procède à la répartition des charges de fonctionnement entre les familles, les clubs, la Ligue, et les éventuels partenaires (municipalité, conseil régional, DRJS…). Si le CAF est situé sur une unité de lieu avec un club reconnu dans l'excellence ou l'accession, le fonctionnement doit être distinct. L'organisation sportive comme la partie budgétaire ne peuvent être communes.
	Volume d'entraînement : → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines…	20 à 24h00 d'entraînement dans l'eau, et 4 à 6h00 de préparation physique hebdomadaire sur 46 semaines/année
Suivi des sportifs	**Mise en œuvre du double projet :** → responsable, organisation, …	Le coordonnateur organise le suivi du double projet en lien avec l'établissement de formation et l'entraîneur responsable de la structure : aménagement de l'emploi du temps, aménagement du calendrier des examens, rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, enseignement à distance (Internet ou FOAD) durant les stages ou compétitions en période scolaire...
	→ offre de formation rattachée à la structure.	Le coordonnateur a à charge d'identifier et d'indiquer les offres de formation existantes dans le périmètre du centre régional.

	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire : → responsable, organisation…	Mise en place et contrôle du bilan à effectuer auprès des sportifs listés espoir ou SHN dans le cadre du SMR en lien avec la Fédération : choix d'un médecin référent, échéancier des rendez-vous, suivi du dossier.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques : → responsables, organisation, volume…	Le coordonnateur aura à charge d'identifier et d'indiquer les ressources existantes à proximité du centre
Financement de la structure	**En co-responsabilité avec les familles, les clubs et la Ligue :**	Une répartition des charges de fonctionnement sera établie dans le cadre de l'élaboration du budget entre les familles, les clubs, la Ligue, et les éventuelles partenaires (municipalité, conseil régional, DRJS…)

NOM DE LA STRUCTURE **: CAF d'outremer**

	ITEMS à renseigner	**A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF**
Positionnement au sein du PPF	**Objectif général :** → accession au haut niveau	Permettre aux sportifs d'acquérir les capacités nécessaires à la poursuite d'une préparation à la haute performance internationale, dans le cadre d'un double projet sportif et de formation.
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Collectifs Espoir et collectifs nationaux Au terme de l'olympiade : **Fournir les équipes de France**

	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences…	La ligue assure en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative et financière de la structure, notamment concernant son conventionnement avec la Fédération et tous les partenaires et établissements associés à son fonctionnement (installations sportives, hébergement, formation, médical...). A ce titre elle nomme un coordonnateur auprès de la structure pour accompagner l'entraîneur responsable dans l'élaboration du projet annuel conçu par l'entraîneur responsable, ainsi que pour veiller à la mise à disposition et au bon usage des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. En relation avec ce dernier, il identifie et valide la liste des sportifs admis en centre d'entraînement.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention…	Un entraîneur à plein temps est en responsabilité de la préparation des athlètes, titulaire d'un DEJEPS ou du BE2 ou encore DESJEPS, assisté par un entraîneur en formation, (voir plus selon les opportunités) soumis à l'obligation de valider le BF4 au cours de l'olympiade.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement…	20 nageurs maximum par structure, sur la base de 6 à 10 nageurs par intervenant.
Eléments du fonctionnement sportif	**Installations** → spécifiques, générales, récupération, disponibilité…	Bassin de 25 ou 50 mètres : 20 à 24 heures de disponibilité hebdomadaire réparties en 2 sessions quotidiennes de 2h00, avec réservation exclusive d'un couloir de nage pour 4 nageurs au maximum en 25 m et 6 en 50 m Vestiaires ou casiers individuels salle de musculation,
	Fonctionnement →budget, partenaires, part fédérale…	Le coordonnateur prévoit le budget en lien avec la ligue régionale et l'entraîneur responsable de la structure. Il procède à la répartition des charges de fonctionnement entre les familles, les clubs, la Ligue, et les éventuelles partenaires (municipalité, conseil régional, DRJS…)
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines…	20 à 24h00 d'entraînement dans l'eau, et 4 à 6h00 de préparation physique hebdomadaire sur 46 semaines/année

Suivi des sportifs	**Mise en œuvre du double projet** → responsable, organisation, …	Le coordonnateur organise le suivi du double projet en lien avec l'établissement de formation et l'entraîneur responsable de la structure : aménagement de l'emploi du temps, aménagement du calendrier des examens, rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, enseignement à distance (Internet ou FOAD) durant les stages ou compétitions en période scolaire...
	→ offre de formation rattachée à la structure.	Le coordonnateur a à charge d'identifier et d'indiquer les offres de formation existantes dans le périmètre du centre régional.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation…	Mise en place et contrôle du bilan à effectuer auprès des sportifs listés espoir ou SHN dans le cadre du SMR en lien avec la Fédération : choix d'un médecin référent, échéancier des rendez-vous, suivi du dossier.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume…	Le coordonnateur aura à charge d'identifier et d'indiquer les ressources existantes à proximité du centre
Financement de la structure	**En co-responsabilité avec les familles, les clubs et la Ligue**	Une répartition des charges de fonctionnement sera établie dans le cadre de l'élaboration du budget entre les familles, les clubs, la Ligue, et les éventuelles partenaires (municipalité, conseil régional, DRJS…)

NOM DE LA STRUCTURE **: Centre National d'Entraînement (CNE)**

POSITIONNEMENT AU SEIN DU PPF	**Objectif général**	Préparer les sportifs de haut niveau à l'accession aux podiums et titres des compétitions internationales de référence Juniors ou Seniors. Permettre aux sportifs admis dans cette structure de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle. Devenir le site privilégié des regroupements préparant aux échéances majeures et le centre de formation des entraîneurs en responsabilité de l'accès et du haut-niveau en lien avec l'INFAN.
	Indicateurs de résultats	Ils s'identifient par les résultats obtenus lors des compétitions internationales de référence Juniors ou Seniors et/ou

		l'appartenance aux différents collectifs de la discipline Eau Libre et Natation Course. Ils sont suivis annuellement et évalués par la Direction Technique Nationale en fin d'olympiade.
	Coordonnateur	Le responsable de la structure est le DTN La coordination de cette structure se fait sous l'autorité du DTN et est confiée à un Cadre Technique Sportif. Il a pour mission principale, la gestion logistique, administrative et financière du centre national d'entraînement.
	Encadrement	L'encadrement est validé par le DTN. Trois entraîneurs salariés de la FFN ou du Ministère de tutelle, responsables à plein temps de la préparation des sportifs. Un préparateur physique, responsable à temps partiel de la préparation des sportifs. 8h minimum par semaine. Ils seront assistés par d'autres entraîneurs, ou stagiaires sous leur responsabilité en fonction du nombre de nageurs dans leur groupe. Service d'analyses de l'entraînement (système vidéo) et des résultats des compétitions. Lien important avec un diététicien sur les stratégies diététiques avant, pendant et après l'entraînement et compétitions
	Population	<u>Effectifs :</u> L'effectif est choisi par les entraîneurs responsables. La direction technique nationale définit le nombre de nageur maximum dans leur groupe. C'est le niveau sportif des nageurs qui prédomine plutôt que le nombre. L'objectif est que chaque entraîneur ait un assistant coach pour 6 nageurs. Les nageurs étrangers sont acceptés dans le groupe d'entraînement au regard de leur haut niveau de performance et de la plus-value apportée au collectif des nageurs français. Aucune prise en charge pour ces nageurs étrangers, ils sont autonomes pour se loger, leurs repas, leurs transports pour se rendre à l'INSEP et en stage. <u>Conditions d'entrée et durée :</u> Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant et les entraîneurs. Seuls les nageurs NC et EL inscrits sur la liste des Sportifs de Haut-Niveau ou du Collectif National du Ministère de tutelle sont admis dans ce centre national (l'effectif peut être complété par des sportifs listés Espoirs, à très fort potentiel, n'excédant pas 20% de l'effectif total). L'examen de toutes les candidatures se fait sur proposition argumentée du Directeur de la discipline. L'admission est valable pour une saison et

		peut se décliner selon trois régimes : interne, ½ pensionnaire ou externe. Conditions de maintien : Progression satisfaisante, participations aux compétitions de référence internationale, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène dignes d'un sportif de haut-niveau.
ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT SPORTIF	**Installations**	Bassin de 50m découvert (a minima à proximité et/ou projet de construction envisagé à court terme) et un autre couvert exclusif avec accès en illimité aux horaires définis. Espace à sec complet avec accès en illimité aux horaires définis. Salle de musculation à disposition en continu. Température extérieure de la piscine couverte à 24 degrés. Température de l'eau de la piscine couverte à 27,5 degrés. Température de l'eau de la piscine découverte à 28,5 degrés. Unité de récupération, local médical, vestiaires et/ou casiers individuels. Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique dédiée. Les entraîneurs ont les clefs de ou des piscines afin de pouvoir, le cas échéant, faire entraînement aux nageurs de leur groupe. Mardi et vendredi piste d'athlétisme (couverte ou découverte selon météo) de 14h30 à 15h15
	Fonctionnement	Pilotage fédéral. Obligation pour les entraîneurs d'organiser et de participer au minimum à un séminaire par an, qui concerne les entraîneurs du programme d'excellence. Obligation de suivre une formation personnalisée d'une semaine par an. Les budgets sont communs par discipline et identifiés dans une ligne budgétaire dédiée dans la comptabilité fédérale.
	Volume et horaire d'entraînement	47 semaines de 6 jours par an, 4 à 7 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum. Lundi, mardi, jeudi et vendredi 07h00-10h30 et 15h30-18h30 Mercredi et samedi matin 07h00-09h30 Optionnel (sur décision des entraîneurs) : Mercredi et samedi après-midi : 15h30-18h00 sur 4 lignes sur les lignes de 1 à 5)
	Lieu de vie	L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs. La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur.

		La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.
SUIVI DES SPORTIFS	**Mise en œuvre du double projet**	Le coordonnateur du centre national d'entraînement assure le suivi-socio professionnel, la répartition des entraînements par rapport à la scolarité, après s'être mis d'accord avec l'entraîneur responsable du nageur. Il travaille en étroite collaboration avec la responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN.
	Mise en œuvre du Suivi Médical Règlementaire	Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du ou du centre national d'entraînement met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la Fédération).
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique	Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du centre national d'entraînement coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec l'ensemble du personnel du site d'implantation. Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et d'un kinésithérapeute/Ostéopathe 2 fois par semaine au minimum. Disponibilité d'un espace de récupération physique de proximité. Accompagnement par une cellule psychologique.

Contractualisation :

Une contractualisation entre les sportifs inscrits dans un centre national d'entraînement et l'institution fédérale sera mise en place en chaque début de saison sportive. Cette dernière, engageant les deux parties, reprendra l'ensemble des droits et obligations relatifs à la conduite d'un projet de performance de haut-niveau dans le respect de son projet de vie. Y figureront les thèmes suivants : le projet de performance, les conditions d'entraînement, le suivi médical règlementaire, le double projet, les aides personnalisées, les primes aux résultats, les règles de conduites, les personnes ressources, etc.

Accompagnements :

Structure : une aide au fonctionnement fixe et une aide à la préparation sportive fixe.

Entraîneur : salarié de la FFN ou cadre d'Etat (CTS ou ACPO) avec uniformisation des salaires et des indemnités sur les différentes structures d'une même discipline.

Sportif : prise en charge des frais inhérents à l'hébergement, la restauration et à la mise en œuvre de son double projet (le niveau de prise en charge se fera en fonction de son niveau de liste et pourra diminuer ou s'annuler pour non-respect de la contractualisation annuelle). Possibilité de bénéficiers des aides personnalisées.

Stage :
2 semaines en février, 2 semaines en avril, et 3 semaines en juillet.

3. ANNEXE 3 : Cahier des charges des structures concourant au PPF de la NATATION EAU LIBRE

L'identification des structures reconnues dans le PPF de la discipline Eau Libre s'appuiera sur deux critères :

1. être reconnue dans le PPF de la discipline Natation Course ;
2. être choisie par le directeur de la discipline en fonction de la présence de nageurs Eau Libre.

Ainsi, une partie des structures de la NC sera reconnue dans le PPF de l'Eau Libre. A la rentrée 2018, cela concernera :

Dans l'accession :

- CAF : Brest, Dunkerque, Rouen, Fontainebleau.

Dans l'excellence :

- CNE : Paris (INSEP), Font Romeu (CREPS) ;
- Clubs : Montpellier, Rouen.

4. ANNEXE 4 : Cahier des charges des structures concourant au PPF du PLONGEON

NOM DE LA STRUCTURE **: Centre National d'Entraînement (CNE)**

POSITIONNEMENT AU SEIN DU PPF	**Objectif général**	Préparer les sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Juniors ou Seniors. Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle. Devenir le site privilégié pour les regroupements préparant aux échéances majeures et le centre de formation pour les entraîneurs de l'accès et du haut-niveau en lien avec l'INFAN et les ERFAN.
	Indicateurs de résultats	Ils s'identifient par les résultats obtenus lors des compétitions internationales de référence Juniors ou Seniors et/ou l'appartenance aux différents collectifs de la discipline. Ils sont suivis annuellement et évalués par la Direction Technique Nationale en fin d'olympiade.
	Coordonnateur	Le responsable du PPF de la FFN est le DTN. La coordination de cette structure se fait sous l'autorité du DTN et est confiée à un Cadre Technique Sportif. Il a pour mission principale, la gestion technique, administrative et financière d'un centre national d'entraînement.
	Encadrement	L'encadrement est validé par le DTN. Deux entraîneurs salariés de la FFN ou du Ministère de tutelle a minima, responsables à plein temps de la préparation des sportifs. Un préparateur physique, responsable à temps partiel de la préparation des sportifs. 8h minimum par semaine. Ils peuvent être assistés par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous leur responsabilité. Un spécialiste « danse » vacataire responsable de la préparation des sportifs. 3h minimum par semaine.
	Population	Effectifs : L'effectif minimum de la structure est de 4 sportifs sachant qu'un entraîneur ne pourra pas encadrer un effectif supérieur à 6 athlètes. Conditions d'entrée et durée :

		Le recrutement est national et piloté par une Commission dirigée par le DTN ou son représentant. Seuls les plongeurs inscrits sur la liste des Sportifs de Haut-Niveau ou du Collectif National du Ministère de tutelle sont admis dans ce centre national (l'effectif peut être complété par des sportifs listés Espoirs, à très fort potentiel, n'excédant pas 20% de l'effectif total). L'examen de toutes les candidatures se fait sur proposition argumentée du Directeur de la discipline. L'admission est valable pour une saison et peut se décliner selon trois régimes : interne, ½ pensionnaire ou externe. <u>Conditions de maintien :</u> Progression satisfaisante, participations aux compétitions de référence internationale, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène dignes d'un sportif de haut-niveau.
ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT SPORTIF	**Installations**	Fosse à plongeon exclusive avec accès en illimité. Espace à sec complet avec accès en illimité. Salle de musculation à disposition en continue. Accès à une salle de gymnastique à proximité immédiate de la piscine. Accès à une salle de danse à proximité immédiate de la piscine. Unité de récupération, local médical, vestiaires et/ou casiers individuels. Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique dédiée.
	Fonctionnement	Pilotage fédéral. Obligation pour les entraîneurs d'organiser et de participer au minimum à un séminaire par an, qui concerne les entraîneurs du programme d'excellence. Obligation de suivre une formation personnalisée d'une semaine par an. Les budgets sont communs par discipline et identifiés dans une ligne budgétaire dédiée dans la comptabilité fédérale.
	Volume d'entraînement	42 semaines de 6 jours par an, 4 à 6 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum.
	Lieu de vie	L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs. La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif.

		Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.
SUIVI DES SPORTIFS	**Mise en œuvre du double projet**	Le coordonnateur du centre national d'entraînement assure le suivi-socio professionnel, la répartition des entraînements par rapport à la scolarité. Il travaille en étroite collaboration avec la responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN.
	Mise en œuvre du Suivi Médical Règlementaire	Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du ou du centre national d'entraînement met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la Fédération).
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique	Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du centre national d'entraînement coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec l'ensemble du personnel du site d'implantation. Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et de récupération physique de proximité. Accompagnement par la cellule psychologique de proximité

Contractualisation :

Une contractualisation entre les sportifs inscrits dans un centre national d'entraînement et l'institution fédérale sera mise en place en chaque début de saison sportive. Cette dernière, engageant les deux parties, reprendra l'ensemble des droits et obligations relatifs à la conduite d'un projet de performance de haut-niveau dans le respect de son projet de vie. Y figureront les thèmes suivants : le projet de performance, les conditions d'entraînement, le suivi médical règlementaire, le double projet, les aides personnalisées, les primes aux résultats, les règles de conduites, les personnes ressources, etc.

Accompagnements :

Structure : une aide au fonctionnement fixe et une aide à la préparation sportive fixe

Entraîneur : salarié de la FFN ou cadre d'Etat (CTS ou ACPO) avec uniformisation des salaires et des indemnités sur les différentes structures d'une même discipline.

Sportif : prise en charge des frais inhérents à l'hébergement, la restauration et à la mise en œuvre de son double projet (le niveau de prise en charge se fera en fonction de son niveau de liste et pourra diminuer ou s'annuler pour non-respect de la contractualisation annuelle). Possibilité de

bénéficier des aides personnalisées (les différentes rubriques identifiées dans l'instruction relative aux aides personnalisées seront utilisées comme suit : aide sociale, manque à gagner sportif, manque à gagner employeur et primes à la performance).

TYPE DE STRUCTURE : **Centre National d'Accès au Haut Niveau (CNAHN)**

	ITEMS	INDICATEURS OBJECTIFS ET OBSERVABLES
POSITIONNEMENT AU SEIN DU PPF	**Objectif général**	Accompagner les sportifs vers le haut-niveau grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance internationale. Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle. Devenir des centres de formation pour les entraîneurs de l'accès au haut-niveau en lien avec les ERFAN.
	Indicateurs de résultats	Ils s'identifient par les résultats obtenus lors des compétitions nationales de référence Juniors et/ou l'appartenance aux différents collectifs de la discipline. Ils sont suivis annuellement par le Directeur Technique Régional (ou son collaborateur) et évalués par la Direction Technique Nationale en fin d'olympiade.
	Coordonnateur	Le responsable du PPF de la FFN est le DTN. La coordination de ces structures se fait sous l'autorité du DTN et est confiée au Directeur Technique Régional. Il a pour mission principale de créer du lien entre le centre national d'entraînement et la Direction Technique Nationale.
	Encadrement	L'encadrement est validé par le DTN. Un entraîneur salarié de la Ligue à temps plein, responsable à plein temps de la préparation des sportifs, titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS ou titulaire du BEESAN 1er degré mais ayant formé 2 sportifs de haut niveau depuis 4 années consécutives a minima. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous leur responsabilité. Un préparateur physique, responsable à temps partiel de la préparation des sportifs. 4h minimum par semaine. Un spécialiste « danse » vacataire responsable de la préparation des sportifs. 2h minimum par semaine.

	Population	Effectifs : L'effectif minimum de la structure est de 4 sportifs sachant qu'un entraîneur ne pourra pas encadrer un effectif supérieur à 6 plongeurs. Conditions d'entrée et durée : Le recrutement est national et/ou territorial et est piloté par le Directeur de la discipline et/ou le Directeur Technique Régional (les sportifs candidats et non acceptés au centre national d'entraînement pourront être dirigés vers un des centres nationaux d'entraînement sur proposition du Directeur de la discipline). Seuls les plongeurs inscrits sur les listes ministérielles Relève et Espoirs ou du Collectif National "Jeunes" du Ministère de tutelle sont admis dans ces centres régionaux d'entraînement. Conditions de maintien : Progression satisfaisante, participations aux compétitions de référence nationales, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène dignes d'un sportif se projetant vers le haut-niveau.
ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT SPORTIF	**Installations**	Fosse à plongeon exclusive ou partagée dans bassin de natation. Espace à sec complet avec accès en illimité. Espace de musculation à disposition. Adaptation d'un espace dédié à la danse à proximité immédiate du bassin. Unité de récupération, local médical, vestiaires et/ou casiers individuels. Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique dédiée.
	Fonctionnement	Pilotage régional. Les budgets sont communs par discipline et identifiés dans une ligne budgétaire dédiée dans la comptabilité fédérale (avec gestion et suivi Ligue). Obligation pour l'entraîneur, de participer au minimum à un séminaire par an commun aux entraîneurs du programme d'accès au haut-niveau et de suivre une semaine par an de formation personnalisée.
	Volume d'entraînement	42 semaines de 5 jours par an minimum, 3 heures quotidiennes, soit 15 heures hebdomadaires au minimum.

SUIVI DES SPORTIFS	**Mise en œuvre du double projet**	Le coordonnateur du ou des centres régionaux assure le suivi-socio professionnel, la répartition des entraînements par rapport à la scolarité. Il travaille en étroite collaboration avec la responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN.
	Mise en œuvre du Suivi Médical Règlementaire	Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du ou des centres régionaux met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la Fédération).
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique	Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du centre régional d'entraînement coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec les professionnels de santé de proximité du site d'entraînement. Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et de récupération physique de proximité. Accompagnement par la cellule psychologique de proximité

Contractualisation :
Une contractualisation entre les sportifs inscrits dans un centre régional d'entraînement et l'institution régionale sera mise en place en chaque début de saison sportive. Cette dernière, engageant les deux parties, reprendra l'ensemble des droits et obligations relatifs à la conduite d'un projet de performance dirigé vers le haut-niveau dans le respect de son projet de vie. Y figureront les thèmes suivants : le projet de performance, les conditions d'entraînement, le suivi médical règlementaire, le double projet, les règles de conduites, les personnes ressources, etc.

Accompagnements :
Structure : une aide au fonctionnement fédérale fixe et une aide à la préparation sportive fixe destinée aux sportifs identifiés sur liste ministérielle SHN catégorie Relève ou liste des Sportifs Espoirs ou encore liste des Sportifs des Collectifs Nationaux octroyée conjointement par la FFN et la ligue.
Sportif : laissé à l'initiative des territoires.

Clubs reconnus dans l'accession :

- avoir un(e) nageur(se)s médaillé(e)s aux championnats de France jeunes ;
- s'inscrire dans la politique fédérale (licences, labels...) ;
    - rapport adhérents/licences ;
    - obtention de label fédéraux ;
- mettre en lien la planification de l'entraînement avec celle de la ligue ;
    - stage sur les centres régionaux (évaluations, suivi) ;
    - co-construction de la stratégie de préparation (compétitions, repos, stages thématiques...) ;
- avoir un encadrement impliqué dans la politique sportive régionale ou nationale ;
    - Participation aux actions de réflexion, de formation ou d'encadrement, validées par la Ligue (DTR ou coordo de l'ETR).

5. ANNEXE 5 : Cahier des charges des structures concourant au PPF du WATER-POLO

EXCELLENCE – WATER-POLO MASCULIN

Clubs reconnus dans l'excellence :

- encadrement avec l'expérience du haut niveau national et des compétition internationales (équipe nationale et/ou compétitions de clubs) ;
- niveau de qualification de l'entraîneur : BE2, DES, ou équivalences étrangères.
- présence d'un entraîneur adjoint dédié ;
- 2x2h de bassin par jour, 3x1h30 de salle de musculation par semaine ;
- engagement du club en coupe d'Europe ;
- 2 stages d'opposition à l'étranger par an ;
- obligation de fournir les contrats de travail pour les SHN, ou un projet universitaire/ scolaire.
- suivi médical : chaine de soins claire (médecin, kiné, spécialiste, imagerie).

EXCELLENCE - WATERPOLO FEMININ

NOM DE LA STRUCTURE : Centre National d'Entraînement (CNE)

	ITEMS	Indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	**Objectif général :** → Expression de l'excellence sportive	Préparer les sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Seniors (visée podium Paris 2024). Permettre aux sportifs admis dans cette structure de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle. Devenir un site privilégié pour les regroupements préparant aux échéances majeures et des centres de formation pour tous les entraîneurs en lien avec l'INFAN et les ERFAN

	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure. → niveau de recrutement des sportifs	Ils s'identifient par les résultats obtenus lors des compétitions internationales de référence Seniors et/ou l'appartenance aux différents collectifs de la discipline. Ils sont suivis annuellement et évalués par la Direction Technique Nationale en fin d'olympiade selon le projet défini. <u>Conditions d'entrée :</u> Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant. Seuls les poloïstes inscrites sur la liste des Sportifs de Haut-Niveau ou du Collectif National sont admis dans le Centre National d'Excellence, hormis des cas exceptionnels issues de la détection. L'examen de toutes les candidatures se fait sur proposition argumentée du Directeur de la discipline. L'admission est valable pour une saison. <u>Conditions de maintien :</u> Progression satisfaisante, participations aux compétitions de référence internationale, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène dignes d'un sportif de haut-niveau.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences…	Le responsable du PPF de la FFN est le DTN. La coordination de ces structures se fait sous l'autorité du DTN et est confiée à un Cadre Technique Sportif. Il a pour mission principale, la gestion technique, administrative et financière du Centre National d'Entraînement.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention…	L'encadrement est validé par le DTN. Deux entraîneurs salariés de la FFN ou du Ministère de tutelle a minima, responsables à plein temps de la préparation des sportives.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement…	L'effectif minimum de la structure est de 15 sportives.
Eléments du fonctionnement sportif	**Installations** → spécifiques, générales, récupération, disponibilité…	Bassin de 25x20 m avec profondeur suffisante (2m), Salle de musculation, unité de récupération, local médical, vestiaires et/ou casiers individuels. Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique dédiée.

	Fonctionnement →budget, partenaires, part fédérale…	Pilotage fédéral. Les budgets sont communs par discipline et identifiés dans une ligne budgétaire dédiée dans la comptabilité fédérale.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines…	45 semaines de 5 à 6 jours par an, 4h quotidiennes, 3x1h30 de gym, 3x20min de séances vidéo.
Suivi des sportifs	**Mise en œuvre du double projet** → responsable, organisation, …	Le coordonnateur du Centre National d'Entraînement assure le suivi-socio professionnel des athlètes. Il travaille en étroite collaboration avec le responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN. Le coordonnateur travaille en collaboration avec les entraîneurs responsables de la structure. L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs. La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation…	Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du Centre National d'Entraînement met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la Fédération).
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume…	Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du Centre National d'Entraînement coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec l'ensemble du personnel du site d'implantation. Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et de récupération physique de proximité.
Financement de la structure		Fédéral

Contractualisation :

Une contractualisation entre les sportives inscrites dans le Centre National d'Entraînement et la Fédération sera mise en place en chaque début de saison sportive. Cette dernière, engageant les deux parties, reprendra l'ensemble des droits et obligations relatifs à la conduite d'un projet de performance dirigé vers le haut-niveau dans le respect de son projet de vie. Y figureront les thèmes suivants : le projet de performance, les conditions d'entraînement, le suivi médical règlementaire, le double projet, les règles de conduites, les personnes ressources, etc.

ACCESSION : WATER-POLO MASCULIN ET FEMININ (MIXTE)

NOM DE LA STRUCTURE **: Centre National d'Accès au Haut Niveau (CNAHN)**

	ITEMS à renseigner	**A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF**
Positionnement au sein du PPF	**Objectif général :** → accession au haut niveau	Permettre aux sportifs d'acquérir les capacités nécessaires à la poursuite d'une préparation à la haute performance internationale, dans le cadre d'un double projet sportif et de formation.
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Collectifs Espoir et collectifs nationaux Au terme de l'olympiade : 30% doivent accéder au statut de SHN et/ou 60% avoir intégré le groupe des SCN

	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences…	La ligue assure en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative et financière de la structure, notamment concernant son conventionnement avec la Fédération et tous les partenaires et établissements associés à son fonctionnement (installations sportives, hébergement, formation, médical...). A ce titre elle nomme un coordonnateur auprès de la structure pour accompagner l'entraîneur responsable dans l'élaboration du projet annuel conçu par l'entraîneur responsable, ainsi que pour veiller à la mise à disposition et au bon usage des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. En relation avec ce dernier, il identifie et valide la liste des sportifs admis en centre d'entraînement.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention…	Pour un centre permanent : un entraîneur à plein temps est en responsabilité de la préparation des athlètes, titulaire d'un DEJEPS ou du BE2 ou encore DESJEPS, assisté par un entraîneur en formation, (voir plus selon les opportunités) soumis à l'obligation de valider le BF4 au cours de l'olympiade. Pour un centre temporaire : les intervenants devront participer à une semaine d'immersion au Centre National d'Entraînement ou en équipe nationale.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement…	Recrutement dans le cadre des journées de ligue. 20 poloïstes maximum par structure, dont 50% minimum listés et licencié au sein de la ligue. Le recrutement est mixte (H/F) et concerne des sportifs jusqu'au BAC.
Eléments du fonctionnement sportif	**Installations** → spécifiques, générales, récupération, disponibilité…	Bassin de 25x20mètres : 10 à 20 heures de disponibilité hebdomadaire réparties en 2 sessions quotidiennes de 2h00. Vestiaires ou casiers individuels salle de musculation,
	Fonctionnement →budget, partenaires, part fédérale…	Le coordonnateur prévoit le budget en lien avec la ligue régionale et l'entraîneur responsable de la structure. Il procède à la répartition des charges de fonctionnement entre les familles, les clubs, la Ligue, et les l'ensemble des partenaires privés ou publics.

	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines…	Pour une structure permanente : 10h à 20h d'entraînement dans l'eau, et 2 à 6h00 de préparation physique hebdomadaire sur 46 semaines/année. Pour une structure temporaire : à l'année, minimum 6x7 jours d'entraînement biquotidien. 1 stage d'opposition à l'étranger et participation à un tournoi international.
Suivi des sportifs	**Mise en œuvre du double projet** → responsable, organisation, …	Le coordonnateur organise ce suivi du double projet en lien avec l'établissement de formation et l'entraîneur responsable de la structure : aménagement de l'emploi du temps, aménagement du calendrier des examens, rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, enseignement à distance (Internet ou FOAD) durant les stages ou compétitions en période scolaire...
	→ offre de formation rattachée à la structure.	Le coordonnateur a à charge d'identifier et d'indiquer les offres de formation existantes dans le périmètre du centre régional.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation…	Mise en place et contrôle du bilan à effectuer auprès des sportifs listés espoir ou SHN dans le cadre du SMR en lien avec la Fédération : choix d'un médecin référent, échéancier des rendez-vous, suivi du dossier.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume…	Le coordonnateur aura à charge d'identifier et d'indiquer les ressources existantes à proximité du centre
Financement de la structure	**En co-responsabilité avec les familles, les clubs et la Ligue**	Une répartition des charges de fonctionnement sera établie dans le cadre de l'élaboration du budget entre les familles, les clubs, la Ligue, et les éventuels partenaires (municipalité, conseil régional, DRJS…)

6. ANNEXE 6 : Convention SHN / Fédération

CONVENTION SPORTIF DE HAUT NIVEAU
ET/OU
DU SELECTIONNE EN EQUIPE DE FRANCE

SAISON SPORTIVE 2017 / 2018

(Du 1er Novembre 2017 au 31 Octobre 2018)

La présente convention s'appuie notamment sur les textes et références ci-dessous /

- *Code du Sport*
- *Code de la Santé publique*
- *Code mondial antidopage*
- *Loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale*
- *Ordonnance n°2010-379 du 14 avril 2010 relative à la santé des sportifs et à la mise en conformité du code du sport avec les principes du code mondial antidopage.*
- *Instruction n°09-028 JS du 19 février 2009 relative à l'Elaboration des parcours de l'excellence sportive (PES).*
- *Instruction n°06-138 JS du 1er août 2006 relative aux élèves, étudiants et personnels sportifs de haut niveau et sportifs Espoirs.*
- *Instruction N° 95- 012 JS du 16 janvier 1995 relative aux aides personnalisées aux sportifs de haut niveau*
- *Note n° 14038 du 30 octobre 1997 (Ministère des sports, direction des sports, sous- direction de la vie fédérale)*
- *Note n° 000219 du 22 février 2001 (Ministère des sports, direction des sports, sous- direction de la vie fédérale)*
- *Note n° 1043 du 26 juin 2001 (Ministère des sports, direction des sports, sous- direction de la vie fédérale)*
- *Charte du sport de haut niveau*
- *Statuts et Règlements de la Fédération Française de Natation*
- *Parcours de l'Excellence Sportive de la Fédération Française de Natation*

PREAMBULE

Aux termes de l'article L.221-2-1 du code du code du sport, « *l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif. Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image. Un décret fixe le contenu de la convention mentionnée au présent article.* »

Dans ce contexte, il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

La Fédération Française de Natation (FFN),

association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901,
dont le siège social est situé au 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex,
représentée par Monsieur Gilles SEZIONALE, son Président,
et Monsieur Julien ISSOULIE, son Directeur Technique National,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

d'une part,

Et

Le sportif de haut niveau,

Nom .....
Prénom .....
Date de naissance .....
Numéro de licence de la saison en cours .....
Club .....
Demeurant au .....
.....
☎ Domicile .....
☎ GSM.....
S'il est mineur, représenté par Mr, Mme .....
En qualité de .....

d'autre part,

L'appartenance aux listes des Sportifs de Haut-Niveau est soumise à la réception de ladite convention dûment signée, paraphée à chaque page et accompagnée des documents renseignés auxquels elle fait référence.

Elle est un préalable à toute demande d'aide personnalisée et à la participation aux sélections des équipes de France.

OBJET ET DISPOSITIONS GENERALES

Article 1
La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la FFN et du sportif de haut niveau.

Article 2
Le sportif doit être licencié dans un club affilié à la FFN au moment de la signature de cette convention.

Article 3
Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des textes et références préalablement cités, dont ils déclarent avoir pris connaissance.

Article 4
Cette convention prend effet à la date de signature des présentes et ce, jusqu'au terme de la durée d'inscription sur les listes ministérielles de l'année en cours.

Article 5
La FFN respecte la confidentialité des informations fournies par le sportif de haut niveau dans le cadre de la présente convention.

Article 6
Le sportif de haut niveau autorise la FFN à exploiter ses données personnelles, en les intégrant dans le logiciel « extraNat Haut Niveau », par la remise du formulaire d'autorisation signé (formulaire téléchargeable dans la rubrique « Documents à télécharger » sur Extranat).

Par cette plateforme unique d'échange, la FFN met ainsi à sa disposition un espace personnel, dont l'accès lui est réservé grâce à un identifiant et un mot de passe personnels. Un courrier de la FFN est adressé à tous les Sportifs de Haut-Niveau les informant des modalités et leur communiquant leurs codes d'accès à extraNat. La FFN met également à sa disposition une liste de sites d'informations.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU SPORTIF

Titre I – Suivi de la formation

Article 7
Afin de faciliter son insertion professionnelle, la loi prévoit des aménagements de scolarité et d'études pour aider le sportif de haut niveau à poursuivre une formation. Il peut bénéficier ainsi, d'avantages à l'accession de certains examens (tel que le baccalauréat par exemple) ou de concours (de la fonction publique). Il peut aussi bénéficier, pour certaines formations paramédicales, de places réservées afin d'y accéder sans passer de concours.

Article 8

En matière de suivi de la formation du sportif, la FFN assure le rôle de coordination en l'accompagnant dans la mise en place de sa formation. La FFN met à sa disposition un référent pour échanger sur la construction de son parcours professionnel.

Titre II – Insertion et Suivi socioprofessionnels

Article 9

Le sportif de haut niveau doit engager à minima une réflexion en faveur de sa future insertion professionnelle, en marge du temps consacré à son activité sportive.

Article 10

La FFN assure le rôle de coordination en matière de suivi socio-professionnel en l'accompagnant dans la mise en place de son parcours professionnel.

La FFN met à sa disposition un référent pour échanger sur ce sujet et construire les éléments nécessaires au suivi socio-professionnel.

Afin de lui apporter le soutien et l'aide nécessaires, la FFN doit être tenue informée des démarches en cours, des formations suivies ou des difficultés rencontrées dans l'élaboration du double projet sportif et professionnel.

Dans le cas ou le sportif est en Contrat d'Insertion Professionnelle (C.I.P.) celui-ci doit respecter ses engagements pris auprès de son employeur. Le non-respect de ces derniers peut entraîner la suspension de la présente convention et des droits qui y sont attachés.

Article 11

Quand le sportif de haut niveau décide d'arrêter sa carrière, il est aidé dans le cadre de dispositions liées à sa formation et/ou à son insertion professionnelle à condition de faire la demande pour être inscrit sur la liste « Reconversion ». La FFN répond à ces questions et lui apporte le soutien possible.

Titre III – Aides personnalisées et aides sociales accordées par l'Etat

Article 12

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention, le sportif de haut niveau peut prétendre à percevoir des aides personnalisées lui permettant d'accéder à la pratique de haut niveau en soutien à son projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.

Le versement des aides personnalisées à chaque sportif est décidé par le Directeur Technique National.

Pour ce faire, un dossier est disponible en téléchargement sur l'espace « extraNat » pour tout sportif inscrit sur les listes « Elite », « Senior » qui souhaite bénéficier de cette aide. Un courrier de la FFN est adressé à tous ces sportifs leur communiquant leurs codes d'accès à extraNat.

Les conditions et modalités d'attribution individuelle de cas aides personnalisées sont précisées en Annexe1

L'aide personnalisée se divise en deux parties :

- La base forfaitaire apportant, à chaque début de saison, un soutien minimal et égal à tout sportif accomplissant des performances de haut niveau permettant son inscription en catégorie Elite ou Senior.
- L'aide personnalisée proprement dite.

Article 13

Pour être éligible au versement d'aides personnalisées, le sportif de haut niveau fournit :

- La présente convention dûment paraphée et signée au plus tard à l'échéance fixée par la FFN,
- Son dernier avis d'imposition où celui du foyer dont il dépend, accompagné des deux premières pages de la déclaration des revenus y afférents,
- Les renseignements figurant sur l'espace ExtraNat de la FFN.
- Il doit être exempt de dette à l'égard de la FFN.
- Il ne doit pas être sous le coup d'une sanction grave de la FFN, de la FINA ou de l'AFLD…

Article 14

Toute demande d'aide personnalisée doit être formulée entre le 1er Novembre de l'année en cours et le 1er Octobre de l'année suivante pour être prise en compte au titre de cette période.

Article 15

Le sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau (liste « Relève », « Senior », « Elite ») en situation de difficulté avérée peut également adresser une demande d'aide sociale en marge de la demande d'aides personnalisées. Elle doit être nécessairement accompagnée de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'intéressé ou du foyer fiscal auquel il est rattaché ainsi que des deux premières pages de la déclaration des revenus afférente. Le montant de cette aide sociale est alors déterminé par le Directeur Technique National. Un dossier de demande d'aide sociale est téléchargeable sur l'espace ExtraNat du sportif, dont il reconnait avoir pris connaissance.

Titre IV– Aides et primes fédérales

Article 16

La FFN attribue des primes selon les résultats réalisés à l'occasion des compétitions de référence internationale (Championnats d'Europe, du Monde et les Jeux Olympiques).

La FFN définit leur attribution selon des critères précis dont le sportif de haut niveau reconnait avoir pris connaissance. Ces conditions et modalités d'attribution des aides et primes fédérales sont précisées en Annexe 2.

PROTECTION ET SUIVI MEDICAL DU SPORTIF

Titre V – Assurance accidents du travail et maladies professionnelles

Article 17

Pour l'ouverture de droits à une couverture des accidents et des maladies professionnelles directement liés à la pratique sportive, le sportif bénéficie du dispositif, financé par l'Etat, permettant la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Le sportif de haut niveau peut ainsi bénéficier de réparation extensive avec une prise en charge à 100% des prestations en natures (soins, rééducation, prothèse, …) dans la limite des tarifs de remboursement de l'assurance maladie, et en cas d'incapacité totale ou partielle, le versement d'une indemnité forfaitaire en capitaux (taux d'incapacité de 1 à 9%) ou une rente (taux d'incapacité à partir de 10%) dont le montant dépend du taux d'incapacité., de la prise en charge immédiate des frais médicaux sans avance de frais (système du tiers payant) et d'une exonération du paiement du forfait journalier en cas d'hospitalisation, et du paiement du forfait de 18€ pour les actes lourds.

Pour en bénéficier, l'accident doit être constaté pendant la période d'inscription sur la liste ministérielle, la maladie professionnelle doit pouvoir être rattachée à la période d'inscription sur la liste ministérielle, le sportif ne doit pas être rémunéré pour sa pratique sportive à titre salarié, et le sportif doit avoir effectué les formalités nécessaires à la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie professionnelle.

Le sportif de haut niveau reconnait avoir pris connaissance du détail des modalités de ce dispositif sur son espace ExtraNat.

Titre VI - Dispositif d'Etat de retraite des sportifs de haut niveau

Article 18

Le sportif de haut niveau peut prétendre à la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres. L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à pension des sportifs de haut niveau. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres (consécutifs ou non) par sportif de haut niveau durant sa carrière.

Le sportif de haut niveau reconnait avoir pris connaissance des modalités de ce dispositif sur son espace ExtraNat.

Titre VII – Assurance Fédérale

Article 19

Par sa licence FFN, le sportif de haut niveau bénéficie des garanties Responsabilité Civile, Individuelle Accident (couverture dommages corporels) et Assistance rapatriement dont les montants des garanties, ont été négociés par la FFN en considération de son statut. Du fait de son statut de sportifs de haut niveau, ces montants sont ainsi supérieurs à celles des autres licenciés.

Le sportif de haut niveau reconnait avoir pris connaissance des notices d'information précisant l'étendue et les montants de ces garanties, disponibles dans son Espace ExtraNat et sur le site FFN.

Article 20

Soucieuse de la protection de ses sportifs de haut niveau, la FFN a souscrit un contrat de prévoyance qui permet aux sportifs de haut niveau de bénéficier, au-delà du régime de base attachée à la licence, de garanties complémentaires (invalidité permanente, décès, indemnités journalières).

Le sportif de haut niveau reconnait être informé de cette possibilité qui lui est offerte et de l'intérêt d'y souscrire.

Il reconnait également que s'il souhaite souscrire une garantie optionnelle, il devra remplir le formulaire de souscription disponible dans son espace ExtraNat et sur le site FFN et le renvoyer à l'adresse inscrite sur ledit formulaire accompagné d'un chèque du montant de l'option choisie.

Titre VIII – Suivi Médical

Article 21

Le sportif de haut niveau a l'obligation légale de réaliser l'ensemble des examens médicaux prévus par le Code du Sport dans le cadre du Suivi Médical Réglementaire (SMR).

Les résultats des examens doivent être communiqués au médecin coordonnateur désigné par la FFN, par l'intermédiaire du Département Médical.

Le contenu de ces examens ainsi que leur périodicité sont détaillés dans l'espace « Sante »de la rubrique « Haut Niveau » sur le site internet de la FFN accessible par le lien suivant : « http://www.ffnatation.fr/sante ».

Si le sportif de haut niveau ne respecte pas cette obligation du Suivi Médical Réglementaire, il s'expose au retrait de son inscription sur les listes ministérielles l'année suivante.

De plus, même en cas de respect des critères, s'il est sélectionné en Equipe de France, sa sélection ne sera pas proposée par le Directeur Technique National à l'entérinement du Comité Directeur.

Article 22
Dans le cadre du traitement automatisé d'informations nominatives pour le suivi médical longitudinal des sportifs de haut niveau, le sportif reconnait avoir autorisé la FFN à utiliser ses données personnelles par le formulaire approprié téléchargeable dans la rubrique « Documents à Télécharger sur ExtraNat ».

Article 23
Le sportif de haut niveau justifie d'une couverture de protection sociale à jour en fournissant une copie de tout document pouvant en attester. En cas de difficulté, il en informe le Directeur Technique National.

Article 24
Le sportif inscrit sur une liste de haut niveau « Relève », « Senior » ou « Elite » fait parvenir au médecin des Equipes de France tout renseignement concernant d'éventuels traitements médicaux.

Article 25
Si le sportif de haut niveau est mineur, une autorisation d'intervention chirurgicale signée de ses représentants légaux est fournie à la FFN, téléchargeable dans la rubrique « Documents à Télécharger sur ExtraNat ».

PRATIQUE COMPETITIVE

Titre IX – Comportement

Article 26
Le sportif de haut niveau observe en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle et compatible avec son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays, notamment quand il est sélectionné en Equipe de France

Article 27
Les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur la participation aux compétitions et, pour les sélectionnés en Equipe de France, sur le fonctionnement des actions exécutées dans ce cadre.

Le sportif de haut niveau et leur encadrement doivent notamment s'abstenir de tout prosélytisme.

Article 28
Le sportif de haut niveau ne doit initier et/ou commettre aucun délit pénal (bizutage, propos discriminatoires, sexistes et/ou racistes, homophobie, harcèlement moral, harcèlement sexuel etc.) pouvant faire l'objet de sanctions allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et/ou 7,5 millions d'euros maximum.

Les responsables de l'encadrement sont dans l'obligation d'en aviser sans délai le Procureur de la République et la FFN afin que des poursuites pénales et disciplinaires soient également engagées.

Titre X – Sélection en équipe nationale

Article 29

Le sportif de haut niveau consulte sur son espace ExtraNat (téléchargeable dans la rubrique « Documents à télécharger »).

Les modalités de sélection en Equipe de France de sa discipline (***voir Annexe 03***).

Article 30

La FFN s'engage à :

- Donner toutes les informations concernant le programme prévisionnel d'activités des divers collectifs de préparation.
- Diffuser le calendrier des rencontres internationales ainsi que leurs règles de sélection pour lesquelles la FFN prévoit de participer.
- Mettre en place des modalités adaptées à la participation des compétitions de référence internationale (***Annexe 03***).

En contrepartie, le sportif sélectionné en équipe nationale s'engage à :

- Honorer les sélections pour lesquelles il est pressenti pour représenter la FFN ainsi qu'à se présenter à toutes les actions du programme de préparation du collectif auquel il appartient. Chaque membre de l'Équipe de France de Natation se rend disponible pour toutes les activités de l'équipe désignées par le directeur de la discipline lors des stages et compétitions pour lesquels ils sont convoqués.
- Se présenter dans un état de préparation sportive optimale aux compétitions pour lesquelles il a été sélectionné.
- Respecter les consignes horaires, les règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France.
- Mettre à jour les examens du suivi médical règlementaire : tout manquement dans la mise à jour des examens médicaux invaliderait de fait une sélection en Equipe de France.

Article 31

La FFN met à disposition du sportif, sur le site fédéral, le calendrier sportif par discipline.

Le Directeur Technique National désigne, pour chaque Equipe de France, un responsable chargé d'élaborer et de contrôler le programme général de préparation des sportifs dans un souci d'intérêt général.

Article 32

Toute équipe Nationale est directement et exclusivement soumise à l'autorité des cadres désignés par la FFN sous la responsabilité desquels elle a été constituée.

Article 33
Aucun membre de l'équipe Nationale n'est autorisé à quitter un stage ou une compétition placée sous l'égide de la FFN et à entreprendre des activités qui ne sont pas directement liées au programme de l'équipe.

Article 34
En cas d'empêchement, le sportif sélectionné pour toute action entrant dans le cadre des activités d'une équipe nationale ou collectif de préparation doit prévenir le Directeur Technique National.

Si la cause est d'ordre médical (maladie, blessure…), le sportif sélectionné doit en aviser immédiatement le Directeur Technique de Natation et le médecin.

Il sera alors obligatoire de procéder à un examen médical complet par le médecin de l'Équipe de France de Natation. Selon l'avis du médecin, une fois l'examen réalisé, le nageur pourra être retiré de l'Équipe de France sur décision du Directeur Technique National.

Article 35
Le sportif sélectionné en Équipe de France peut être soumis à des tests sur sa condition physique (terre/eau) et ou des tests médicaux à tout moment après sa sélection.

A la suite des tests effectués, tout sportif reconnu inapte par le médecin de l'Equipe de France, peut ne pas honorer sa sélection sur décision du Directeur Technique National ou de son représentant.

Article 36
En cas de préparation sportive laissant à désirer, d'atteinte ostensible aux consignes, aux règles de bienséances, d'hygiène de vie, de comportement inadapté ou de manquement grave en sélection nationale, le sportif s'expose à des procédures disciplinaires conformément au Règlement Disciplinaire fédéral.

Toute consommation d'alcool, de tabac ou de tout produit illicite est strictement interdite lors des rassemblements des collectifs d'équipe de France.

Tout sportif qui transgresse ces règles peut être automatiquement renvoyé chez lui et retiré de l'Equipe de France sur décision du Directeur Technique National ou de son représentant.

Titre XI – Equipements

Article 37
Les équipements sportifs fournis par le partenaire de la FFN sont remis pour l'année civile.

A l'exception des articles techniques définis ci-après, la FFN dote en équipements les sportifs sélectionnés en équipe de France pour les compétitions de référence internationale.

Ils ont dès lors **l'obligation de le porter, du rassemblement à la dispersion, pendant les compétitions et manifestations** (conférence de presse, point presse, interview, repas, réception, etc.). Cette disposition **inclut le port du bonnet** de l'équipe de France durant les entraînements et les compétitions **sauf si le sportif a l'habitude de nager tête nue**. En aucune façon, il ne peut porter un bonnet de marque différente ou arborant d'autres marquages.

En Natation Course, les sportifs ont la liberté du choix concernant l'équipement technique qui **se limite au maillot de bain, au "shorty" et aux lunettes de nage**. En conséquence, la FFN ne fournit pas ces équipements techniques qui doivent toutefois respecter les règlements en vigueur de la LEN, de la FINA ou du CIO.

Le marquage de l'équipementier ne peut être associé (appellation et/ou logo) à l'événement, à la FFN et à l'appellation « France ».

L'équipement technique doit être exempt de tout marquage autre que celui du fabriquant équipementier. Les sportifs sous contrat avec un équipementier autre que celui de la FFN, sont tenus de l'informer de cette règle. Il est rappelé que les sportifs sont également tenus d'informer la FFN du lien contractuel avec tout autre équipementier.

ETHIQUE SPORTIVE ET DROIT A L'IMAGE

Titre XII – Paris Sportifs

Article 38

Le sportif de haut niveau ne peut engager à titre personnel, directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition à laquelle il est intéressé directement ou indirectement.

Le non-respect de cette interdiction peut entraîner l'engagement de poursuites disciplinaires par le Comité Directeur ou le Bureau fédéral.

Titre XIII – Lutte contre le dopage

Article 39

La FFN diffuse toutes les informations relatives à la réglementation et aux actions de prévention prévues pour la lutte antidopage sur l'espace ExtraNat du sportif de haut niveau. Elle apporte les réponses aux interrogations posées par le sportif de haut niveau sur ce sujet.

Article 40

Le sportif de haut niveau s'engage à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. De plus, il adopte une attitude de soutien à la prévention contre le dopage.

Article 41

Le sportif de haut niveau se conforme aux dispositions contenues dans le Code Mondial Antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage : AMA, FINA, AFLD, etc.
S'il fait partie d'un « Groupe Cible » FINA ou AFLD, sa localisation est obligatoire.

Afin de pouvoir se soumettre à tout contrôle inopiné, il accepte de fournir, via le logiciel Adam, l'information des lieux habituels de sa préparation ainsi que de tout autre déplacement (compétition, stage, autres activités). Il doit chaque jour définir un créneau de 60 minutes (entre 06H00 et 21H00) précisant le lieu où il est disponible pour tout contrôle antidopage.

La non-localisation, la non-présentation à la convocation à un contrôle ou la non présence lors d'un contrôle inopiné (« no-show ») peuvent entraîner des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la suspension.

Par ailleurs, toute pénalité financière appliquée par l'organisme de contrôle en cas de manquement ou d'absence non signalé à l'occasion d'un contrôle inopiné est à la charge du sportif de haut niveau.

Article 42

Les contrôles anti-dopage peuvent être effectués par voie sanguine. Pour les sportifs âgés de moins de 18 ans, ce type de prélèvement doit être expressément autorisé par leur représentant légal (imprimé téléchargeable dans la rubrique « Documents à Télécharger sur ExtraNat). Le défaut d'autorisation parentale est constitutif d'un refus de prélèvement, alors susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

Article 43

Le sportif doit informer tout médecin, qu'il consulte, de son statut de sportif de haut niveau.
Dans le cas où, le sportif est malade ou présente des conditions qui exigent la prise de médicaments particuliers et lorsque la médication prise dans le but de traiter une maladie ou une condition particulière fait partie de la Liste des interdictions, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) peut permettre à ce sportif de prendre la médication requise. Dans un tel cas, le sportif de haut niveau doit faire une demande d'AUT auprès de l'AFLD. Le sportif sélectionné en Equipe de France doit en informer le médecin de l'Equipe de France.

Article 44

Le sportif doit renseigner toute prescription d'un complément alimentaire en associant une attestation du laboratoire précisant que les produits (compléments alimentaires, boissons énergétiques, barres de céréales…) ne contiennent aucune substance interdite par le Code Mondial Antidopage téléchargeable dans la rubrique « Documents à Télécharger sur ExtraNat ».

Titre XIV – Droit à l'image, promotion et partenariats, médias

Article 45

La FFN dispose du droit d'exploitation exclusif de l'image collective de l'Equipe de France.

S'entend par « image collective » tout visuel regroupant au moins 50 % de l'effectif présent à l'occasion des activités sportives (compétitions, stages, rassemblement …) de chaque Equipe de France par discipline (exemple au moins deux sportifs pour les relais en natation).

Article 46

En acceptant sa sélection en Equipe de France, le sportif de haut niveau cède à titre gratuit à la FFN le droit d'utiliser son image individuelle et les droits attachés à sa personnalité associée à l'équipe de France, cela sans limitation de durée et de lieu.
Dès lors, chaque sportif de haut niveau qui a été ou qui est sélectionné en équipe de France consent :

- que les films, photographies ou autres identifications de sa personne, effectués lors d'un événement de l'équipe de France soient utilisés par la FFN dans le cadre de sa promotion.
- que la FFN, ses partenaires et leurs agents publicitaires puissent utiliser son nom et/ou son image associée, ses témoignages, et les résultats obtenus lors des sélections nationales, à des fins commerciales ou publicitaires, en France ou à travers le monde, par tous les moyens de communication (pendant la durée des contrats pour les partenaires et agents).
- que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés, amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support en rapport avec l'équipe de France.
- que l'exploitation prévue au présent article concerne une utilisation et une édition sur tout ou partie de tout support. Le sportif de haut niveau renonce à toute revendication liée à l'exploitation desdits supports, en particulier de nature financière.

La FFN utilise librement cette image sur ses supports d'information et de communication et est la seule à pouvoir commercialiser cette image auprès de partenaires économiques.

Article 47

Le sportif de haut niveau exploite son droit d'image individuel. Ce droit comprend la liberté de s'opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l'utilisation de son image. Toutefois, l'exploitation de son image en référence ou dans le cadre d'une Equipe de France est soumise à un accord écrit de la FFN.

L'exploitation de son image respecte des règles particulières de la compétition internationale de référence pour laquelle le sportif a été sélectionné.

Aucune opération de communication, marketing, ou commerciale individuelle n'est organisée par le sportif ou son agent lors des événements Equipe de France (stages préparatoires, ni lors de la compétition de référence …)

Article 48

Dans le cas où un contrat individuel est signé par un sportif ou son club avec un sponsor non partenaire de la FFN, le sportif informe la FFN. Il s'assure ensuite que celui-ci est exempt de dispositions contraires à la présente convention et fera son affaire de tout litige qui en résulterait (attestation sur l'honneur à retourner) Annexe 5.

Article 49

Le sportif de haut niveau a un devoir de réserve en matière de communication et de publicité au regard tant de l'image de la FFN que du sport et de ses valeurs.

Article 50

Lors des protocoles avec les médias, sur les réseaux sociaux et les sites personnels ou professionnels :

- Le sportif de haut niveau s'exprime uniquement sur ses performances pendant les stages et compétitions.
- Les entraîneurs de l'Équipe de France, quant à eux, s'expriment uniquement sur les performances des nageurs dont ils ont la responsabilité.
- Le Directeur Technique National et le Directeur de discipline s'expriment sur les performances de toute l'équipe nationale.

Article 51

Conformément aux règlements LEN et FINA, toute inscription sur le corps (tatouage durable ou éphémère) représentant le logo, la marque, l'appellation (…) d'un équipementier est interdite.

LITIGES

Titre XV – Résolution des litiges

Article 51

En cas de désaccord ou de non-respect de l'une des dispositions de la présente convention, la FFN et le sportif de haut niveau cherchent un règlement amiable en suivant la procédure de conciliation suivante.

Les parties acceptent de se rencontrer pour une conciliation en présence du Président de la FFN, du Directeur Technique National, du Directeur Général de la FFN, du sportif, d'un conseil de son choix, du président et de l'entraîneur du groupement sportif auquel il appartient.

Lorsque le sportif est demandeur, la mise en œuvre de la procédure est déclenchée par la réception d'un courrier manuscrit recommandé avec accusé de réception adressé au Président de la FFN. Les parties prennent ensuite contact pour fixer la date à laquelle elles se rencontreront, afin de chercher une solution amiable. La conciliation doit intervenir le plus rapidement possible, et au maximum, dans un délai de 21 jours à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception.

Si le litige persiste après cette première tentative de conciliation, les parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur.

Titre XVI – Disposition particulière

Article 52

En cas de non-exécution des obligations fixées aux présentes de la part du sportif de haut niveau, entrainant un trouble grave à l'ordre sportif, l'auteur de ce trouble peut, après l'ouverture préalable ou concomitante de la procédure disciplinaire, faire l'objet d'une suspension à titre conservatoire prononcée par le Président de la FFN, après avis du Directeur Technique National.

A……..,

Le…….

Le Sportif de Haut-Niveau

Le ou les représentants légaux du Sportif de Haut-Niveau mineur

Le Directeur Technique National

Le Président de la Fédération Française de Natation

DOCUMENTS A RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVEC LA PRESENTE
« CONVENTION SPORTIF DE HAUT NIVEAU »

Saison 2017/2018
(Du 1er Novembre 2017 au 31 Octobre 2018)

- La Présente Convention Sportif de Haut Niveau dûment paraphée et signée

- Le dernier Avis d'Imposition de l'athlète ou du foyer dont il dépend accompagné des deux premières pages de la Déclaration de Revenus y afférents,

Documents téléchargeables dans la rubrique « Documents à télécharger » sur Extranat Haut Niveau.

- Autorisation d'utilisation des données personnelles d'Extranat

- Autorisation pour l'utilisation des données médicales

- Déclaration de prises de compléments alimentaires

- Attestation sur L'honneur relatif à un ou des éventuel(s) contrat(s) de sponsoring

POUR LES MINEURS

- Autorisation parentale de prélèvements sanguins sur mineurs
- Autorisation parentale en cas d'intervention chirurgicale sur un mineur

LIENS UTILES

La liste ci-dessous est une sélection de sites proposant des informations sur les thèmes abordés dans la convention :

La base de données du sport de haut niveau du ministère chargé des sports – l'application réservée aux SHN
http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Espace-reserve-aux-sportifs-inscrits-sur-les-listes-ministerielles

La Charte du sport de haut niveau
http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Le-cadre-legal-et-reglementaire#ancre 2

Le Parcours de l'excellence sportive de la FFN
http://www.ffnatation.fr/lentrainement-pes

La commission des athlètes du CNOSF
http://franceolympique.com/cat/237-composition_commission_des_athletes_de_haut_niveau_2013-2016.html

La lutte contre le dopage
https://www.afld.fr/
http://www.fina.org/sites/default/files/fina_dc_rules.pdf
http://list.wada-ama.org/fr/

Les paris sportifs
http://www.arjel.fr/

Les valeurs citoyennes
http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir/quelles-sont-valeurs-attachees-citoyennete.html

La prévention des violences et des discriminations
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2275.xhtml/
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1526.xhtml
http://www.sports.gouv.fr/prevention/incivilites-violences/
http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ilovepdf.com_split_1-2.pdf/

L'Assurance fédérale
http://www.ffnatation.fr/diriger-club

Le Département Haut Niveau de la F.F. NATATION

nicolas.scherer@ffnatation.fr	DTN Adjoint chargé du Haut Niveau
joelle.laville@ffnatation.fr	Responsable du Département Haut Niveau
martin.martin@ffnatation.fr	Chargé de Mission

ANNEXES 01, 02 ET 03 SERONT EN TELECHARGEMENT

SUR L'ESPACE EXTRANAT HAUT-NIVEAU
A COMPTER DE DEBUT NOVEMBRE 2017

ANNEXE 01

CONDITIONS ET MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES PERSONNALISEES ACCORDEES PAS L'ETAT AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU

ANNEXE 02

MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES ET PRIMES FEDERALES

ANNEXE 03

MODALITES DE SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE
SAISON SPORTIVE 2017/2018

- **Eau Libre**
- **Natation Course**
- **Natation Artistique**
- **Plongeon**
- **Water-Polo**

ANNEXE 04

AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES
DES ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Afin que la Fédération Française de Natation, via le Département Haut Niveau, puisse récolter et gérer le suivi de vos données personnelles, dans le cadre de la mise en œuvre d'une plateforme d'accès aux télé-services destinées aux sportifs de haut niveau, la personne auprès de laquelle sont recueillies ces données est informée :

- De l'identité du responsable du traitement,
- De l'objectif de la collecte d'informations,
- Des destinataires des informations,
- Des droits qui lui sont reconnus,
- De l'absence de transfert de ces données vers un pays hors de l'Union Européenne.

Le traitement des données récoltées ne peut avoir lieu, conformément à l'article 32 de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qu'avec le consentement exprès et préalable de la personne concernée par le traitement.

Je soussigné(e)

Madame / Monsieur .....

En qualité d'athlète de haut niveau licencié de la Fédération Française de Natation sous le numéro de licence :

.....

Reconnaît avoir été informé€ des prescriptions visées ci-dessous et autorisa la Fédération Française de Natation à utiliser mes données personnelles dans le cadre de la mise e, place du module « Haut-Niveau » intégré au Logiciel ExtraNat.fr.

Pour exercer le droit d'accès et de rectification dont vous bénéficiez (cf. loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, veuillez-vous adresser au service chargé du droit d'accès :

Fédération Française de Natation
Département Haut Niveau
Tour Essor 93 – 14, Rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
☎ : 01.41.83.87.20 - 🖷 : joelle.laville@ffnatation.fr

ANNEXE 05

Autorisation d'utilisation des données médicales des athlètes de haut niveau

Nom & prénom du sportif : ……..

Afin que la Fédération Française de Natation, via le Service Médical, puisse récolter et gérer le suivi des données personnelles et médicales des athlètes de haut niveau dans le cadre de la mise en œuvre d'un traitement informatique de surveillance médicale, la personne auprès de laquelle sont recueillies ces données est informée :
de l'identité du responsable du traitement, de l'objectif de la collecte d'informations, des destinataires des informations, des droits qui lui sont reconnus, de l'absence de transfert de ces données vers un pays hors de l'Union Européenne.

Cette information complète est délivrée dans un courriel d'information transmis à chaque athlète de haut niveau, concomitamment à la présente autorisation.

Le traitement des données récoltées ne peut avoir lieu, conformément à l'article 32 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qu'avec le consentement exprès et préalable de la personne concernée par ledit traitement.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur ……, en qualité d'athlète de haut niveau licencié de la FFN (n° de licence :), Reconnaît avoir été informé(e) des prescriptions visées ci-dessus, et autorise la FFN à utiliser mes données personnelles et médicales dans le cadre de la mise en place du traitement informatique de surveillance médicale des athlètes de haut niveau intégré au logiciel sécurisé « Almerys TeamLive ».

Si l'athlète est mineur(e) :

Je soussigné(e), (père, mère, tuteur**……., en tant que représentant légal de ……,** athlète de haut niveau licencié de la FFN (n° de licence : ……///……), reconnaît avoir été informé(e) des prescriptions visées ci-dessus, et autorise la FFN à utiliser les données personnelles et médicales de mon enfant/pupille mineur dans le cadre de la mise en place du traitement informatique de surveillance médicale des athlètes de haut niveau intégré au logiciel sécurisé « Almerys TeamLive ».

Pour exercer le droit d'accès et de rectification dont vous bénéficiez (cf. loi «Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, veuillez-vous adresser au service chargé du droit d'accès :

Fédération Française de Natation – Département Médical – A l'attention de Mme CARINI – 14, rue Scandicci 93508 PANTIN CEDEX - Tél. 01 41 83 87 45 – Mail : ouardia.carini@ffnatation.fr

Fait à ....., le …….

Signature du sportif

Signature des parents :
(En cas de minorité du sportif)

ANNEXE06

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
COMPLEMENTS ALIMENTAIRES

Nom: ……

Prénom : ……

Atteste ne pas consommer de compléments alimentaires* : ☐

Atteste consommer les compléments alimentaires suivants* : ☐

NOM DU PRESCRIPTEUR	NOM DU PRODUIT	NOM DU LABORATOIRE PRODUCTEUR

(*) Cochez la case qui vous concerne

Merci de bien vouloir joindre, pour chaque produit cité ci-dessus, une attestation de la part du laboratoire producteur, précisant que les produits (compléments alimentaires, boissons énergétiques, barres de céréales, etc.) ne contiennent aucune des substances interdites par les règles du Code Mondial Antidopage

Fait le , ……à

Signature

ANNEXE 07

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
A RETOURNER AU DEPARTEMENT HAUT NIVEAU

Nom .....
Prénom .....

Atteste avoir signé un contrat avec un ou plusieurs sponsor(s) :

OUI* ☐ NON* ☐

(*) Merci de bien vouloir cocher la case nécessaire

SI OUI, LE NOM OU LES NOMS DE LA (DES) SOCIETE(S) LIEE(S) PAR CONTRAT(S) AVEC L'ATHLETE EST OU SONT :

.....

.....

.....

J'atteste que la société : .....

Est exempt de dispositions contraires à la Convention Sportif de Haut Niveau et que je ferai mon affaire de tout litige qui en résulterait.

Fait à, ……..le

Signature :

ANNEXE 08

DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR L'ESPACE EXTRANAT HAUT NIVEAU

(**X***) Documents qui doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournés au Département Haut Niveau

SECTEUR	DESIGNATION	A RETOURNER OBLIGATOIREMENT
DHN	Le Département Haut Niveau	
DHN	**Convention sportif de haut niveau et/ou sélectionné en Equipe de France**	**X**
DHN	**Demande d'Aide Personnalisée 2017/2018**	
DHN	**Demande d'Aide Sociale 2017/2018**	
DHN	**Autorisation d'utilisation des données personnelles**	**X**
DHN	**Déclaration de prises de compléments alimentaires**	**X**
DHN	**Autorisation parentale de prélèvements sanguins sur mineurs**	**X**
DHN	**Autorisation parentale en cas d'intervention chirurgicale sur un mineur**	**X**
DHN	**Autorisation pour l'utilisation des données médicales**	**X**
DHN	**Attestation sur l'honneur relatif à un contrat de sponsoring**	**X**
INFO.	Equipements sportifs Equipes de France - Règles fédérales	
INFO.	Equivalences des tailles d'équipements sportifs TYR	
INFO.	Plaquette d'information sur la retraite des SHN	
INFO.	Guide retraite - conditions et procédures	
INFO.	Imprimé CERFA 15007-02 - Demande de droit à la retraite	
INFO.	Normes obligatoires pour les photos d'identités	
INFO.	Sécurité Sociale - Carte Européenne	
JUR.	Dispositions accord ind. Accident é rapatriement	
JUR.	Notice de présentation du dispositif de couverture ATMP	
JUR.	Guide de procédures de la couverture au titre du risque d'ATMP	
JUR.	Demande d'adhésion Sportmut FFN	
JUR.	Notice d'information Mutuelle des Sportifs FFN	
FINA	Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques	
FINA	Arrêt de compétitions internationales	
FINA	Retour aux compétitions internationales	
FINA	Listes 2017 des substances et produits interdits	
FINA	**Listes 2018 des substances et produits interdits**	
FINA	**Listes 2018 des substances et produits interdits - Résumé des principales modifications & notice explicative**	
FINA	Guide de l'utilisateur du Logiciel Adams	
AFLD	Autorisation d'Usage à des Fins Thérapeutique	
AFLD	Demande d'accès au Logiciel Adams	
AFLD	Formulaire de Délégation de transmission	
AFLD	Modification du formulaire de localisation	
AFLD	Groupe Cible AFLD	
AFLD	Guide pratique pour l'athlète en Groupe Cible AFLD	